

Dialogue

organe de l'a.s.b.l.

Dialogue des Peuples



Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvons, et notamment le dimanche 18 septembre 2016

Jules Chomé

Préface de Jean Terfve



Moïse Tshombe et l'escroquerie katangaise



Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

**DU MÊME AUTEUR
CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS**

- Formose, Quernoy, Matsu
aux « Editions Politiques » — Bruxelles 1958.
- La Passion de Simon Kimbangu
aux Editions « Les Amis de Présence Africaine »
Bruxelles 1959.
- Le Drame de Luluabourg
aux Editions de « Remarques Congolaises »
Bruxelles 1959.
- Indépendance congolaise, Pacifique conquête
aux Editions de « Remarques Congolaises »
Bruxelles 1960.
- La Crise congolaise — De l'Indépendance à l'intervention
militaire belge (30 juin - 9 juillet 1960)
aux Editions de « Remarques Congolaises »
Bruxelles 1960.
- M. Lumumba et le Communisme.
Bruxelles 1961.
- Le gouvernement congolais et l'O.N.U. - Un Paradoxe tragique
aux Editions de « Remarques Congolaises »
Bruxelles 1961.
- L'Affaire Rwagasore
aux Editions de « Remarques Congolaises »
Bruxelles 1962.
- L'Assassinat de Patrice Lumumba et les Révélations de Moïse
Tshombe
aux Editions de « Remarques Congolaises »
Bruxelles 1964.
- Le Drame congolais
aux Editions de « Droit et Liberté » — Paris 1964.

Jules Chomé

**Moïse Tshombe
et l'escroquerie
katangaise**

PRÉFACE

Quand, il y a quelques mois, Jules Chomé a entrepris d'écrire le livre que la Fondation Joseph Jacquemotte publie aujourd'hui, Moïse Tshombe était le personnage central de la mafia politique qui, depuis 5 ans, fournit à prix d'or aux forces néocolonialistes le paravent africain dont elles ont besoin.

Il était Premier Ministre. Il préparait son accession à la Présidence de la République et s'affirmait comme le concurrent le plus dangereux de Kasavubu. Depuis lors, il s'est produit un changement brusque de situation. Ce bouleversement ne repose ni sur des modifications internes profondes ni sur des transformations survenues dans le rapport des forces entre groupes politiques, économiques ou sociaux congolais. Il est la conséquence d'une modification dans la tactique néocolonialiste. La fiction démocratique, les jeux parlementaires à l'euro-péenne, indéniablement commodes pour camoufler la réalité, peuvent entre des mains malhabiles conduire à une anarchie permanente. Ils peuvent aussi échapper au contrôle et déboucher sur des situations explosives.

La caste politique qui détient les apparences du pouvoir n'est pas intégralement composée d'éléments vénaux et corrompus qui remplissent docilement le rôle d'instruments du néocolonialisme. Elle a des besoins propres qui ne correspondent pas toujours à ceux des maîtres étrangers. Elle subit pour le surplus la pression d'une poussée nationaliste de masse extrêmement profonde, même si cette poussée demeure confuse, inorganisée et ravagée par des oppositions internes.

Elle n'échappe pas non plus aux influences des autres pays africains qui, nonobstant l'emprise exercée sur la plupart d'entre

eux par le néocolonialisme, sont traversés par des courants visant à une libéralisation effective et à une indépendance réelle.

Les chefs de file ne peuvent pas ne pas tenir compte de cet état de choses s'ils veulent s'assurer des majorités et des soutiens extérieurs.

Kasavubu sacrifia à cette nécessité quand, participant récemment à une réunion à Accra, il laissa timidement entendre qu'il envisageait de renoncer aux services des mercenaires étrangers.

Le même souci animait Tshombe quand il laissait circuler des informations sur les contacts qu'il aurait pu avoir avec certains chefs du mouvement nationaliste congolais et sur ses intentions d'étudier les possibilités d'une éventuelle réconciliation nationale.

Mais ces habiletés de politiciens madrés, même si elles ne sont dans leur chef que frimes et roublardises tactiques, recèlent un contenu infiniment dangereux pour le néocolonialisme. L'extraordinaire poussée libératrice qui, en moins de dix ans, a complètement bouleversé l'Afrique, a provoqué l'éclatement du colonialisme classique, est loin d'être épuisée. Elle est irréversible comme tous les courants réellement révolutionnaires. Sans doute peut-elle connaître des moments de stagnation, même des périodes de recul. Historiquement, ils ont un caractère temporaire. Le colonialisme classique a éclaté parce qu'il était dépassé par la vie, parce qu'il était devenu une structure fonctionnant pour elle-même, mais ne répondant plus à une situation déterminée.

La perspective dès à présent ouverte, mais dont la réalisation peut s'échelonner sur un certain nombre d'années, c'est l'élaboration par les peuples anciennement coloniaux et dépendants des bases économiques, sociales et politiques de leur indépendance réelle. Comme il arrive souvent pour les grandes mutations historiques, le moment de rupture avec le passé ne coïncide pas nécessairement avec celui où se trouvent déjà à pied d'œuvre tous les éléments constructifs du stade nouveau. Parfois, par suite de circonstances exceptionnelles, d'événements extérieurs jouant par contagion, l'éclatement du statut ancien se produit avant que les fondements du statut nouveau ne soient arrivés à maturité. Dans d'autres cas, des situations dépassées se survivent, se perpétuent alors que, cependant, la matière nouvelle est là et ne demande qu'à s'ordonner.

Les situations africaines et plus spécialement la situation

congolaise se rangent dans la première catégorie. C'est pourquoi elles fournissent un terrain particulièrement aisé aux entreprises du néocolonialisme.

Celui-ci met à profit les difficultés rencontrées par les jeunes états accédant subitement à l'indépendance, pour se doter rapidement de méthodes et de structures ne correspondant pas à leur statut nouveau; il joue sur les faiblesses, les inaptitudes, les carences de cadres dont le colonialisme classique porte la responsabilité essentielle; il jette les bases d'une domination nouvelle.

Il vise avant tout à maintenir les positions antérieurement acquises, à les élargir au maximum, à se prémunir contre les mesures de nationalisation, à perpétuer dans les jeunes états une économie de type colonialiste, obstacle principal à leur développement et à leur indépendance réelle.

Toutefois, la réussite de cette politique conservatoire, de cette politique de contenu défensif si on le compare au colonialisme classique, implique la nécessité de trouver au sein même des nouveaux états une base d'appui de réalité ou, à défaut, d'apparence nationale.

Dans certains pays il s'est trouvé rapidement une classe sociale privilégiée, prête à jouer ce rôle au prix d'un partage des profits avec les milieux néocolonialistes.

La situation n'était pas telle au Congo. Les conditions du colonialisme belge n'ont pas permis le développement d'une bourgeoisie noire, propriétaire foncière ou déjà intégrée dans des entreprises commerciales ou industrielles. L'indispensable soutien national au néocolonialisme devait être recherché dans la caste d'Africains plus ou moins instruits qui, dans la période 1958-1960, a fourni les cadres au Mouvement d'Indépendance et qui depuis lors s'est partagé les postes gouvernementaux et administratifs.

Cette caste, sans attache sociale et sans base idéologique précises, échappant au contrôle des partis politiques, non encore structurés, ou des organisations syndicales, encore embryonnaires, devait nécessairement être vulnérable à toutes les entreprises de corruption.

Tshombe est un des types les plus représentatifs de cette caste. C'est pourquoi l'analyse de ses agissements offre un intérêt qui sort de l'anecdote pour devenir étude sociologique.

Toutefois le comportement de cette caste l'a progressivement coupée de ses attaches nationales. Elle apparaît aux yeux des masses africaines comme la principale responsable de la

stagnation, du désordre, de l'anarchie. Elle fait figure de collaboratrice de l'étranger et d'obstacle à l'épanouissement d'une véritable indépendance.

Cette rupture réduit du coup l'intérêt qu'elle présente pour le néocolonialisme. Ce phénomène s'accroît encore quand certains tenants de la caste, ni par tactique, ni par conviction, essayent de prendre quelques distances à l'égard des milieux néocolonialistes et de renouer le contact avec les masses africaines.

Ils sont non seulement inefficaces mais peuvent devenir dangereux.

C'est là qu'il faut voir les raisons profondes de l'écartement récent de Tshombe et de Kasavubu.

Le néocolonialisme a besoin d'un appui valable, moins vulnérable. A défaut d'autre chose, il le recherche dans l'Armée.

Depuis 1960, celle-ci a fait l'objet de soins spéciaux, de la direction africaine de l'O.N.U. d'abord, des différents gouvernements qui se sont succédé ensuite, des milieux du néocolonialisme en permanence.

L'Armée, nonobstant son nom, n'est pas une Armée Nationale au véritable sens du mot. Elle est davantage armée de métier, composée de professionnels à soldes élevées et régulières jouissant d'une situation matérielle privilégiée par rapport à la masse de la population. Elle a absorbé un nombre important d'éléments faisant partie de l'ancienne Force Publique colonialiste : une partie de ses cadres a été promue à des fonctions supérieures lui assurant avantages honorifiques et matériels. L'assistance militaire étrangère lui a fourni l'armature d'instructeurs spécialisés — belges surtout, italiens, israéliens, nigériens — qui garantissent sa préparation militaire et ses orientations idéologiques.

Elle a été dotée des armements appropriés. En son sein ont été constitués des commandos spéciaux formant une véritable garde prétorienne.

A sa tête, on a placé un homme sûr, ancien agent de la Sécurité belge à l'époque colonialiste, actuellement instrument des services spéciaux américains, le général Mobutu.

C'est sur lui que reposent maintenant les espoirs du néocolonialisme qui, devant la dégradation de la situation, a modifié sa tactique de domination et a renoncé à la fiction démocratique pour jouer la carte de la dictature militaire.

Ce n'est d'ailleurs pas une tactique réservée au seul Congo. Durant ces derniers mois, elle a été utilisée dans divers pays

africains et il y a toutes raisons de croire que la série n'est pas clôturée. Des situations identiques ou tout au moins du même genre entraînent l'application de méthodes semblables.

Mais l'obligation du recours à ces méthodes est loin d'être un signe de force. Si, par ce moyen, le néocolonialisme parvient dans l'immédiat à surmonter certaines difficultés et à écarter certains risques, l'instauration de la dictature militaire creuse davantage encore la rupture entre les dirigeants et les masses et crée des conditions d'affrontements allant jusqu'à la lutte armée.

Car qu'on ne s'y trompe pas, la poussée nationaliste saine, l'aspiration profonde à une libération effective et à une indépendance réelle qui ont permis aux peuples africains de balayer en un temps très court les formes du colonialisme classique sont loin d'être épuisées. Elles restent souvent encore à l'état de notion générale, abstraite. Leur contenu concret est variable selon les groupes et les individus. Les objectifs sont rarement ordonnés et précisés. Les structurations politiques, syndicales ou autres sont embryonnaires et sans pénétration en profondeur.

Les leaders politiques, eux aussi issus pour la plupart de l'étroite caste des mieux instruits, s'épuisent en oppositions et conflits personnels, quémangent des appuis extérieurs dont ils attendent tout, répugnent au lent travail d'organisation des masses et cèdent, hélas ! aux tentations de la corruption et de la facilité.

Ces tares diverses marquent tous les groupes à travers lesquels le mouvement national tente de s'exprimer et de s'imposer. Elles atteignent aussi ceux qui ont choisi les formes de la lutte armée, elles entravent leur force et leur efficacité, elles ébranlent leur crédit, elles rendent plus difficile leur soutien.

Peut-être est-ce là, dans les conditions congolaises, un stade qu'il était impossible d'éviter. Il faudra néanmoins le dépasser sans retard car une véritable libération n'est réalisable qu'au prix d'une mobilisation des masses aspirant à l'indépendance aux moyens de structures appropriées à leurs traditions et à leur mode de vie et de cadres nationaux ayant leur confiance.

Ce n'est pas une entreprise impossible. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'une évolution naturelle.

Au stade actuel du peuple congolais, il existe entre les groupes qui le composent, et dont la formation en classes sociales nettement délimitées est loin d'être achevée, une communauté d'intérêts essentiels suffisante pour faire apparaître les structures organiques correspondant aux besoins.

Un peuple jeune trouve toujours en lui-même, fût-ce au prix de difficultés extrêmes et de moments douloureux, les instruments de son développement. A l'époque où, à l'échelle mondiale, la vie politique consciente a pénétré les masses, à l'époque où les exemples de transformations sociales et politiques profondes se sont multipliés, il se produit partout une accélération des évolutions qui souvent même dépasse les prévisions. Sans tomber dans un optimisme de principe ou un volontarisme irréaliste, on peut voir l'avenir avec confiance.

Dans le livre qu'il a écrit, Jules Chomé n'a pas abordé directement ces questions. Ce n'est pas une critique. Ce n'était pas là son problème. Conscient du rôle néfaste joué par les Africains, collaborateurs du néocolonialisme, persuadé à juste titre que leur rôle n'est pas terminé, qu'on essaiera encore de s'en servir, convaincu qu'un Tshombe, même écarté des postes dirigeants, n'est pas un instrument délaissé mais qu'il demeure, comme disent les gens d'affaires, une valeur de réserve, Jules Chomé, à travers une patiente recherche, a démonté les mécanismes de la sécession katangaise et retracé, à travers les étapes de la vie politique du leader de la Conakat, le cheminement des hommes de la caste vers la trahison de leur peuple. Par la même occasion, il jette une vive lumière sur la politique hypocrite et tortueuse du néocolonialisme.

Son réquisitoire, comme il dit, se nourrit de l'accumulation de faits irréfutables.

C'est une œuvre utile pour tous ceux qui croient à la libération complète et nécessaire des peuples anciennement coloniaux et qui veulent aider à ce qu'elle soit plus rapide et moins douloureuse.

C'est une œuvre utile davantage encore pour les milliers de Congolais dès à présent engagés dans la lutte libératrice.

C'est pourquoi la Fondation Jacquemotte est heureuse d'avoir pu assurer la publication du livre de Jules Chomé.

Jean TERFVE.

LE CONTEXTE DE 1956

1956 — On nage dans l'euphorie.

Le Congo est une oasis. Les erreurs que les Français, les Anglais, les Hollandais ont commises, les Belges ont trop de savoir-faire pour les commettre à leur tour.

Au surplus, l'éducation qu'ils ont donnée à leurs noirs est telle que ceux-ci ont hérité de leur solide bon sens. Les slogans qui font fureur, autre part, en Afrique, n'ont pas cours en Congo belge.

La Sainte Trinité, qui gouverne le Congo depuis cinquante ans, à la situation bien en mains. Les missions, les grandes sociétés, l'Administration sont plus unies que jamais.

La Presse belge au Congo leur rend d'enthousiastes hommages (1) :

« Depuis la reprise du Congo par la Belgique, progrès et évolution ont suivi ici un cours semblable. Le mouvement en avant s'est poursuivi à un rythme toujours plus accéléré grâce à l'action continue et combinée de trois grandes institutions belges transformées en terre africaine en trois grandes forces motrices agissant ensemble : l'Etat belge, le capital belge et l'Eglise chrétienne de Belgique. »

Quand le Délégué Apostolique, Mgr Bruniera fera sa tournée congolaise et confiera ses impressions à la presse d'Elisabethville, il ne pourra pas cacher son admiration (2) :

« Ce qui a surtout frappé le Délégué Apostolique, ce sont les résultats obtenus par la collaboration étroite entre l'administration, les sociétés et les missions. »

(1) Editorial, signé « Franc » dans l'« Essai du Congo » d'Elisabethville du 22 août 1956.

(2) « Essai du Congo », 11 juin 1957.

A telle enseigne que lorsque, dans le courant de l'année, un journaliste socialiste, M. Fernand Demany publiera un livre assez sévère pour deux au moins des éléments de la trinité, « Le bal blanc et noir », on l'accusera de mettre en cause l'édifice tout entier (3) :

« En cherchant à dresser les indigènes contre les missionnaires et les sociétés, les socialistes les amèneront à se dresser contre tous les Européens en général et leur ouvrent toute grande la voie du nationalisme. »

L'identification entre l'Eglise catholique et les colons est telle à ce moment que lorsque le Vicaire Apostolique du Katanga, Mgr de Hemptinne, un prélat de choc, fera un procès à M. Fernand Demany (4) la presse des colons soulignera (5) :

« En notre nom à tous, il a relevé le défi que M. Demany avait lancé à tous les blancs du Congo. »

Mais à part ce livre

« qui aurait dû être interdit au Congo (6) »

les colons belges n'ont, en ce moment, que des raisons de se réjouir.

Les seuls Congolais à qui l'on ouvre les colonnes des journaux coloniaux exaltent l'œuvre de la Belgique.

S'il leur arrive de formuler, de temps en temps, un vœu concernant l'amélioration des relations humaines, le caractère déplaisant des discriminations raciales dont les noirs sont l'objet, ils sont remis à leur place par les plus hauts personnages.

Le Procureur général honoraire près la Cour d'Appel d'Elisabethville, M. Fernand Dellicour, justifiera, avec autorité, toutes les différences de traitement entre blancs et noirs, même ce tutoiement généralisé auquel les évolués congolais sont si sensibles.

Le Ministre belge Van Hemelryck quand, en 1960, il cherchera à mettre sur pied un processus de décolonisation, ressentira comme une intolérable humiliation pour les noirs qu'ils doivent, chez les commerçants, faire la file à l'extérieur et se présenter à un guichet, alors que les blancs sont servis, par priorité, à l'intérieur du magasin.

(3) Marc Mikolajczak, dans l'« Essai du Congo » du 15 décembre 1954.

(4) Procès qui l'évêque gagnera d'ailleurs, puisqu'il obtiendra toute mille francs à titre de dommages-intérêts et la publication de jugements dans des journaux belges et congolais.

(5) L'« Essai du Congo » du 15 décembre 1954.

(6) Marc Mikolajczak, dans l'« Essai du Congo » du 1^{er} septembre 1954.

M. le Procureur général Dellicour trouvait cela très bien (7) :

« On dit encore : il y a des guichets différents et des ascenseurs différents pour les blancs et les noirs. Cela n'implique pas nécessairement une idée malveillante. Encore une fois les indigènes sont bien plus nombreux que les Européens. Si l'égalité absolue était établie, l'Européen serait condamné bien des fois, à attendre longtemps avant de voir s'écouler la file des indigènes. »

Les discriminations sont innombrables. Elles sont inscrites à toutes les pages des Codes en vigueur au Congo et se manifestent dans toutes les occasions.

Les noirs ne sont pas admis dans les établissements pour blancs. Cela donne parfois lieu à de pénibles incidents. A Léopoldville, au début du mois de février 1956, quatre cinéastes d'une firme américaine se sont installés dans un restaurant. L'un d'entre eux, originaire de la « Gold Coast » (8) a la peau noire. Aussitôt le patron lui délègue son boy pour lui signifier :

« que les gens de couleur n'étaient pas admis dans son établissement (9). »

Les cinéastes se retireront tous les quatre.

C'est assez gênant.

Au cinéma, les Congolais ne peuvent pas voir tous les films. Il y a pour eux une censure spéciale, comme pour les enfants en Belgique. Mais on a trouvé une solution.

Une ordonnance n° 13/249 du 16 août 1956 va réaliser une réforme extrêmement libérale.

Désormais, les détenteurs de la Carte du Mérite Civique pourront, comme les immatriculés, assister à tous les spectacles cinématographiques, même si les films n'en ont point été, au préalable, autorisés par la Commission de contrôle.

« Cette mesure, dit-on, fait confiance au standing et à la tenue d'une catégorie intéressante de la population et accroîtra la considération qui est déjà attachée à l'obtention de cette carte. »

Pour apprécier la portée de cette mesure, il faut savoir qu'il y a, à la fin de l'année 1955, sur les treize millions de Congolais, exactement cent seize immatriculés et huit cent quatre-vingt-quatre porteurs de la carte du Mérite Civique.

(7) Tribune Libre, dans l'« Essai du Congo » du 2 février 1957.

(8) Appelée « Ghana » depuis son indépendance.

(9) L'« Essai du Congo » du 8 février 1956.

La presse locale publie encore, en 1957, des avis comme celui-ci qui annonce que M. F. Philippart reprendra à M. N. Cornet le commandement du Corps de Volontaires Européens d'Elisabethville.

« Il sera heureux d'accueillir tous ceux qui désireraient contracter un engagement et fait tout particulièrement appel aux jeunes gens que la chose intéresse. Des séances de tir ont lieu chaque deuxième dimanche du mois au champ de tir du XII^e Bataillon (14). »

Le placard apprend que l'adresse du Commandant est celle du Parquet d'Elisabethville, et que la concentration des Volontaires, se fait au Commissariat de Police.

•••

Certes, l'on vient, dans ce pays où, en quatre-vingt ans, l'on n'a pas fait d'un seul Congolais un médecin, un ingénieur, un avocat, l'on vient de donner à l'institution de Lovanium le rang d'Université (15) et l'on annonce, pour octobre 1956, l'ouverture d'une seconde Université à Elisabethville.

C'est encore trop tôt pour les colons belges du Katanga qui auraient voulu qu'on s'en tienne strictement, dans le domaine de l'enseignement, au système de la pyramide qui a fait ses preuves jusque là puisque, grâce à lui, en 1956, encore, aucun universitaire congolais n'a pu brandir un diplôme qui put faire de lui l'égal d'un blanc.

Deux ans après l'ouverture de l'Université locale, le parti des colons, l'Union Katangaise, ne cachera pas sa désapprobation (16) :

« L'Union Katangaise n'a jamais nié qu'un jour il faudrait préparer les Noirs à l'accession aux études supérieures. Mais elle estime, en toute franchise, que pour ne pas créer un fossé entre la grande masse indigène et les diplômés de l'enseignement supérieur (17), il eut été fort sage de généraliser de prime abord l'enseignement primaire et de s'attacher à développer l'enseignement professionnel, formateur des techniciens dont le pays a un si grand besoin.

« Elle est d'avis que la pyramide éducative actuelle n'a

(14) L'« Essor du Congo » du 21 mars 1957.

(15) Par Arrêté Royal du 3 février 1956 : Lovanium fonctionnait en fait depuis octobre 1955, où l'on inaugura la première année pré-universitaire.

(16) L'« Essor du Congo » du 6 août 1958.

(17) « Faut-il souligner l'hypocrisie du prétexte invoqué par ceux qui n'avaient pas d'autre souci que de retarder l'heure fatale de la concession aux autochtones ? »

qu'une large base et un tout petit sommet, la partie centrale lui faisant défaut.

« En matière d'enseignement, il aurait fallu agir dans un ordre chronologique. Pour des motifs purement idéologiques, certains ont voulu se départir de cette règle de conduite.

« Nous souhaitons de tout cœur que l'avenir n'apporte point la preuve de cette grave erreur. »

Certes, si l'on avait écouté les colons, l'on aurait, avant de songer à dispenser à des noirs un enseignement universitaire, étendu davantage encore l'enseignement primaire (18), l'on serait passé ensuite au second stade et l'on aurait développé, tout à l'aise, l'enseignement moyen, avant de couronner finalement, la pyramide par un enseignement supérieur, tout en ne négligeant pas évidemment la formation des techniciens dont on pouvait avoir besoin dans les différentes branches de l'activité coloniale.

Mais enfin, même si l'on avait, en ouvrant l'Université d'Eville après celle de Lovanium, bouleversé des plans aussi harmonieux il faudrait, à peu près, autant de temps pour former des diplômés universitaires que pour former des sous-lieutenants et l'on avait encore quelques années devant soi.

•••

Rien de sérieux donc ne devait troubler, en cette année 1956, l'euphorie des blancs.

Un certain G.C.B. pouvait s'écrier dans le quotidien d'Elisabethville (19) :

« Vive le miracle congolais »

et écrire :

« Le Congo, lui, par miracle, est à l'abri des agitations politiques, comme si les vagues du nationalisme perdaient leur force en battant contre ses frontières »

pour préciser aussitôt qu'il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'un miracle, mais

« d'un plan concerté et profondément mûri au fur et à mesure des circonstances.

« On a tenté ici une expérience unique dans les annales de la colonisation. »

(18) L'enseignement primaire du Congo était le plus étendu de tous les pays d'Afrique.

(19) L'« Essor du Congo » du 28 avril 1956.

Ce que devait confirmer d'ailleurs, en bombant le torse, devant Pierre Davister (journaliste à l'« Avenir » de Léopoldville avant d'être attaché au « Pourquoi Pas ? »), le Ministre des Colonies lui-même, M. Buisseret, de passage dans la capitale du Congo :

« L'autorité publique sait où elle va. Elle est attentive à l'évolution des faits et des idées. Les constantes de son programme sont celles qui ont fait le succès de l'œuvre belge, elles n'ont pas varié dans leur principe mais ont inspiré des initiatives nouvelles et le rythme de certaines adaptations et applications.

« En dépit de certaines apparences cet empirisme raisonné et créateur n'a rien perdu de ses vertus (20). »

Charles d'Ydewalle, qui se fera plus tard le chantre de l'Union Minière du Haut Katanga, en parlant d'Elisabethville n'avait pu taire son enthousiasme (21) :

« A Johannesburg, le syndicat blanc s'oppose au syndicat noir. A Elisabethville, la question syndicale ne se pose pas. Le patron blanc, paternaliste, est aussi paternel, parce qu'il est brave homme et parce qu'il a de la chance. Ses affaires de 1939 à 1954, suivent un cours imperturbablement victorieux lié à la conjoncture économique mondiale. La Providence, chère aux pionniers du Massachussets et de Pennsylvanie, a béni ses travaux. Il a, comme on dit à Chicago, un succès derrière lui. A nos yeux éclate en lui un trait majeur : l'absence d'inquiétude.

« Ses administrateurs bruxellois sur l'aérodrome d'Elisabethville, poussent un grand soupir de soulagement. Enfin un pays sans restrictions ni récriminations, sans pessimisme ni sombres préjugés.

« Pourquoi le Belge d'Elisabethville s'inquiéterait-il ? Il n'a pas le temps. C'est un homme si occupé. Sans excès d'égoïsme ni de cupidité, c'est un libéral et un physiocrate, donc un homme pressé ! »

On peut encore vanter, à ce moment, les Belges de leur « paternalisme ». Jo Gérard confie, lui aussi, au journal « L'Avenir » sa fierté après un voyage au Congo (22) :

« Je ne suis pas de ceux qui repoussent dédaigneusement ce remarquable paternalisme capitaliste qui a fait la gran-

deur et l'équilibre du Congo. D'ailleurs, y a-t-il un mot plus beau et plus doux que ce mot « paternalisme » qu'on décrie à tort alors que précisément il contient l'idée d'une affection paternelle. »

Les Belges sont extrêmement fiers de leur réussite économique. Ils font partager leur enthousiasme par leurs alliés occidentaux. Le journal américain « Times » (23) portera sur le Congo ce jugement :

« Le gouvernement paternaliste de la colonie visait à faire bénéficier sa population d'un tas d'avantages économiques pour mieux l'empêcher de penser à l'absence de droits politiques.

« Un Belge a rapproché cette politique de la méthode du père de famille disant à table à ses enfants : "Ne parlez pas avec la bouche pleine". »

C'est la même idée qu'exprimait, en conclusion, l'article : « Vive le miracle congolais. »

« En d'autres mots on a placé l'économique avant le politique. Je pense à cette réponse de l'ouvrier noir de Léopoldville à son ami de Brazza qui lui vantait l'ampleur de ses droits politiques — vote, représentation à la Chambre française —. Il faut la citer car elle est très belge dans son bon sens, elle a comme un parfum de terroir : "Ce n'est pas avec tout ça que je m'achèterai une bicyclette". »

(20) L'« Avenir » reproduit par l'« Essor du Congo » du 4 septembre 1956.

(21) Dans « Patrouille du Monde », n° 10.

(22) Reproduit dans l'« Essor du Congo » du 14 mars 1957.

(23) — du 23 octobre 1956.

**L'APOTHÉOSE
DE L'UNION MINIERE
DU HAUT-KATANGA**

effacement qui s'accorde mal, selon certains, avec leur réelle puissance économique et financière... »

L'effacement, en tout cas, en ce mois de juillet 1956, n'est plus de mise. Et il n'est sans doute pas d'exemple, dans l'histoire, d'une société capitaliste qui ait affiché un tel faste à l'occasion de son anniversaire et qui ait manifesté avec tant d'éclatant orgueil sa « réelle puissance ».

Pour qu'ils participent à son triomphe, l'Union Minière du Haut-Katanga, avait fait venir à Elisabethville, à ses frais, de Belgique, d'Europe, des Etats-Unis, du monde entier, des centaines d'invités.

Les plus grands personnages de l'Etat belge avaient répondu à son invitation.

Les Présidents de la Chambre et du Sénat, MM. Camille Huysmans et Gillon.

Le ministre des Affaires Etrangères, M. P.-H. Spaak accompagné de son chef de cabinet, M. Rotschild (2). Le ministre des Finances et Mme Liebaert. Le ministre de la Justice et Mme Lilar. Le ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale et Mme Troclet. Le ministre des Classes Moyennes et Mme Mundeleer (3). Le ministre des Colonies et Mme Buisseret. Le recteur de l'Université Libre de Bruxelles, M. Janne et le Recteur Magnifique de l'Université catholique de Louvain avaient fait le voyage. Ils retrouvaient à E'ville, Mgr Gillon, recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville. Mgr Jadot, aumônier en chef de la Force Publique était là. L'ancien gouverneur général du Congo, M. Rijckmans. Le sénateur Van Remoortel, président de la Fobei, qui n'ayant pu amener son épouse, invitée avec lui par la généreuse U.M.H.K., s'était fait accompagner par sa fille, Mme Carbonelle. Le député et Mme Nossent. Des membres du Conseil Colonial.

Le professeur Doucy, secrétaire de l'Institut de Sociologie Solvay et deux de ses adjoints : MM. Feldheim et Pouleur.

L'avion du 23 juillet avait amené le plus grand personnage de la société jubilaire : le gouverneur de la Société Générale de Belgique : M. Gillet flanqué de Mme Gillet. M. Gillet était, on le sait, en même temps que gouverneur de la Société Générale, président de l'Union Minière du Haut-Katanga et des deux autres sociétés dont l'anniversaire coïncidait avec le sien puisqu'elles avaient aussi vu le jour en 1906 : la Forminière

(2) ... qui allait, dans les jours de juillet et août 1960, jouer un rôle capital dans la démission katangaise.

(3) ... dont le fils, le député libéral Georges Mundeleer, sera l'un des membres les plus actifs du lobby katangais à Bruxelles, au cours de la crise.

et les Chemins de Fer Bas-Congo - Katanga (B.C.K.). Le président du Comité Spécial du Katanga et Mme Guillaume. Le gouverneur de la Banque Nationale et Mme Frère. Le président de la Cie du Katanga et Mme van der Straeten. Tout l'état-major de l'U.M.H.K., MM. Jules Cousin et Edgar Sengier, MM. Marthoz et Robiliart, etc...

Les administrateurs de la Forminière et du B.C.K. Les dirigeants des sociétés satellites de l'Union Minière. Il est impossible de citer tous les noms de ces invités de marque.

Épinglons celui du Président de la Metalkat, M. V. Mikolajczak (4) et de son épouse. Des évêques, des banquiers, des hommes politiques, rien ne manquait à l'ornementation des festivités. En dehors des Belges, il y avait toute une brochette d'hommes d'affaires et de politiciens britanniques : ceux notamment qui dirigent ou contrôlent les sociétés rhodésiennes, sœurs de l'Union Minière, ceux aussi qui sont en même temps administrateurs de l'Union Minière, de la Tanganyika Concessions et de la Forminière, puisque de nombreux hommes d'affaires belges et anglais se retrouvent dans le conseil d'administration des trois sociétés (5).

Ce sont ces Anglais qui pèseront plus tard, en 1961-1962, sur la politique du gouvernement conservateur de M. Mac Millan, en faveur du régime de M. Tshombe. Presque tous ces invités avaient des titres à être conviés aux festivités.

Ce n'est pas sans intérêt que l'on épingle parmi les autres — ceux qui n'avaient à l'époque ni portefeuille ministériel, ni fonction officielle — ceux que l'on peut considérer comme les invités du cœur — trois noms. Ceux qui les portent joueront — comme par hasard — un rôle au cours de l'aventure katan-

(4) Également administrateur-délégué de la Société Générale des Minerais. Son fils, Marc, régent, puis directeur de l'« Estre du Congo », fera campagne en faveur de l'autonomie du Katanga et sera, jusqu'à son expulsion par l'O.N.U., l'un des partisans les plus acharnés de Moïse Tshombe.

(5) La revue « Towards Freedom » de Chicago, dans son numéro de janvier 1962, a publié le tableau complet des diverses entreprises s'occupant d'industrie minière dans l'Afrique centrale au sud de l'Équateur. Ce tableau a été reproduit dans une brochure : « The Unholy Alliance », pp. 19 et 20. Il montre comment la Société Générale de Belgique, l'Union Minière du Haut-Katanga, la Tanganyika Concessions, la British South Africa Company, l'Anglo-American Corp. of S.A., la De Beers Con. Mines, la Rhodesian Anglo-American, la Rhodesian Corporation, la Mafikeng Copper Mines, la East African Copper Mines, la Rhodesian Selection Trust, l'American Meta Climax Inc., se partagent les mines administrées. Comme le grand magnat américain, M. Harvey Oppenheimer, possesseur de l'Anglo-American Corporation of South Africa, de la « Rhodesian Anglo-American » et de la « Tanganyika Concessions » se retrouvent dans sept de ces sociétés.

Contraintement de signaler ici que parmi les invités de l'U.M.H.K., MM. van der Straeten et Robiliart étaient administrateurs de la Société Générale, de l'U.M.H.K. et de la Tanganyika Concessions, MM. Guillaume, Alexander, Matthijsen, Warhousen, des deux dernières sociétés, MM. Marthoz, Wallif et Deville, des deux premières, M. de Smet de la première et de la troisième, etc.

gaise. Il s'agit des sénateurs belges Henri Rolin et Paul Struye et de l'ancien ministre, le député Wigny (6).

Toute la presse belge et mondiale est sur place. Il faudrait tout un livre pour dérouler la splendeur des fastes qui marquèrent le jubilé de l'U.M.H.K. Rien n'y manqua : séances académiques, visites des installations, feux d'artifice, Te Deum et défilé militaire.

L'« Essor du Congo » (7) annonce qu'un Te Deum d'action de grâces sera chanté, le dimanche 29 juillet, en la cathédrale Sts-Pierre-et-Paul, par Mgr de Hemptinne

« à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation des sociétés dites de 1906 : l'U.M.H.K., la Cie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga et la Sté Internationale Forestière et Minière du Congo.

» Etant donné le nombre de personnalités présentes, l'accès de la cathédrale sera réservé aux personnes munies d'une invitation. »

Pendant le Te Deum, chanté par Mgr de Hemptinne, et qui ouvre les cérémonies officielles,

« un détachement de la Force Publique rendait les honneurs à l'intérieur de l'Eglise (8) »

et
« à la sortie de l'Eglise, les personnalités se dirigèrent à pied, derrière la cathédrale pour prendre place à la tribune d'honneur d'où elles assistèrent au défilé des troupes de la garnison d'Elisabethville. »

Les journalistes sont à la fête. Ils sont autorisés, pour la première fois, à visiter le Saint des Saints (9) : la mine d'uranium de Sh'ink'olobwe, cet uranium dont la production est, pour les 90 %, réservée aux E.-U. où, enrichi en uranium 235, il sert à la confection des bombes atomiques. C'est cet uranium

(6) M. Henri Rolin, en faisant au lendemain de la proclamation de la sécession katangaise, une déclaration favorable à M. Tshombe, affaiblit et rendra pour longtemps désavantage la position de son parti, le Parti Socialiste Belge, dans la question katangaise. M. Paul Struye défendra jusqu'au bout tout à son siège de Président du Sénat que dans le journal catholique « La Libre Belgique » la cause de la sécession katangaise. Quant à M. Wigny, ministre des Affaires étrangères, on verra plus loin l'aide capitale que sa politique à l'O.N.U. a apportée à M. Tshombe à l'heure de la consolidation de la sécession.

(7) ... du 26 juillet 1956.

(8) L'« Essor du Congo » du 30 juillet 1956.

(9) Un an avant, Alain Ghobert (« Congo Noir et Blanc », p. 92) s'était vu

accuser d'insulte l'ancien Palais de Shinkolobwe : « J'irai demain à Elisabethville, mais je n'irai pas à Shinkolobwe l'inconduite, ville sainte du dieu des combats; la Sécrétariat belge défend ses abords. Dans les sociétés primitives, déjà, les premiers foyers formaient une zone d'interdiction et n'osaient pas élever leurs rochers; au même cycle recommencent avec un « U-méfal » qu'il serait sacrilège, au Congo, d'appeler par son nom. »

qui — l'a-t-on assez rappelé — a — livré aux Américains par M. Edgar Sengier, alors directeur de l'U.M.H.K. — donné les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki.

Les journalistes ont admiré ce sanctuaire où travaillaient 160 techniciens belges et 3.500 « indigènes étroitement surveillés » (10).

La mine est « sévèrement protégée par un double réseau de barbelés (11) coupé de miradors où veillent nuit et jour des sentinelles (12). »

Sans doute ne s'est-on permis cette indiscretion que parce que le gisement est sur le point de s'épuiser et la mine près d'être fermée.



L'on devrait faire un recueil des textes laudatifs que l'on consacre à ce moment au succès des sociétés jubilaires. L'on ne pouvait s'imaginer jusque là que la célébration de la réussite de grandes sociétés capitalistes conduisait aussi facilement au lyrisme.

Marcel Kruger, dans un éditorial de l'« Essor du Congo » (13), au moment de la baisse mondiale du prix du cuivre, parlera de l'Union Minière :

« cet inestimable joyau de la couronne congolaise »

et de la
« sérénité des dirigeants qui valorisant au maximum d'excellentes conditions de départ, ont bâti leur entreprise sur le roc. L'Union Minière peut assister impassible aux variations de la conjoncture qui emportent parfois des producteurs moins favorisés ou moins prévoyants; les flots rageurs qui prennent naissance dans les marchés commerciaux viennent mourir à ses pieds... »

Ainsi donc, pour parler d'« Elle », même un chroniqueur financier trouve naturellement sous sa plume des comparaisons romantiques.

M. Gilbert Périer, président du Conseil d'administration de la Sabena, vice-président du Cercle Royal Africain, dira, au déjeuner du Cercle, le 27 novembre 1956 (14) :

« Il est presque impossible et il serait presque injuste de

(10) Ils partirent un matin d'Elisabethville à six heures sur lequel est apposée leur photographie.

(11) « Essor du Congo » du 8 août 1956.

(12) « Essor du Congo » du 9 août 1956.

(13) ... du 28 mai 1957.

(14) « Essor du Congo » du 1 août 1956.

dissocier l'action de chacune des sociétés de 1906, l'Union Minière, la Forminière et le Beceka, parce que leur action fut toujours parallèle et parce qu'elles ont toujours suivi, sinon le même chef, du moins le même groupe de chefs et la même volonté.

« Toutes les entreprises coloniales belges ont, d'ailleurs, par la suite, porté la marque de ces chefs-là qui ont su, dans un pays où la moindre grandeur est souvent taxée de mégalomanie, et, en partant de rien, construire l'un des plus hauts monuments de la libre entreprise dans le monde. »

Le texte faisait écho au tribut d'hommage que l'évêque d'Elisabethville, Mgr Jean-Félix de Hemptinne, avait lui-même apporté à la société jubilaire — hommage qui était en même temps l'exaltation du régime capitaliste.

« La prospérité de la Belgique elle-même, dit le prélat, à l'occasion du jubilé de l'U.M.H.K. (15), avait jailli d'un régime de liberté économique. Le même principe engendra au Congo les mêmes effets.

« La richesse du Congo est le fruit de l'initiative privée. Sur le vaste champ où Léopold II avait deviné les richesses accumulées par la Divine Providence, les grands compatriotes dont les noms sont en ce jour à l'honneur, organisèrent de main de maître la mise en valeur du pays. »

A l'issue des festivités, les dirigeants de l'Union Minière seront gratifiés des plus hautes distinctions honorifiques belges et britanniques.

MM. Jules Cousin et Edgar Sengier seront nommés grands officiers de l'Ordre Royal du Lion. MM. Marthoz et Robiliart, commandeurs du même ordre.

Et à l'Assemblée générale de la Tanganyika C.L., à Salisbury, Sir Ulrich Alexander, président de cette société, annoncera (16) que M. Edgar Sengier, président du Comité Permanent de l'U.M. pour

« services éminents rendus au Commonwealth britannique et à la Tanganyika Concessions Limited » était nommé

(15) « Essai du Congo » du 25 juillet 1956.

(16) « Essai du Congo » du 4 février 1957.

« Honorary Knight Commander of the Order of the British Empire (17). »

Mais fin juillet 1956, à Elisabethville, devant un parterre de ministres, la fine fleur des capitaines d'industrie, des éminents prélats et les plus puissants des banquiers, l'on n'avait pas fait que se congratuler.

Au cours de la séance académique, M. Guillaume, président du Comité Spécial du Katanga (C.S.K.), avait fait l'histoire de l'organisme qu'il dirigeait et raconté la genèse de l'Union Minière (18).

« Comme vous le savez, avait-il dit, celui-ci (le C.S.K.) a été constitué en 1900 pour gérer le domaine du Katanga, occupé par les Belges, grâce aux pionniers de l'Etat indépendant et de la Cie du Katanga.

« C'est à ce titre que le Comité chargea Robert Williams, fondateur de la T.C.L., de prospections dont les heureux résultats donnèrent lieu à la création de la Société à responsabilité limitée, l'Union Minière du Haut-Katanga par décret du Roi Souverain, en date du 28 octobre 1906. » M. Guillaume sautait ainsi les dix années pendant lesquelles le roi Léopold II avait conquis le Katanga et consolidé sa conquête. Anglais et Belges pensaient y trouver de l'or. C'avait été, entre eux, une course de vitesse.

Un chef, étranger au Katanga, dominait et terrorisait le pays : M'Siri (19). Dans sa capitale, Bunkeya, cet homme que Smith Hempstone (20) dit « vieux, sénile et sadique » et que Charles d'Ydewalle, avec ce respect pour les Africains, propre à certains auteurs belges, appelle un « Hérode de Carnaval », « un grand Khan de sous-préfecture » (21) et à qui il prête élégamment « une face de gorille gras » (21) ou « un faciès de

(17) Il faut d'ailleurs croire que la famille de M. Sengier considérait ce titre d'origine comme devenu un Anglais d'adoption puisque à l'occasion de son décès survenu le 26 juillet 1963, elle fit publier dans la presse belge (le « Soir » du 2-8-63 notamment) des avis nécrologiques où il était appelé « Sir Edgar Sengier, K.B.E. ».

(18) « Sir » Sengier, ingénieur des mines, avait travaillé en Angleterre et en Chine avant de se rendre au Katanga.

Il avait été notamment directeur de la Compagnie Internationale d'Orient à Shanghai. Il était un spécialiste en feutre à coke, ce qui lui permit de spéculer et de développer la production de l'U.M.H.K.

Sur son rôle dans la fourniture aux Etats-Unis de l'uranium qui servit à la construction des premières bombes atomiques, on peut lire Charles d'Ydewalle, « L'Union Minière du Haut Katanga », pp. 79 à 81.

(19) « Essai du Congo » du 31 juillet 1956.

(20) Grand-père du chef actuel des Bayaka : Antoine Mwanda Mwasongo et de mixité du l'intérieur de Moïse Tchombi; Godfried Mwasongo qui a joué dans la dispersion de Patrice Lumumba le rôle que l'on sait.

(21) Katanga Report, p. 27.

(22) L'Union Minière du Haut Katanga, p. 10.

eloporte charbonneux » (22), avait traité avec désinvolture la première expédition belge qui lui avait été envoyée par l'Etat Indépendant du Congo.

Paul Le Marinel, arrivé à Bunkeya, le 18 avril 1891, dut attendre pendant six semaines avant de s'entendre dire par le souverain qu'il refusait les offres de protection formulées par l'Etat Indépendant.

Comme M'Siri avait mis ce délai à profit pour faire détruire les munitions de l'agent de l'Etat, celui-ci n'avait plus qu'à se retirer.

Une expédition anglaise dirigée par Sharpe vint proposer à M'Siri, sans plus de succès, un traité avec l'Angleterre. Mais un missionnaire anglais vivant à Bunkeya, le révérend Daniel Crawford allait user de son influence auprès de M'Siri pour qu'il signe ce traité.

Une seconde expédition belge, organisée cette fois par la C.C.C.I. (Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie) (23) et dirigée par l'agent de cette société, Alexandre Delcommune, arrivera à Bunkeya, le 6 octobre 1891.

M'Siri priera immédiatement Delcommune de quitter Bunkeya et le Katanga. L'agent de la C.C.C.I. chassé de Bunkeya, s'attardera néanmoins dans la région, ce qui provoquera une grande colère du souverain noir et le décidera, sur l'insistance du Révérend Crawford à accepter la protection britannique.

Crawford expédiera aussitôt un porteur de dépêche à Sharpe, représentant de Cecil Rhodes, pour le prévenir du changement d'attitude de M'Siri et lui demander de venir d'urgence à Bunkeya pour la mise au point et la signature du traité.

Mais une troisième expédition belge, payée, celle-ci, par la Compagnie du Katanga (24) et conduite par l'anglais William Stairs, en route pour Bunkeya, intercepte le porteur de la lettre

du Révérend Crawford à Sharpe et en prend connaissance. Stairs, qui fait passer la fidélité au patron qui le paye avant la fidélité à la patrie, lorsqu'il apprend que M'Siri, qui veut gagner du temps, refuse de le recevoir, se dirige à marche forcée, sur Bunkeya où il arrive le 14 décembre 1891. Il invite M'Siri à abdiquer. Le souverain se retire dans une de ses résidences à une heure de marche de sa capitale. Stairs lui expédie le capitaine belge Bodson avec mission de le ramener. Au cours d'une confuse bagarre, le capitaine Bodson tue M'Siri et est lui-même abattu par un fils du roi, Masuka.

Plus rien n'empêche désormais l'agent de la Compagnie du Katanga, William Stairs, de négocier avec le fils aîné de M'Siri, Mukanda, le traité voulu par Léopold II.

Le successeur de M'Siri accepte donc le drapeau de l'Etat Indépendant du Katanga pour éviter la destruction des Bayeke (25).

Une quatrième expédition belge, financée elle aussi par la Compagnie du Katanga, celle du capitaine Bia et du lieutenant Francqui, allait terminer l'occupation politique du territoire (26). Le géologue Cornet, qui en faisait partie, allait établir la première carte géologique de la région et donner aux capitalistes belges une idée des ressources que l'on pourrait en tirer.

La convention du 12 mars 1891 avait partagé le territoire du Katanga en 4.600 blocs d'environ 120 km carrés, deux blocs de l'Etat Indépendant alternant avec un bloc de la Compagnie du Katanga.

La Compagnie devait donc, avant d'entreprendre une exploitation ou d'accorder une concession, déterminer si la région visée se trouvait dans un des blocs lui appartenant ou dans un des blocs appartenant à l'Etat (27). Il était, dans la pratique, impossible de respecter les limites indiquées sur la carte.

C'est pour pallier cet inconvénient que la Compagnie du Katanga et l'Etat Indépendant du Congo décidèrent de mettre leurs biens en commun et de confier la gestion de leur patrimoine indivis à un nouvel organisme : le *Comité Spécial du Katanga* (C.S.K.) (27).

(22) L'Union Minière du Haut Katanga, p. 14.
(23) La plus ancienne des sociétés congolaises, fondée le 27 décembre 1886 par Albert Thys, capitaine d'état-major et officier d'ordonnance de Léopold II. V. Pierre Joye et Rosine Lewin, « Les Travaux au Congo », pp. 223 et suiv.

(24) Filiale de la C.C.C.I., la Compagnie du Katanga était fondée le 15 avril 1891 avec la mission d'exploiter le bassin du Haut-Congo, d'y étudier les possibilités en matière de colonisation, d'agriculture et d'exploitation minière, d'y établir des voies de communication par terre et par eau, et de constituer des sociétés d'exploitation agricole et minière dans la région explorée. La Compagnie du Katanga qui devait fonder, dans les trois ans, au moins, trois points d'occupation dans la région, mettre deux embarcations à vapeur sur les branches supérieures du Haut-Congo et « organiser, pour assurer la sécurité, une force de police suffisante » détenait en outre quatre concessions minières et minières et notamment la plus précieuse de titre des territoires appartenant au domaine de l'Etat dans la région considérée, mais elle devait réserver à l'Etat indépendant certains droits dans la Société, notamment 10 p.c. de chacune des catégories d'actions qui seraient créées en représentation de son capital. (V. Joye et Lewin, op. cit., pp. 209 et suiv. et *Le Congo*, p. 211.)

(25) Elle atteignit Bunkeya le 30 janvier 1892.

(27) Joye et Lewin, op. cit., p. 211.

Le C.S.K., fondé le 19 juin 1900, devait mettre le Katanga en valeur et répartir les profits de l'exploitation entre ses fondateurs en proportion de leurs apports respectifs.

C'est ainsi que la Cie du Katanga obtint et conserva le droit de percevoir un tiers de tous les avantages et bénéfices à retirer de l'exploitation du territoire concédé (28).



Le C.S.K. dès le 8 décembre 1900 passe une convention avec Robert Williams et la Tanganyika Concessions. Cette Société anglaise est autorisée à faire des recherches minières pendant 5 ans.

Elle devra consacrer au moins 5.000 Livres par an à ces prospections. Il est convenu qu'en cas de découvertes, des sociétés seront constituées avec la participation de la Tanganyika et du C.S.K. Il est prévu que les capitaux se partageront par moitié mais que les bénéfices seront attribués à concurrence de 60 % au C.S.K. et 40 % à la Tanganyika.

C'est dans le cadre de cette convention qu'après d'importantes découvertes de gisements cuprifères, sera créée, le 28 octobre 1906, l'Union Minière du Haut-Katanga.

Le capital initial constitué par 100.000 actions de 100 francs est souscrit à raison de 50.000 actions par la Tanganyika Concessions et à raison de 50.000 actions par la Société générale de Belgique qui, ayant acquis entretemps le contrôle de la C.C.C.I., se substitue au C.S.K. dans l'opération. Le C.S.K. reçoit 100.000 actions de dividende et la T.C.I. 40.000.

Ce capital après deux augmentations de 2.500.000 F, sera en 1921, porté à 70 millions, en échange d'une prolongation de la concession jusqu'au 11 mars 1990 (29).

Porté à 300 millions en 1938, le capital atteindra 5 milliards de francs congolais en 1956.

En 1959, au lendemain des événements du 4 janvier, M. Jules Cousin, président du comité local de l'U.M.H.K., allait tenter d'obtenir que les gisements soient accordés en pleine

(28) La Compagnie du Katanga toucha à ce titre, pour les années 1900 à 1909, la somme de 917 millions de francs belges, soit en moyenne 102 millions par an. En cela elle faisait la seconde promotion, en dehors de sa mise de fonds initiale de 3 millions en 1892 et de 600.000 francs en 1900. Le gouverneur général Ryckmans citant vigoureusement cette situation (Discours prononcé à Léopoldville le 5 juillet 1946. *Voyages et Jalons*, p. 211) disait en parlant de cet apport :

« Même en tenant compte de la dépréciation de la monnaie, cela ne fait encore que 300 millions de nos francs actuels. Beaucoup moins que ce que la Compagnie du Katanga recevait en retour chaque année, au meilleurs temps ! »

(29) Le durée de la Société avait été en 1906 prévue pour 30 ans. Elle se voyait prolongée de 14 ans.

propriété ou qu'en tout cas les concessions minières soient encore prolongées.

« L'Union Minière, dira-t-il (30), a un programme d'investissement d'un milliard par an au cours des douze prochaines années y compris 1959.

« Si elle avait la certitude que sa concession serait prolongée, elle doublerait probablement dès maintenant ce programme d'investissement pour le porter à deux milliards par an et ouvrirait un ou plusieurs sièges d'exploitation... »



L'on connaît l'extraordinaire progression de la production de cuivre de l'U.M.

De 998 tonnes en 1911, elle était passée à 23.019 en 1919, à 57.886 en 1923, à 90.104 en 1925.

Elle dépasse le cap des 100.000 tonnes en 1928 avec 112.456 tonnes, atteint 150.588 tonnes en 1937, 160.211 en 1945, 191.959 en 1951, 234.673 en 1955, 240.280 en 1957, 280.000 en 1959 et son maximum absolu de 300.675 tonnes en 1960, l'année de la crise et de la sécession.

Troisième productrice de cuivre du monde, après les sociétés américaines Anaconda et Kennecott, l'U.M.H.K., en exportant en 1960, principalement aux E.U. 8.222 tonnes de cobalt, soit plus de 60 % de la production mondiale, est au premier rang pour ce produit stratégique. Au sixième rang pour la production mondiale d'argent, elle produit 16 % de tout le germanium du monde, 5 % du manganèse, 4 % des concentrés de zinc, 3,5 % du cadmium et la quasi totalité de la production mondiale de radium.



L'idée de donner du travail à de la main-d'œuvre congolaise n'a jamais pu prévaloir sur la notion du bénéfice, dans l'esprit des dirigeants de l'U.M.

Occupant 1.374 Européens et 35.095 « indigènes » en 1944 (au moment où elle produisait 165.484 tonnes de cuivre), l'Union Minière avait réussi, dix ans après, en 1954, au moment où sa production atteignait 223.791 tonnes à ramener sa main-d'œuvre congolaise à 28.957 unités. Pendant le même temps, elle avait porté le chiffre de sa main-d'œuvre européenne à

(30) « Essai du Congo » du 28 janvier 1959.

2.081. Soit donc en dix ans 707 blancs de plus et 6.138 noirs de moins (31).

En 1959, la main-d'œuvre congolaise avait encore diminué considérablement et devait approcher les 20.000 unités.



Jusqu'en 1959, les bénéfices n'avaient cessé de croître. Ils étaient passés de 2 milliards 410 millions 626 mille 892 francs en 1958 à 3 milliards 535 millions 599 mille 030 francs en 1959. Le dividende avait été porté de 1.500 à 2.200 francs net par part sociale entière.

Et l'on escomptait pour 1960 une nouvelle augmentation des bénéfices, en raison de la majoration du prix du cuivre et de l'augmentation des quantités vendues (32).

Mais la puissance de l'Union Minière du Haut-Katanga n'est pas faite de la force et de la prospérité de la seule « Société congolaise à responsabilité limitée » qui porte son nom.



Elle avait, en effet, tantôt dans un souci de rationalisation tantôt pour des raisons fiscales, donné naissance à une longue série de sociétés satellites qui allaient couvrir de leur réseau le Katanga tout entier et même déborder de la province.

Citons parmi elles :

- 1) la Compagnie Foncière du Katanga, propriétaire de milliers d'immeubles et d'hôtels;
- 2) la Société générale des Forces Hydroélectriques du Katanga (Sogefor), assurant l'exploitation de la Centrale Francqui qui lui appartenait et des centrales Bia, Delcommune et Le Marinel dont l'Union Minière conservait la propriété. Cette Société vendait près d'un milliard de Kw à la Rhodésie;
- 3) la Société générale Africaine d'Electricité (Sogelec) exploitant les réseaux publics d'électricité d'Elisabethville, Jadotville, Kolwezi, Kipushi (33);

(31) « Essai du Congo » du 6 janvier 1962.

(32) Si l'on sait que l'Union Minière a payé en 1959 2 milliards 392 millions 718 mille 073 francs à titre d'impôts, et qu'en 1962, elle n'a payé ses contributions qu'au gouvernement de Mabe Tabumbu, l'on a une idée de la situation. On a pu constater et payer ses impôts, l'on n'a aucune peine à s'imaginer comment celui-ci a pu subsister et payer ses impôts. La situation venait à peine d'être proclamée que l'U.M. versait à Tabumbu une avance de 1 milliard 250 millions de francs belges. C'est le chèque de l'U.M., Ch. d'Ydewalle, qui le révèle dans le livre qu'il lui consacre (p. 140).

(33) La Sogelec contrôle elle-même la Société Commerciale de Matériel Electrique au Congo (Comsélec) et la Société d'Entreprises Electriques au Congo (Entelec).

- 4) la Société générale Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim) produisant dans son usine de Jadotville l'acide sulfurique nécessaire aux activités de l'Union Minière, des usines de chlorate de sodium et de soude caustique, d'hydrolyse, d'huiles végétales, etc...;
- 5) la Société Métallurgique du Katanga (Metalkat) exploitant une usine à zinc comportant une section cadmium;
- 6) les minoteries du Katanga, traitant maïs, manioc et froment. Elles exploitent en outre l'huilerie de Kakontwe qui produisit pour la seule année 1955 8.210 hectolitres d'huile de palme alimentaire;
- 7) la Société de Recherche Minière du Sud-Katanga (Sudkat) s'occupant de prospections, notamment de manganèse;
- 8) la Société d'Exploitation des Mines du Sud-Katanga (Minsudkat) destinée à exploiter les gisements de cuivre, plomb et zinc découverts par la Sudkat, notamment ceux de Musoshi, Lombe et Lubembe et la mine de Kengere;
- 9) les Ciments Métallurgiques de Jadotville (C.M.J.) qui prit une part importante dans la Société des Ciments du Kivu;
- 10) les Charbonnages de la Luena, approvisionnant les usines de l'U.M. (456.000 tonnes en 1955);
- 11) la Compagnie des Chemins de fer du Katanga - Dilolo-Léopoldville (K.D.L.);
- 12) la Société Africaine d'Explosifs (Afridex) avec son usine de Kakontwe et sa filiale « Afrimèches » (Société Africaine pour la fabrication de mèches de sûreté);
- 13) la Société d'Elevage de la Luilu (Elvaluilu) qui possédait fin 1955, 5.168 têtes de bétail et en 1959 environ 10.000;
- 14) l'Exploitation Forestière au Kasai;
- 15) la Société générale Métallurgique de Hoboken, travaillant le plomb et l'étain produits par l'U.M. et traitant dans sa raffinerie électrolytique d'Olen, la production d'uranium. Les usines d'Hoboken et Olen occupent environ 4.000 ouvriers;
- 16) la Société générale des minerais, chargée d'assurer la vente des métaux non ferreux, à qui l'U.M. a confié une branche de ses services commerciaux et depuis 1926, l'agence exclusive de vente de toute sa production de cuivre.

Toutes ces sociétés distribuaient de plantureux dividendes (à l'exception en 1955 de la Sudkat) qui venaient grossir indirectement les bénéfices de l'Union Minière. L'Union Minière avait d'ailleurs pris d'importantes participations dans un nombre considérable d'autres entreprises, telles la Société Anonyme

belge de la Navigation Aérienne (Sabena), la Société générale d'Entreprises immobilières (S.E.I.), la Wankie Colliery Limited, exploitant les charbonnages rhodésiens, la Belgian American Banking Corporation, la Belgo American Bank and Trust Company, la Cie générale d'Electrolyse du Palais, exploitant près de Limoges, une raffinerie électrolytique de cuivre, traitant du cuivre fourni par l'U.M., la Société de Recherches Minières « Bamoco » poursuivant des recherches dans le Bas et le Moyen Congo, le Syndicat pour l'Etude géologique et minière de la Cuvette Congolaise, le Syndicat d'Etude de l'Energie nucléaire (S.E.E.N.) qui avait installé en Belgique une Centrale nucléaire pilote, la Compagnie belge pour l'Industrie de l'Aluminium (Cobeal), etc...



Vraiment il est peu de sociétés capitalistes qui puissent s'enorgueillir d'une telle puissance et l'on comprend mieux, après cette brève revue, l'insolent triomphe qu'elle s'offrit, qu'elle se paya à grands frais, en l'année de son cinquantenaire.

Un avocat d'Elisabethville, qui fut, par la suite, l'un des thuriféraires de la Sécession, M^c Mario Spandre, pouvait constater (34), sans risque d'erreur, à cette occasion, que le groupe de ses dirigeants

« contrôle le Katanga, tant du point de vue des moyens de transport que de celui de l'énergie, ce qui veut dire qu'il y a là une sorte d'Etat dans l'Etat. »

C'était le même sentiment qu'avait exprimé l'année précédente, l'auteur de « l'Expédition Orénoque-Amazone », Alain Gheerbrant, dans son « Congo Noir et Blanc » (35) :

« ... à Kolwezi, j'ai franchi le pas qui sépare de tout le reste du Congo et de l'Afrique Centrale le territoire de l'Union Minière du Haut-Katanga »; cinq cent mille kilomètres carrés, du Tanganyika à l'Angola et du bassin du Congo à celui du Zambeze, telles sont à peu près, la taille et les limites de ce gâteau, garni des plus précieux minéraux du monde, qu'exploite une seule compagnie, derrière laquelle veillent à la fois la Couronne, la Banque et la Haute-Eglise de Belgique. On trouverait difficilement ailleurs une telle concentration de pouvoirs sur un pareil trésor. »

Mais les grand capitaines qui étaient à la tête de ce

prodigieux réseau d'entreprises, n'étaient pas gens à se laisser enivrer par les honneurs dont on les comblait, en ces jours anniversaires.

Ils ne perdaient pas la tête. Pour eux, l'occasion était bonne de faire quelques mises au point.

Au cours de l'Assemblée extraordinaire du 28.6.1956, M. Edgar Sengier, alors président du Comité Permanent de direction, tenait à rappeler que (36)

« les mines se trouvaient dans une région dépeuplée, à des distances énormes de la mer, sans communication. Les minerais étaient difficiles à traiter, la main-d'œuvre africaine amenée de territoires voisins du Katanga ignorait tout du travail industriel.

« On nous avait confié en 1906 la gestion d'un territoire désertique. Il est aujourd'hui un pays développé, agréable, fleuri et riant, où Européens et Africains sont prospères et contents. C'est là un élément de stabilité qui vient renforcer notre confiance dans l'avenir. »

Et à la séance académique d'ouverture des festivités (37), lorsque le grand patron, M. Gillet, gouverneur de la Société générale de Belgique, président de l'Union Minière, de la Forminière et du B.C.K., prendra la parole, ce sera pour proclamer ce que pensent, en cette heure de liesse, en cette période d'euphorie, tous les Belges du Katanga :

« Si le droit du premier occupant, souvent invoqué par certains, a une signification, ce droit appartient aux Belges qui sont venus mettre en valeur ces régions inhospitalières. »

(34) « Essai du Congo » du 28 juillet 1956.
(35) Gallimard, 1955, p. 38.

(36) « Essai du Congo » du 7 juillet 1956.
(37) « Essai du Congo » du 30 juillet 1956.

**LES MANIFESTES
DE « CONSCIENCE AFRICAINE »
ET DE L'ABAKO**

C'est dans ce climat d'extraordinaire euphorie que vont éclater la bombe du « Manifeste de Conscience Africaine » et peu après la bombe plus explosive encore du « Manifeste de l'Abako ».

Sans aucun doute, l'aspiration à l'indépendance était vive chez la plupart des évolués congolais et ces documents ne firent-ils que cristalliser et exprimer par écrit et publiquement une volonté qui était née spontanément, mais qu'habituellement, et spécialement au Katanga, l'on cachait avec soin aux maîtres blancs.

Charles d'Ydewalle (1), notamment, rapporte :

« En 1955, tandis que je suivais dans sa randonnée éblouissante le Roi Baudouin, un grand missionnaire, très tranquillement, me dit : « Dans la région des grands lacs, nous avons un grand séminaire dont plusieurs élèves sont prêts ou le seront bientôt : 60 étudiants.

« Tout récemment, nous avons eu parmi eux recours à un referendum et nous leur avons posé tout simplement trois questions. Quels sont parmi vous les partisans du statu-quo politique ? Quels sont parmi vous les partisans de l'indépendance différée ? Quels sont les partisans de l'indépendance immédiate ? Sur les 60 réponses, il n'y eut pour le statu-quo pas un oui. Pour l'indépendance différée, quatre approbations. Pour l'indépendance immédiate, cinquante-six approbations... Et retenez bien, cher monsieur, que ce grand séminaire est l'un de ceux qui du point de

(1) L'Union Missionnaire de Haut Katanga, p. 170.

vue religieux nous donnent le plus de consolation et de réconfort... »

Ainsi donc, le « Plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique Belge », que le professeur A.A.J. Van Bilsen venait de publier (2), était-il, pour l'ensemble des évolués congolais, déjà dépassé puisqu'il ne proposait qu'une indépendance différée à trente ans de distance. Les milieux politiques belges étaient pourtant à ce point aveugles et sourds à l'endroit des aspirations de « leur » Congo, qu'ils considérèrent comme impensable l'éventualité de le libérer en un si court laps de temps et comme un fou dangereux, l'homme qui avait osé concevoir un tel projet (3).

Le député libéral Demuyter, spécialiste à la Chambre des questions coloniales, interpellera le ministre des Colonies au sujet.

« des élucubrations auxquelles se livre certain professeur, fonctionnaire belge... »

et invitera clairement le gouvernement à écarter de l'enseignement officiel un maître aussi inquiétant.

« M. Van Bilsen est professeur à l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer à Anvers, établissement officiel chargé de la formation de nos futurs administrateurs-territoriaux.

« On est en droit de se demander, si, à ce titre, il n'a pas commis plus qu'un impair en déclarant que la politique coloniale belge est réactionnaire et rétrograde. »

C'est pourtant à ce plan extrêmement modéré — très en-deçà des aspirations des évolués congolais — que les rédacteurs du « Manifeste de Conscience Africaine » vont se référer (4).

« Nous avons lu qu'il était question d'un plan de trente

ans pour l'émancipation politique du Congo. Sans nous prononcer sur l'ensemble de ces éléments, nous croyons qu'un tel plan est devenu une nécessité, si l'on veut que cette émancipation se réalise dans la paix et la concorde. Ce plan devrait exprimer la volonté sincère de la Belgique de mener le Congo à l'émancipation politique complète dans un délai de 30 ans. Une déclaration sans équivoque sur ce point est le seul moyen de conserver la confiance des Congolais à l'égard de la Belgique.

« Ce plan, qui serait un compromis entre l'impatience des uns et le conservatisme des autres, doit fixer nettement les étapes intermédiaires à réaliser dans les délais précis. »

La revendication était timide. Mais que des noirs puissent parler des conditions auxquelles ils conserveraient leur confiance à l'égard de la Belgique devait paraître déjà inouï aux blancs d'Elisabethville. D'autres passages du Manifeste devaient leur sembler plus imbuables encore :

« il faut... que les Belges comprennent dès maintenant que leur domination sur le Congo ne sera pas éternelle.

« Nous protestons énergiquement contre une certaine opinion, parfois exprimée dans la presse, et qui ne fait pas de différence essentielle entre la présence des Belges au Congo et leur domination sur le Congo.

« L'idée de la communauté belgo-congolaise pourrait être un frein à l'émancipation totale du peuple congolais; un moyen aussi pour perpétuer indéfiniment la domination ou tout au moins l'influence prépondérante d'Européens, formant une caste de privilégiés.

« Un principe est pour nous essentiel : la couleur de la peau ne confère aucun privilège.

« Nous ne désirons d'aucune manière que le Congo soit intégré dans l'Etat belge unitaire. Nous n'admettrons jamais qu'une fédération belgo-congolaise nous soit imposée sans notre libre consentement ou que l'on en fasse la condition de notre émancipation politique (5).

(2) « Un Plan de Trente Ans pour l'émancipation de l'Afrique Belge ». Para d'abord en décembre 1955, en langue flamande, dans « De Gids op maatschappelijk gebied », le plan avait été publié en français, en février 1956, dans « Les Douze de l'Action Sociale de l'Afrique Belge ».

(3) Comme exemple de clairvoyance, on peut citer cette déclaration d'un des hommes les plus estimés du personnel politique belge, M. Raymond Schryver, futur ministre du Congo. Constatant à la Chambre de Commerce de Luxembourg en septembre 1956 (v. « Kasai », 18-9-1956), il s'écriait en parlant du plan Van Bilsen :

« J'ai vuais au danger de faire une limite dans le temps. Comment peut-on dire à un capitaliste, à un technicien, voulez-vous installer, investissez ici votre argent, votre énergie, votre intelligence, mais attention ! dans dix, vingt ou trente ans, suivant le cas, cela touchera à son terme... Comment pouvez-vous encourager un jeune à venir travailler au Congo si vous lui dites, en même temps, qu'il n'a même pas devant lui, le temps d'une carrière entière. »

(4) Le texte intégral de ce manifeste, publié en juillet 1956 dans un numéro spécial de « Conscience Africaine » (édité par et chef : Joseph Ilou), est reproduit dans le 2^e numéro de « Congo 1959 » du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (CRISP).

(5) Ce passage écartait sans équivoque les suggestions que l'avenant Harris de Stanleyville venait de formuler au sujet de la présidence du Congo Belgo-Congolais de cette ville au cours d'une réception de M. Schoeller, alors gouverneur de la Province Orientale (« Vies de Congo », 2 mars 1956) :

« Cette association avait-il dit, en panacheant son nationalisme en ce sens qu'elle ne considérait le Congo que comme accompagné du qualificatif « belge » et ne concevait

« L'union nationale est nécessaire parce que toute la population du Congo doit prendre avant tout conscience de son caractère national et de son unité. »

Le Manifeste, par ailleurs, considérait que les partis politiques ne répondaient à aucune nécessité dans la structure politique et administrative actuelle du Congo.

Le journal d'Elisabethville, l'« Essor du Congo », publiera (6) un éditorial sévère de M.M. (7).

« Le ton revendicatif de certains passages est peu conciliable avec leur désir d'instaurer une véritable communauté basée sur l'estime mutuelle et sur une franche amitié.

« Il n'est évidemment pas possible de les suivre lorsqu'ils postulent que, dans trente ans, l'autonomie politique totale devra être accordée au Congo. L'avenir n'appartient à personne surtout un avenir aussi éloigné. Personne ne sait ce que les trente prochaines années nous réservent.

« L'évolution politique d'un peuple ne se plie pas à un plan rigide s'étendant sur un nombre précis d'années.

« Poser ses conditions, dans ce domaine, comme le fait le Manifeste, ne peut que provoquer d'aimables sourires.

« Pourquoi le Manifeste ne s'est-il pas référé à la solennelle déclaration du Roi le 1 juillet 1955 lorsqu'il affirmait au Cercle Royal Africain : "Il faut que les blancs et les indigènes fassent preuve dans leurs rapports quotidiens de la plus large compréhension mutuelle. Alors sera venu le moment dont l'échéance ne peut encore être déterminée, de donner à nos territoires africains un statut qui assurera pour le bonheur de tous la pérennité d'une véritable communauté belgo-congolaise et qui garantira à chacun, Blanc et Noir, la part qui lui revient selon ses mérites et sa capacité dans le gouvernement du pays."

« Rappelons que M. Buisseret a repris récemment cette

pour lui d'avance en dehors d'une communauté belgo-congolaise dans le royaume-royaume pourrait être un jour la citoyenneté unique à tous ses membres. »

(6) Il n'est pas sans intérêt de signaler que le Comité du Cercle comprenait en dehors des Belges Murrin, Georges Henssege, Louis Amélot, Georges Astrique, René Kani Iwanga et futur procureur général à Léopoldville, un noir de service : M. Joseph Kasongo, futur membre du M.N.C. Lamanba, futur président de la Chambre des Représentants, qui sera encore de son parti pour avoir accepté un poste ministériel dans le troisième gouvernement Adoula.

(7) — le 14 juillet 1956.

(8) M. V. Mikolajczak, éditorialiste, plus tard rédacteur en chef du journal, appartenant à un milieu intéressé à l'industrie belge au Katanga, proche de l'Union Minière. Le père de ce journaliste, M. V. Mikolajczak, en l'a vu, était président de la Metallurgie, l'un des filiales de l'Union Minière.

déclaration au cours d'une discussion à la Chambre.

« Nous croyons que le Manifeste aurait dû faire sienne cette solennelle promesse qui garantit l'émancipation progressive du Congo.

« Le Roi et le Ministre savent, comme quiconque, que cette échéance ne peut être déterminée dans le temps, mais qu'elle surviendra avec une claire certitude. »

Avec le recul, on sourit plus volontiers de cette tranquille assurance, de cette suffisance aussi que des timides revendications du groupe de « Conscience Africaine ».

Timides, elles l'étaient. Et les « commentaires » que l'Abako (8) allait publier, après avoir étudié le « Manifeste », allaient rapidement rendre les blancs du Katanga sensibles au danger qui surgissait tout à coup, dans leur ciel, jusque là sans nuage. Pour l'Abako, pas de demi-mesures, pas d'équivoque

« nous pensons que c'est par la voie de la politique qu'on pourrait songer à unir les diverses peuplades congolaises.

« La lutte des partis quoique dangereuse est bien nécessaire dans une démocratie.

« Notre position est nette et nous réclamons à cor et à cri : 1° les droits politiques, 2° toutes les libertés, c'est-à-dire : liberté individuelle, de pensée, d'opinion et de presse, liberté de réunion, d'association, de conscience et des cultes. »

En évoquant le plan de 30 ans du professeur Van Bilsen auquel le « Manifeste » s'est rallié, l'Abako déclare :

« Pour nous, nous aspirons non pas à participer à l'élaboration de ce plan mais à son annulation pure et simple parce que son application ne ferait que retarder le Congo davantage comme cela est le cas. Puisque l'heure est venue, il faut accorder aujourd'hui même l'émancipation plutôt que de la retarder encore de trente ans. Notre patience a déjà dépassé les bornes. »

Parlant d'une éventuelle communauté belgo-congolaise, le parti de M. Kasavubu précise :

« Une caricature de communauté qui serait calquée sur la

(8) L'« Alliance des Bakoos ». - Abako, fondée par M. Edmond Ntary-Landa et présidée par M. Joseph Kasavubu. Les « commentaires » de l'Abako datent du 23 août 1956. On en retrouvera le texte dans « Congo 1959 » de CRISP, 2^e édition, pp. 16 et 84V.

fameuse Union Française n'est pas du tout plausible pour nous; elle n'est qu'une façon mitigée de la domination » et pour donner son point de vue, au sujet du peuplement blanc du Congo, il se retranche derrière l'opinion exprimée par l'un des meilleurs administrateurs que la Belgique ait envoyés au Congo :

« Quant à la population congolaise, sera-t-elle hétérogène ? Nous laissons répondre Monsieur le Vice-gouverneur général honoraire Marzorati : "Le Congo est une colonie d'exploitation et non de peuplement. La politique traditionnelle de la Belgique est une politique d'encadrement seulement. Le Congo doit être réservé aux seuls indigènes et la présence blanche ne peut y être que temporaire. L'installation du peuplement européen ne peut être admis parce qu'il implique obligatoirement une discrimination raciale et un colour-bar que notre conscience condamne. En conséquence, nous ne devons songer à aller là-bas que comme encadrement et encore celui-ci serait formé, de plus en plus, d'éléments indigènes. Il n'est pas du tout prouvé que l'installation des colons à demeure au Congo belge constitue nécessairement un service rendu au pays" (Conférence du 17.11.1951) (9). »

Cette fois, ce fut à Elisabethville, une levée de boucliers. « Franc », un éditorialiste de l'« Essor du Congo », s'indigne (10) non seulement du texte des commentaires de l'Abako mais du fait qu'on en ait permis la diffusion :

« Depuis qu'au Congo, une bande d'écervelés s'est mise à exciter les gens, les déclarations, manifestes et autres littératures de ce genre ont fait plus pour saper la confiance en ce pays que l'on est prêt à l'admettre.

« Le "manifeste" de l'ABAKO constitue ainsi une série d'inepties inspirées sans aucun doute par quelques Européens sans scrupules... »

« Cette série d'inepties a bénéficié comme d'habitude d'une incompréhensible complaisance de la part des agences de presse en vue de souffler le plus fort possible sur une brindille de paille qui brûle, pour enflammer si possible toute la brousse.

(9) Les colons ne pouvaient pas à M. Marzorati cette prise de position. Le Comité de l'Union Africaine a saisi cette occasion pour dire : « Le Comité prie le Président (M. Masu) de s'abstenir d'assister à l'inauguration de la statue de M. Marzorati à Uvumburu, étant donné que cette personnalité fut toujours un irréductible adversaire de colonat. » (« Essor du Congo », 26-11-56.)
(10) « Essor du Congo » du 30 août 1956.

« Nous sommes entourés, semble-t-il, d'une étonnante équipe de démolisseurs d'empires... Lorsque les gens réclament au Congo, un des pays les plus libres du monde (11), "toutes les libertés", ils donnent par là même la preuve de leur complète ignorance des choses de ce monde. »

Et Marc Mikolajczak, dans un autre éditorial du même journal (12), en découvrant dans le « manifeste de Conscience Africaine » des tendances chrétiennes et dans celui de l'ABAKO des tendances nettement socialistes, va chercher des responsables à cette agitation :

« L'introduction de l'indigène dans le circuit politique devait nécessairement créer des foyers de discorde, provoquer l'éclosion de mouvements revendicatifs et favoriser la naissance d'un nationalisme aigu.

« Le Congo vivait heureux et prospère sans politique. Bien des maux lui avaient été épargnés jusqu'à présent.

« Aujourd'hui la forte unanimité qui existait parmi les Européens du Congo se disloque avec la perte d'autorité et de prestige qui en résulte. »

Il dénonce le Parti socialiste belge et le Congrès qu'il vient de tenir :

« il a joué avec une criminelle légèreté avec les mots de gestion autonome, de libération de l'homme, de suffrage universel, de nationalisation etc... »

« De son côté, M. Demany a rassemblé dans un livre (13), qui aurait dû être interdit au Congo, tous les termes qui pouvaient salir au maximum les Européens du Congo et leur action en terre africaine. Lu par les indigènes, ce pamphlet constituait un véritable appel à la révolte.

« De son côté, M. Van Bilsen, catholique, publiait en Belgique une longue étude dans laquelle il parlait lui aussi de plan d'émancipation, de libération etc... »

« En quelques mois, les Européens ont, de la sorte, lancé à l'ambition nouvelle des indigènes des termes abstraits qui ne se trouvaient pas dans leur langue : démocratie, laïcité, émancipation, autonomie, à travail égal, salaire égal etc... »

(11) Cette affirmation était d'une impudence énorme dans un pays où les « indigènes » n'avaient même pas la liberté de religion et où la presse dite subversive était interdite. La seule dénonciation d'un journal interdit était punie de prison...

(12) « Essor du Congo » du 1^{er} septembre 1956.

(13) « Le Bal Noir et Blanc » auquel Mgr de Herpinne, évêque d'Elisabethville, traça un procès, qu'il gagnait d'allures.

Mais les blancs du Katanga ne vont pas se contenter de formuler de tels regrets — constituant d'ailleurs, sous la plume du journaliste de l'« Essor du Congo », autant d'aveux bien ingénus. A la volonté d'émancipation que les Congolais viennent de formuler à Léopoldville, à la menace que le mouvement qui s'annonce représente pour leur situation au Katanga, pour leur confort, pour leurs privilèges, pour leur avenir, ils vont chercher à trouver la parade.

LES RÉACTIONS DES BLANCS DU KATANGA

Sur ses treize millions d'habitants, le Congo n'en comporte que 109.437 de race blanche (1). Mais près du tiers de ceux-ci, 34.047, habitent la seule province du Katanga, qui avec son million et demi d'habitants, est la moins peuplée du pays.

Fait significatif, c'est dans les trois grandes villes du Sud que cette population est concentrée : 22.912 le restant de la province se partageant environ dix mille Européens, puisque la seule base militaire de Kamina en absorbe 1.780.

Mais ce qui est plus significatif encore, c'est la rapide progression du peuplement blanc dans les deux grandes villes.

Elisabethville est passée de 11.005, fin 1954, à 12.158, fin 1955, et à 13.666, fin 1956. Jadotville de 3.660 à 4.209, puis à 5.067. Kolwezi, de formation plus récente, est passée de 4.098 à 4.179 habitants de race blanche.

Tous ces blancs, dans l'esprit du ministre belge des Colonies, sont des gens aisés, gagnent bien leur vie et doivent jouir d'un « standing » les distinguant nettement de la population indigène.

C'est un principe qui s'intègre dans le système paternaliste dont on a doté le Congo :

- A aucun prix, le Gouvernement ne veut, au Congo, de Blancs pauvres qui deviennent si vite parmi les Noirs, de "pauvres blancs". L'oligarchie de cette espèce est, à mon sens, une trouvaille, parce qu'en relevant aux yeux de

(1) Recensement de 1957. « Le Congo Belge », office de l'information et des relations publiques pour le C.B. et le R.U., 1959, T. II, p. 38, la progression continuera mais se ralentira pendant l'année 1957. Il y a 33.886 Européens à E'ville, 5.148 à Jadotville, 4.455 à Kolwezi.

l'indigène le prestige de l'Européen, elle ne permet aucune concurrence entre celui-ci et celui-là (2). »

Signe de cette prospérité, on a accordé, en 1955, des autorisations de bâtir à Elisabethville pour un montant de 302 millions, 244 mille francs, à Jadotville pour un montant de 101 millions, 306 mille francs et à Kolwezi pour 83 millions, 323 mille francs, ce qui, au prix dérisoire de la main-d'œuvre indigène, représente un nombre considérable de constructions nouvelles. Et comme on dit à Bruxelles : « Quand le bâtiment va, tout va... »



Avant même les manifestes de Léopoldville, certains colons étaient anxieux de voir le peuplement blanc se développer systématiquement.

Le Dr Vleurinck, président de « Lovania » (3), avait insisté (4), au cours de l'assemblée générale de son association, sur la

« nécessité d'encadrer davantage nos pupilles par un nombre de plus en plus grand de familles européennes. Il nous faut plus de colons, plus de missionnaires, plus de techniciens et si nous ne les trouvons pas tous en Belgique, il ne faut pas hésiter à les laisser venir des autres pays qui ont la même civilisation et les mêmes besoins que nous.

.....

« Plus il y aura ici d'Européens sélectionnés et moins il sera possible à des trublions de dresser nos pupilles contre leurs compatriotes blancs et plus nous aurons la chance de voir se poursuivre harmonieusement le développement d'un Congo qui a réussi jusqu'ici à forcer l'admiration de tous nos voisins et visiteurs sérieux. »

Il y a même, à Elisabethville, une association qui s'appelle tout simplement : l'« Union pour la Colonisation », en abrégé

(2) On retrouve là, sous la plume de Charles d'Ydewalle, dans « *Pensées de Meuse* », n° 10, l'idée qui explique, pourquoi le Congo est sans doute la seule colonie où l'on n'a pas formé d'universitaires en 80 ans. Si des noirs étaient porteurs d'un diplôme universitaire, il deviendrait difficile d'empêcher cette concurrence dont on ne veut pas. Cette absence organisée de concurrence permet à Charles d'Ydewalle son aveu à la fois naïf et ironique (ibid.) :

« Les Belges jouent franc jeu. Européens ils sont, Européens ils restent, on acquiesce vite à la certitude que le Congo vaudra ce que valent ses Européens. »

Tout le monde sait que le Congo paie depuis 1960 les conséquences de ce système.

(3) Association des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain résidant au Katanga.

(4) « *Enter de Congo* » du 1^{er} février 1956.

« UCOL », qui va jouer un rôle capital dans la préparation de la sécession, puis dans la sécession elle-même (5).

L'Ucol a élu, le 20 mai 1956, son comité. Son président est l'avocat Jean Humblé (6). Ses vice-présidents sont le Dr Jacquerye, fondateur de l'association et M. Onckelinx, assureur et agent immobilier. Le secrétaire est M. André Franchimont, agriculteur, le trésorier, M. Komninos, un Grec. Les commissaires aux comptes : MM. F. Pirard, E. Clair et A. De Coster, ce dernier, directeur d'un quotidien d'Elisabethville : l'« Echo du Katanga ».

Au secrétariat général apparaît la cheville ouvrière de l'association, un certain M. Georges Thyssens, greffier honoraire de la Cour d'Appel, le type même de ces hommes qui ont décidé de faire souche au Katanga et qui, contrairement à ce qui se passe dans le restant du Congo, ne rentrent pas dans leur mère-patrie, à la fin de leur carrière coloniale. Ce M. Georges Thyssens sera, au temps de la sécession, l'éminence grise de M. Moïse Tshombe jusqu'à son expulsion par les autorités de l'O.N.U.

C'est ce milieu de colons, dont l'installation au Katanga se veut définitive, qui va réagir au mouvement d'indépendance qui s'esquisse à Léopoldville.

Nous allons nous efforcer de suivre, pas à pas, l'évolution du concept du séparatisme katangais à travers les textes des porte-parole de la communauté belge installée au Katanga.

En voici, schématiquement indiquée, l'idée maîtresse. Puisque les noirs commencent à revendiquer leur indépendance, l'expérience a montré qu'on ne pourrait pas la leur refuser indéfiniment.

Dès lors, il faut sauver ce qui peut être sauvé. Faisons donc une distinction géographique entre les régions du Bas et du Moyen-Congo, insalubres, où le blanc ne fait que passer, pour faire carrière ou faire fortune et qu'on pourra un jour

(5) Signalons, dès à présent, qu'à son assemblée du 19 octobre 1956, la veine ayant changé et l'accout ne pouvant plus être mis sur le développement du colonial, l'Ucol qui cherche à trouver des noirs pour poursuivre sa politique de blancs, va modifier sa dénomination d'« Union pour la Colonisation » en « Union pour le Collaboratisme des Classes moyennes au Katanga », ce qui lui permet de garder le même vocable abrégé « Ucol » qui venait comme un cri de guerre.

La fédération « Fédération des Associations de Colons et des Classes moyennes européennes » dont l'Ucol était la section katangaise, avait donné l'exemple, au cours de son assemblée de février 1957, au lac Makumba. Elle avait modifié son titre où il était malencontreusement question de « colons » pour s'appeler de manière moins voyante : « Fédération congolaise des Classes moyennes », ce qui lui permettait d'ailleurs de conserver son vocable de combat : « Fedaco ».

(6) Avocat de l'Union Minière, qui sera à la Confédération de la Table Ronde, le conseiller de M. Moïse Tshombe.

abandonner à la direction des noirs et ces régions saines du Katanga (et plus tard du Kivu) où nous vivons, où nous « faisons souche ».

Le Katanga est une terre de peuplement. Les blancs qui y sont y sont chez eux (7). Ils n'entendent pas que les noirs puissent un jour leur disputer leur droit d'y demeurer et d'y demeurer les maîtres.



C'est dans deux articles publiés par l'« Essor du Congo » (8) — au lendemain des remous provoqués par l'éclatement des deux bombes du Manifeste de Conscience Africaine et des commentaires de l'Abako — que, sous le titre : « Pour un statut de dominion au Katanga », un certain J.E.A. va lancer l'idée d'où sortira toute la politique blanche au Katanga :

« La politique suivie au cours des dernières années par le gouvernement belge en matière coloniale risque fort, écrit J.E.A., de conduire le Congo, et plus spécialement les régions à peuplement européen stable, à une situation inextricable du point de vue de la saine cohabitation des deux races en présence.

« Déjà les discours déplacés, les mesures prises ou envisagées dans ce même domaine, ont eu pour résultat principal de créer ici un climat d'insécurité matérielle et morale pour tous ceux, Européens et Africains, qui ont vraiment à cœur le développement harmonieux du pays.

« Le gouvernement belge doit se pénétrer d'une chose : c'est que le Congo est trop vaste pour vouloir lui appliquer, comme on l'a fait, jusqu'à présent, une règle uniforme.

« Le plan décennal a fait la nette séparation entre les régions dites de peuplement et celles dites d'exploitation. Si dès lors les autorités admettent une telle classification en matière d'économie et de géographie, qu'elles soient

(7) Même le romanesque ministre belge des colonies, M. Bulmer, défendit cette idée dans le discours par lequel il inaugura, le 11 novembre 1954, l'Université d'Elisabethville.

« Qui conteste la légitimité de la présence de telle race de souverains fixés depuis moins de deux cents ans ou de telles tribus septentrionales immigrées à la fin du XIX^e siècle après notre arrivée.

« Prendre une autre attitude à l'égard des Belges d'Europe ne pourrait être que la manifestation d'un racisme aussi odieux que celui qui s'exerce sans cesse contre les noirs. »

(8) ... les 25 et 26 octobre 1954.

donc logiques avec elles-mêmes et qu'elles attribuent à ces régions dissemblables un statut politique différent.

« Malgré tout, on est heureux de constater qu'après la période de flottement que nous venons de traverser, il se dessine dans les milieux stables du Congo un mouvement énergique, décidé à combattre les utopistes de toute nature et se préparant à entamer une action décisive afin d'obtenir du gouvernement belge que soient prises dans les délais les plus courts, les mesures devant permettre aux régions de peuplement d'arriver à une administration interne autonome, avec pour but final un plein statut de dominion qui ne laisserait au gouvernement belge que la haute main sur les questions de défense nationale et de politique étrangère.

« Ce mouvement est particulièrement puissant au Katanga et ne comporte aucun but séparatiste (9). Il est épaulé par des résidents appartenant à toutes les professions, et en général par tous ceux qui ont investi dans ce pays le fruit de leurs longues années de labeur incessant et qui, de ce fait, lui ayant consacré toute leur vie, ne sont pas disposés à se voir frustrer des droits imprescriptibles qu'ils y ont acquis. »

Dans le second article, J.E.A. souligne la volonté de voir le Katanga

« atteindre au stade de l'autonomie interne, de gérer elle-même ses propres affaires, sous la responsabilité d'éléments locaux de la population stable, non inféodés à un parti politique européen quelconque.

« Il est grand temps que des dispositions adéquates interviennent pour donner satisfaction rapide au peuplement blanc du Katanga (10).

« La Rhodésie du Sud avait moins de population blanche à l'époque où il lui fut donné de s'administrer elle-même. Le succès de la politique de peuplement mise en œuvre dans ce pays est une preuve flagrante que les Africains blancs sont à même de diriger leur pays d'adoption, tout en respectant les droits des autochtones et en favorisant graduellement l'amélioration du sort de ces derniers.

(9) « Séparatisme » vise ici une éventuelle séparation de la Métropole et non une séparation du Katanga du reste du Congo.

(10) A cette époque, en parle franc, on ne s'embarasse pas de faux prétextes. L'un peut donner leur apparence et des garanties aux blancs du Katanga qu'il faut accorder à une possible l'autonomie interne.

.....
» Comme premier stade, le Katanga devrait immédiatement former une entité politique distincte, ayant à sa tête un vice-gouverneur général nommé par le roi et assisté dans ses fonctions par un conseil dont les membres seraient choisis parmi les personnalités proposées par les diverses corporations représentatives de l'activité économique du pays.

.....
» Après quelques temps d'expérience et dans un but de démocratisation de l'institution, le système d'élection des conseillers serait élargi et le Katanga accéderait alors à un statut de *dominion* avec ses propres pouvoirs législatif et exécutif, sous l'autorité d'un gouverneur général nommé par le roi. Le but à atteindre étant posé, comme il répond aux souhaits les plus sincères de la population stable du pays, nul facteur ne devrait être négligé pour assurer sa réalisation rapide.»

Ce sont là, formulées avec moins de précision, moins de cohésion, les idées de l'Union pour la Colonisation (Ucol) qui, dans son Assemblée générale du 21 octobre 1956 (11), tout en annonçant la création en son sein d'une « Commission d'action et d'étude des problèmes politiques » dont le secrétariat sera confié à M. Georges Thyssens, définit ce qu'elle appelle les principes de base qu'elle a posés :

« 1° Maintien et affermissement de la présence blanche au Congo, dans le cadre d'une communauté belgo-africaine basée sur la défense des intérêts légitimes des populations, sans distinction de race ou de couleur.

« 2° Renforcement de l'immigration.

« 3° Défense des intérêts légitimes acquis par le colonat et résultant tant des efforts intensifs déployés par lui dans un pays où, à son arrivée, tout était à faire et a été fait, que des investissements considérables qui y ont été effectués. »

Pour expliquer la création de sa « Commission d'action et d'étude des problèmes politiques » qui, dit le communiqué, « a tenu plusieurs réunions importantes ces derniers mois », l'Ucol précise qu'elle

« ne veut ni ne peut rester en dehors de l'évolution de la situation politique (et) a porté le principal de son attention

sur les problèmes posés par l'évolution rapide des populations indigènes, tant autochtones qu'immigrées et sur ceux posés par l'émancipation progressive de ces populations et leurs revendications.

« La ligne de conduite générale de l'Ucol, les mesures de propagande et de défense à adopter font l'objet d'une étude approfondie de la commission créée aux fins d'étude de ces problèmes et dont il est prématuré de donner actuellement un compte rendu détaillé. »

Marc Mikolajczak, de son côté, regrette de constater « combien les idées sont faussées par des expressions mal comprises, par des mots lâchés avec une légèreté impardonnable. C'est ainsi que dans l'esprit de beaucoup d'indigènes, la communauté belgo-congolaise est devenue l'égalité belgo-congolaise avec toutes les causes de malentendus qui en résultent. Moins on en parlera, moins on écrira, mieux cela vaudra dans les circonstances actuelles (12). »

Quelques mois auparavant (13), il avait déjà dit ce qu'il pensait d'un rapprochement entre les races que l'on aurait tenté d'imposer artificiellement :

« On subit sa famille mais l'on choisit ses amis.

« Nous choisirons nos amis parmi la population indigène, mais l'on ferait fausse route à vouloir nous les imposer. »

Les blancs d'Elisabethville, on le verra, mettront quelques temps à se choisir des amis parmi la population indigène. Mais ils les choisiront tellement bien qu'ils obtiendront d'eux qu'ils défendent leurs intérêts de blancs au moment où ils ne pourront plus, décemment, les défendre eux-mêmes, à visière découverte.

Un journal de Léopoldville (14) ayant dénoncé les « intrigues séparatistes » qui se font jour à Elisabethville, l'occasion sera donnée à J.E.A. d'apporter à ses thèses, ces intéressantes précisions (15) :

« Parce que nous sommes plus patriotes que la majorité des politiciens de tout rang et que nous désirons au moins conserver à la Belgique (16) une vaste région susceptible d'accueillir des millions d'Européens et de Belges principalement qui poursuivent, dans le calme et la tranquillité,

(12) « Essai du Congo » du 11 novembre 1956. On se souviendra que ce singulier journaliste s'indignait que l'on ait luimême le livre de Denany présenter au Congo et que l'on ait accordé quelque diffusion au manifeste de l'abako !

(13) « Essai du Congo » du 25 février 1956.

(14) Le « Courrier d'Afrique » du 5 décembre 1956.

(15) « Essai du Congo » du 13 décembre 1956.

(16) Voilà exprimée franchement l'idée que l'on cherchera à canaliser par la suite : « Il faut savoir ce qu'on peut savoir. »

(11) « Essai du Congo » du 6 novembre 1956.

loin des traquenards de la vaine politique et du dangereux syndicalisme et de concert avec les autochtones, dans le respect des us et coutumes d'un chacun, l'œuvre de développement économique et social du pays. *Parce que ayant tout investi dans ce territoire et ayant fait souche, nous ne voulons pas que le gouvernement belge répondant à d'autres pressions internes ou extérieures, dispose de nous, de nos enfants et de nos biens, pour nous placer en état de sujétion et d'insécurité.*

« Nous ne voulons pas d'un programme qui, momentanément, n'exclut pas les Belges de bonne volonté, mais qui, dans quelques années, nous dira que nous sommes simplement tolérés, puis qui pourra, à tout moment, nous signifier que nous sommes indésirables. Nous ne voulons pas que nos enfants, nés ici et y vivant, se trouvent un jour transformés en apatrides.

Nous sommes belges avant tout et nous avons besoin de l'aide de la Métropole, mais aussi de sa compréhension. Que peut-on nous reprocher : de défendre nos intérêts, d'être francs, de voir loin ?

« Et lorsque ce beau programme aura démarré, nous irons plus loin, nous offrirons à un membre de la famille royale belge de bien vouloir accepter la haute charge de gouverneur ou Vice-Roi du Katanga, pour bien marquer notre grand désir de rester en étroite union avec la mère-patrie. Nous laissons les autres régions du Congo libres de manifester elles-mêmes leurs aspirations.

« Nous les assurons d'une chose : C'est que nous collaborerons toujours bien volontiers dans le domaine économique (17). Nous réclamerons seulement la liberté de gérer nous-mêmes nos affaires internes avec le concours et sous l'égide de la Belgique. »

Dans une lettre ouverte au ministre des Colonies (18), J.E.A. avait déjà exposé ses points de vue :

« Les habitants blancs du Katanga sont particularistes, direz-vous, non sans raison. C'est un fait que les Katangais

n'ont pas souvent pensé comme les sphères dirigeantes de Kamina. Trop de facteurs les influencent différemment. A citer en premier lieu : le climat beaucoup plus clément, autorisant un séjour pratiquement à vie, et secondement, la proximité des pays anglo-saxons du Sud, où la politique est basée sur des conceptions totalement autres (19).

« Le vœu le plus sincère de la majorité des Katangais serait, M. le Ministre, de voir conférer une large autonomie interne à la province, autonomie qui leur permettrait de participer largement à la conduite des affaires locales, qui leur permettrait aussi d'envisager un avenir sûr pour leurs enfants.

« Il faut se presser pour développer au maximum le peuplement blanc. Il ne faut pas que ceux qui ont fait de ce pays ce qu'il est actuellement et ce qu'il sera demain subissent la loi des minorités. »

Un nouvel article (20) permettra à J.E.A. d'explicitier davantage encore les prémisses de son raisonnement :

« Il consisterait à dire clairement, une fois pour toutes, que les régions basses du Congo ne conviennent pas à l'installation à demeure de l'Européen, qu'il faut admettre que le Blanc n'y étant que de passage, doit nécessairement et progressivement tendre à en confier l'administration aux autochtones.

« N'ayant aucune tendance à s'y établir définitivement, l'Européen ne sera jamais une gêne pour les autres habitants et la cohabitation restera toujours possible et profitable aussi longtemps que les deux fractions en présence ressentiront l'utilité ou le besoin de leur collaboration mutuelle.

« Que ces régions basses choisissent Léopoldville comme centre de leur gouvernement, quoi de plus logique puisque cette ville se trouve au carrefour des voies d'acheminement et d'évacuation.

« Mais que l'on érige les régions plus salubres des hauts plateaux en territoires distincts, en leur accordant une autonomie pour leurs affaires intérieures, leur permettant

(17) L'on croirait entendre déjà M. Moïse Tshombe qui, au plus fort de la sécession, ne manqua jamais, sous l'inspiration de ses conseillers belges, de proclamer sa volonté d'aider économiquement le Congo de Congo.

(18) « Essai du Congo » du 10 novembre 1956.

(19) L'attrait de l'importation et n'échappera pas aux congolais. Les Blancs du Katanga sont facilités par le système en vigueur dans les pays ségrégationnistes.

(20) « Essai du Congo » du 30 mars 1957.

de se grouper en fédération, incluant au besoin les territoires autonomes des régions basses.

« Et qu'au-dessus de tout cela, on place un représentant de la couronne belge et éventuellement, un organe central s'occupant des affaires de défense et de politique extérieure. Mais surtout qu'on laisse aux territoires de peuplement le soin de choisir l'organisation interne qui convient (...) qui garantirait à nos enfants, nés et destinés à vivre dans ce pays, qu'ils y auront toujours leur place, dans l'égalité et la paix sociale, que nous y avons créées et que nous voudrions y voir durer toujours. »

Entretemps, le Comité central de l'Ucol a mis au point sa « Doctrine Politique » et la publie dans la presse d'Elisabethville (21). Ce document mérite un examen attentif.

« L'Ucol, dit le préambule, représente la grosse majorité des colons du Katanga, où le colonat est particulièrement nombreux et diversifié; elle est l'association la plus importante de colons.

« Elle croit devoir exposer les principes qui, selon elle, sont de nature aussi bien à coordonner les diverses branches du progrès qu'à défendre les légitimes aspirations des habitants qui peuplent notre colonie, autochtones d'une part, immigrants de race blanche, d'autre part. »

Après avoir rappelé ce qu'était le Congo avant l'arrivée des Belges, le document s'en prend aux « Manifestes » qui ont troublé l'euphorie des blancs du Katanga :

« Des tendances extrêmes se sont fait jour. Des nationalismes s'éveillent, tirés du néant par des partis qui se sont vus obligés de les créer pour justifier une propagande à des fins strictement partisans ou électorales. C'est contre ces tendances et ces nationalismes, qui ne sont en réalité que du racisme sciemment débaptisé, contraire à l'intérêt de la communauté eurafricaine et qui sont aux antipodes d'une saine collaboration mondiale, que l'Ucol s'élève en établissant la doctrine politique dont les grandes lignes sont reprises ci-dessous. »

Cette doctrine politique tient en quelques propositions.

Concernant le « nationalisme », l'Ucol tranche :

« Il n'existe pas de nationalité congolaise. »
Envisageant « l'évolution politique générale », l'Ucol

estime qu'il est nécessaire qu'« elle soit harmonieusement guidée ». Le système qu'elle préconise doit assurer la pérennité de la suprématie blanche :

« Au fur et à mesure que les habitants autochtones sortiront de l'état de tutelle dans lequel ils se trouvent en raison de leur retard millénaire sur nos vieilles civilisations, ils devront, en même temps qu'ils accèdent à une égalité de droits, se plier également aux devoirs, aux obligations, aux sacrifices mêmes qu'exige la participation à la gestion de la chose publique. »

Sur le problème du peuplement :

« Nous réclamons une politique de large immigration. »

Abordant la question de la « décentralisation » l'Ucol évoque l'histoire, la révolte des colonies contre leur métropole, de la Belgique contre la Hollande (!).

« Une décentralisation est donc indispensable. Elle risque de rester à l'état de vœu, d'affirmation de principe et de ne pas se voir réalisée si des mesures pratiques ne sont pas prises, telles que l'octroi d'une certaine autonomie aux provinces ou le rétablissement de vice-gouvernements généraux. »

L'Ucol propose « le maintien et le renforcement des organismes consultatifs » existant.

Au chapitre de la politique sociale, l'Ucol reprend à son compte l'adage : « à travail égal, salaire égal », en le traduisant comme suit :

« Chacun gagnera ce qui lui revient pour sa véritable valeur économique. »

En « politique économique », l'Ucol exige « paix et sécurité ». Le chapitre « géographie » n'est pas sans intérêt :

« L'Ucol ne peut s'abstenir d'attirer l'attention sur la position géographique du Katanga, pays aride et dépeuplé lors de l'arrivée des premiers Européens, pays dont l'économie fut créée par les Européens, pays dont seuls les Européens ont pu et seuls pourront mettre au jour et à la disposition de l'humanité les richesses matérielles.

« Le Katanga se trouve coincé entre des colonies stabilisées, au coefficient d'immigration élevé et dont il subit l'influence idéologique et sociale (22).

« Des tendances autonomistes s'y sont manifestées et le

(21) « Essor du Congo » des 17 et 18 avril 1957.

(22) Allusion à la Rhodésie. C'est à cet aspect de la politique des colons du Katanga que les noirs seront particulièrement sensibles.

mécontentement devant l'excès de centralisation du gouvernement général y grandit. Une politique qui méconnaîtrait les droits acquis par ses colons, les plus nombreux et les plus stables du Congo serait dangereuse et pourrait avoir des répercussions regrettables (23). »

Concernant la « stabilisation des populations », l'Ucol estime que les autochtones « doivent pouvoir accéder à la propriété foncière ».

« La constitution de la société indigène clanique doit être favorisée et valorisée afin d'éviter une concentration prolétarienne trop poussée dans les centres. »

Et enfin, concernant les cadres administratifs, l'Ucol préconise que

« l'unification des cadres sans discrimination de race ou d'origine, sera basée sur le principe : "à formation égale, grade initial égal". »



Les thèses des colons du Katanga auront un écho chez les blancs du Kivu. Là aussi, le climat est salubre et, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des familles d'aristocrates et de grands bourgeois belges ont construit de royales demeures ou de pimpantes villas au bord du lac, avec l'intention de s'y installer définitivement et d'y faire souche, comme disent leurs compatriotes d'E'ville.

Leur représentant, M. Charles de Maleingrau d'Hembise, mettra à profit le passage à Bukavu d'une mission de la Fédération des Industries belges, pour signifier à ces hommes d'affaires qui vont rentrer en Métropole, la volonté des blancs du Kivu :

« Nous rejetons l'indépendance et nous ne demandons que l'autonomie, c'est-à-dire que nous voulons que nos autorités légitimes, les dirigeants de notre puissance économique et le plus possible de nos compatriotes soient bien tous représentatifs des intérêts belges et viennent vivre parmi nous pour que le Congo reste belge même lorsqu'il ne sera plus une colonie. »

Il faut, pour les blancs du Kivu, éviter à tout prix « le danger qu'à la faveur d'une propagande subversive, les populations indigènes réclament l'indépendance totale. »

(23) C'est la première mais non point la dernière fois que les blancs du Katanga profiteront des monaco. Leur exemple sera suivi par M. Moïse Tshombe.

Parce qu'aux yeux de M. Charles de Maleingrau d'Hembise et de son milieu, si un jour leurs Congolais revendiquent l'indépendance, ce sera nécessairement parce qu'ils auront été l'objet d'une propagande subversive. M. de Maleingrau formule ensuite une exigence : il faut

« et je le dis au nom du plus grand nombre d'entre nous, ériger en vice-royauté du Congo le gouvernement général de la Colonie. Ainsi serait réalisé le but même de la colonisation qui est l'intégration sur place en une même entité politique du colonisateur et du colonisé. »



Les colons du Katanga trouvent, à ce moment, un soutien attendu dans les thèses du Professeur Doucy, qui, préconisant des réformes de structure, envisage une décentralisation.

M.M. dans l'« Essor du Congo » (24) rendant compte de l'étude du Professeur, l'approuve de ne voir qu'

« un seul moyen : refuser d'appliquer une loi unique pour le Congo. »

« Et il propose de diviser le Congo en territoires distincts jouissant d'une large autonomie et ne dépendant plus du gouvernement général. »

C'est le moment choisi par M. Schöller, alors gouverneur de la Province Orientale, à Stanleyville, pour préconiser (25)

« une pratique administrative, soucieuse de réelle décentralisation, à base de confiance dans l'échelon province et laissant à celui-ci plus de liberté d'action, moins de dépendances à l'égard des innombrables ramifications de l'autorité supérieure « déconcentrée » ; dans ce cas, nous aurions de même des raisons de nous réjouir du changement intervenu. »

Et Marc Mikolajczak de célébrer (25)

« M. Schoeller qui a l'intelligence saine »

« et de lui délivrer, au nom des siens, ce satisfecit :

« les vues saines et constructives de M. Schoeller partagées par la grande majorité des coloniaux, font du bien. »



Le ministre des Colonies lui-même, M. Buisseret, émettra, à l'Académie royale des Sciences coloniales, une théorie fumeuse

(24) ... du 30 mars 1957.

(25) « Essor du Congo » du 20 mars 1957.

qui satisfera aussi bien les autonomistes katangais que les antiséparatistes (26) :

« L'unité d'un territoire national ne fait pas obstacle à l'existence d'institutions démocratiques, fédérales ou confédérales... ni à des autonomies régionales.

« Mais, a déclaré M. Buisseret, je me refuse à contribuer à semer la division, à édifier outremer un ou plusieurs Etats racistes voués à la décadence rapide. »

**LES ÉLECTIONS
COMMUNALES DE 1957
ET LA FONDATION
DE LA BALUBAKAT
ET DE LA CONAKAT**

(26) « Essor du Congo » du 26 octobre 1957.

C'est le moment choisi par l'autorité coloniale pour faire procéder, pour la première fois et à titre d'essai, à des élections dans quelques agglomérations urbaines du Congo (1). Aussitôt, le Comité Central de l'Ucol annonce sa décision de présenter des candidats dans chacune des neuf circonscriptions de la commune européenne d'Elisabethville et de ne donner son investiture qu'à des candidats :

« qui ont à cœur le développement harmonieux de ce pays, suivant les critères formulés dans la doctrine politique de notre association (2) »

et demande aux électeurs de voter :

« en Belges et en Katangais. C'est plus que votre intérêt, c'est votre devoir. »

L'Ucol publie un tract électoral (3) :

« Nous voulons qu'on reconnaisse au Katanga son caractère de territoire de peuplement et que la législation soit appropriée à la nouvelle situation qui se fait jour. Car la conscience katangaise est née, non pas du fait de quelques utopistes, mais bien de tous ceux qui ont décidé de choisir ce pays comme leur nouvelle patrie.

» Electeurs vos votes n'auront de sens que si vous faites élire un véritable katangais. Le candidat recommandé par l'Ucol en est un... »

L'Ucol publiera, peu après, un nouveau manifeste (4) qui

(1) L'on sait que ces élections contraintes à Léopoldville se terminèrent par l'Abako de M. Joseph Kasavubu.

(2) « Essor du Congo » du 23 octobre 1957.

(3) « Essor du Congo » du 31 octobre 1957.

(4) « Essor du Congo » du 14 décembre 1957.

démontrera, une fois de plus, que sous les slogans de « communauté eurafricaine », c'est uniquement la situation privilégiée des blancs que les colons ont en vue, allant jusqu'à préconiser le régime d'un pays ségrégationniste voisin :

« Elle demande que le gouvernement belge ait la sagesse d'adopter pour les territoires congolais dits de peuplement un régime politique à peu près comparable à celui dont jouit la Rhodésie du Sud, régime qui a permis à ce dernier pays, sans léser d'intérêts, de quintupler sa population blanche en quelques années.

.....
» L'Ucol n'a qu'une confiance mitigée dans l'accession future à l'indépendance d'un Etat congolais unifié.

» L'Ucol, par contre, appuiera toujours l'octroi d'une large autonomie interne octroyée aux différents grands territoires congolais, groupés en une fédération dont l'organe directeur fonctionnerait au sommet en Belgique.

.....
» En accordant votre suffrage au candidat patronné par l'Ucol, vous ferez indirectement part à nos autorités de votre désir de voir garantir la permanence de notre présence sur ce sol que nous avons appris à aimer et auquel nous avons donné le meilleur de nous-mêmes. »

Les candidats de l'Ucol pour la commune européenne d'Elisabethville, la seule évidemment où elle en présente, sont MM. Florian Freyne, colon, Achille Gavago, commerçant, ancien agronome de la colonie (5), Joseph Jacques, ingénieur technicien, Léon de Brabander, entrepreneur, Jean Gyssels, commerçant, directeur d'Immexcongo, Jules Jaquerye, docteur en médecine, Stanislas Herman, avocat, président de la Chambre Immobilière, Fernand Culot, commerçant et agriculteur, John Ellebout, docteur en médecine.

« Si vous êtes Katangais de cœur, si vous aimez réellement le pays, vous ferez votre devoir de Belge, vous voterez pour les candidats patronnés par l'Ucol... » dit un nouvel appel (6).

Dans cette commune où il n'y a que 1.605 personnes inscrites sur 8 listes électorales (7), les candidats de l'Ucol vont

(5) ... dont le rôle va croître dans les conseils de l'Ucol et dans la constitution prochaine d'un parti présidentiel mixte : l'Union Katangaise.

(6) « Essor du Congo » du 22 novembre 1957.

(7) Sur plus de 13.000 habitants blancs. « Essor du Congo » du 5 novembre 1957.

rempporter ce qu'ils considèrent comme un succès, en obtenant : le Dr Ellebout, 105 voix, M. Gyssels, 102 voix, M. Gavago, 78 voix, M. Jaquerye, 74, M. Culot, 42 qui suffiront à assurer leur élection.

C'est un indépendant, que l'Ucol ne patronnait pas, M. Delaruelle, élu avec 81 voix, qui sera nommé bourgmestre.

L'avocat Jean Humblé, président de l'Ucol dit sa satisfaction :

« Les résultats de la consultation ont la portée d'un plébiscite pour la doctrine politique de l'Ucol. »



Mais les élections intéressaient aussi et surtout les quatre quartiers indigènes d'Albert, Kenia, Katuba et Ruashi.

Et là, surprise pour tout le monde, dans l'ensemble ce sont les candidats baluba, originaires du Kasai qui l'emportent sur les représentants des ethnies originaires du Katanga.

Ce fait, on le verra plus tard, qui n'avait au moment même, aucune signification politique, sera politiquement exploité par les hommes de l'Ucol lorsqu'ils devront trouver des noirs pour s'associer d'abord à leur politique séparatiste, puis, très rapidement, pour faire, en façade, cette politique à leur place.

Ni M. Moïse Tshombe — dont on ne parlait d'ailleurs pas à cette époque —, ni M. Godefroid Munongo n'étaient candidats à ces élections.

Mais la plupart de ceux qui seront plus tard les ministres de M. Tshombe et qui avaient présenté leur candidature, avaient mordu la poussière.

Battus, M. Jean B. Kibwe, avec 44 voix, M. Jacques Masangu, avec 118 voix, M. Samalenge (à Jadotville, lui) avec 60 voix.

M. Pius Sapwe, le futur chef de la police de M. Tshombe, était battu avec 43 voix.

Seuls MM. Rodolphe Yava et Dominique Diur l'emportaient avec respectivement 269 et 121 voix. Prosper Mwamba Ilunga, l'un des futurs leaders de la Balubakat, était élu avec 106 voix.

Les quatre bourgmestres des quatre communes africaines d'Elisabethville étaient des Baluba.

Au conseil de ville qui sera constitué par la suite (8) l'on

(8) « Essor du Congo » du 22 janvier 1958.

trouvera, parmi les représentants des conseils communaux : MM. Gavage, Elleboudt, Jaquerye, Culot, Prosper Mwamba Ilunga, Yava et Diur, comme représentants de la zone annexe; MM. Onckelinx et Franchimont, grands hommes de l'Ucol; comme représentant des entreprises de capitaux : M. Jean Guillaume Derrickx, l'un des dirigeants locaux de l'Union Minière du Haut-Katanga (9); comme représentant des Classes Moyennes : l'avocat Jean Humblé, président de l'Ucol et M. Gysels; comme représentant de l'emploi : M. René Toussaint; comme représentant des notables : M. Jacques Sohler, fils de haut magistrat, magistrat lui-même.



Le succès des Baluba originaires du Kasai pouvait trouver une explication dans le fait qu'ils s'étaient groupés depuis quelques mois.

Le samedi 26 janvier 1957, en effet, dans la salle du tribunal du Centre Extra Coutumier d'Elisabethville ils avaient tenu une première réunion en vue de jeter les bases d'une association des Baluba du Katanga.

Le but de cette Association, qui n'avait rien de politique, n'est pas dénué d'intérêt (10) :

« promouvoir l'entente et l'aide mutuelle entre tous les Baluba du Katanga résidant à E'ville et ensuite favoriser des rapports harmonieux entre ces derniers et les habitants du Congo belge, blancs et noirs. »

Le projet de statuts, qu'il faut encore soumettre à l'approbation des autorités coloniales — les Congolais ne pouvant s'associer que moyennant autorisation préalable — prévoit que des éléments blancs pourront être admis en qualité de membres sympathisants.

C'est le dimanche 13 octobre 1957, seulement que l'Association générale des Baluba du Katanga (Balubakat), sera inaugurée officiellement au quartier Kenia, en présence de l'évêque Mgr de Hemptinne et du gouverneur de la Province : M. Paelinck.

La presse relate que la fête a donné lieu à des danses folkloriques.

« L'association des Baluba du Katanga a pour but, comme les autres associations tribales de la cité, l'entraide de tous

(9) De plus, présidents de l'Association des Entreprises de la Province du Katanga, et membre de l'Association des Indépendants Coloniaux Belges (A.I.C.B.).

(10) « Essai du Congo » du 29 janvier 1957.

les Baluba et aussi le désir de sauvegarder tout ce qui touche aux us et mœurs de cette tribu. On ne peut que féliciter ses dirigeants et plus particulièrement MM. Sendwe Jason et Mwamba Remy, respectivement président général et secrétaire général (11). »

Faisons connaissance avec ces deux hommes.

Jason Sendwe, né en 1917 à Kabongo, de religion méthodiste, éduqué par des missionnaires américains, étudie pendant cinq ans la médecine et obtient son diplôme d'assistant médical. Il travaillera pendant quelques temps auprès des lépreux, comme pasteur et instituteur. En 1942, il entra au service de l'administration coloniale. Il œuvra aussi pour le Conseil Protestant du Congo et participa à la fondation des Amitiés Belgo-Congolaises.

M. Remy Mwamba, originaire de Kaniama, était commis principal au Parquet général d'Elisabethville.



Lorsque la Conakat — Confédération des Associations du Katanga — sera fondée, le 25 octobre 1958, au cours d'une réunion de son comité provisoire, elle ne s'assignera pas davantage que la Balubakat de but politique et se bornera en principe à grouper tous les cercles ethniques du Katanga.

« La Conakat, rapporte la presse (12), couvre et couvrira, sous un même toit, toutes les associations tribales existantes du Katanga, en vue de coordonner et d'intensifier leurs activités. »

Il en est si bien ainsi que la première association à faire partie de la Conakat est précisément cette Balubakat (Association des Baluba du Katanga) qui se dressera contre elle, un an plus tard lorsque les colons seront parvenus à faire de la Conakat une machine de guerre à leur solde.

La Balubakat est représentée à cette réunion de fondation par M. Remy Mwamba, président intérimaire, en l'absence de M. Jason Sendwe et par M. Prosper Mwamba Ilunga, son secrétaire, dont on se souviendra qu'il était l'un des vainqueurs des élections.



La seconde association à faire partie de la Conakat est le « groupement des Associations mutuelles de l'Empire Lunda »

(11) « Essai du Congo » du 13 octobre 1957.

(12) « Essai du Congo » du 29 octobre 1958.

(Gassornel), dont le président est M. Moïse Tshombe et le secrétaire M. Dominique Diur.

M. Moïse Tshombe, né à Kapanga le 10 novembre 1919, était, comme M. Sendwe, méthodiste et avait fait des études de pasteur et d'instituteur avant de suivre quelques cours de commerce et de droit. Commerçant ayant fait de très mauvaises affaires et plusieurs fois au bord de la faillite (13), M. Tshombe avait fait, pour la première fois, une apparition publique, d'ailleurs très humble, au congrès de la Fedacol, au lac Mukamba. Me Humblé et M. Onckelinx, délégués de l'Ucol-Katanga, l'avaient emmené dans leurs bagages, pour qu'il soit — déjà —, à ce congrès de colons, le nègre de service.

Le communiqué signale, en effet, parmi les gens qui « ont suivi les débats avec sympathie » un certain

« M. Tshombe, délégué des classes moyennes africaines du Katanga (14). »

En 1957, M. Moïse Tshombe ne jouait aucun rôle dirigeant dans cette A.C.M.A.F., présidée jusqu'en octobre 1957 par M. Isaac Kalonji.

Lors de la démission de M. Isaac Kalonji, l'Association des Classes Moyennes Africaines du Katanga procéda d'ailleurs à des élections.

C'est M. Joseph Muteba, secrétaire général, qui fut élu président par 51 voix, M. François Kapende étant élu premier vice-président par 47 voix et M. Denis Kundula, deuxième vice-président par 26 voix (15).

(13) Le journaliste belge Pierre Duviesse, ami fidèle de M. Moïse Tshombe, écrivait dans le « Pourquoi Paris » du 9 septembre 1960, les rapports du futur leader katangais avec M. Georges Deyssens qui fut son véritable « inventeur » écrit :

« C'est lui qui se verra Tshombe lorsque celui-ci se révéla un commerçant peu habile, acculé à la faillite et menant de véritables graves avec la justice et certains clients mais en circulation, d'origine pas rapidement et miraculeusement approvisionné. » Un journaliste congolais, Guillaume Bonaventura, allait évoquer ce passé avec moins de ménagements (Le « Progrès », 7 janvier 1964) :

« Nous savons qui a donné à l'obscure commerçant Kapende la grande popularité dans le Katanga... C'était au lendemain de sa sortie de la prison centrale de Bukavu, au Kivu, où il venait d'être relâché un séjour prolongé pour avoir plongé la main dans le sac de son ancien patron. »

« Vint l'époque de la décolonisation au Congo... Kapende Tshombe, dont les affaires familiales allaient de mal en pis, accepta volontiers de servir de bâton sur lequel s'appuyèrent installés dans la province de Katanga et sous l'étendard de l'Union Congolaise (c'est « Katanga » qu'il faut lire). »

« Les hommes-quadrich parcourent alors les sous-bois africains de la capitale de cuivre, à la recherche d'autres bâtons congolais. »

« Il se trouva sans peine. »

« Les premiers objectifs atteints, les patrons de Katanga indépendants lâchèrent ostensiblement le bâton. C'est ainsi que Kapende Tshombe entra avec fracas en scène. »

(14) « Essai du Congo » du 13 février 1957.

(15) « Essai du Congo » du 4 novembre 1957.

De M. Moïse Tshombe, il ne sera question que dans un communiqué signé par lui-même (16), suivant lequel des membres de l'Acmaf, ne reconnaissant pas la présidence de Joseph Muteba et révoquant ce dernier, avaient procédé à l'élection d'un nouveau comité.

M. Pierre Misakabo avait recueilli 27 voix, M. Moïse Tshombe 24 voix, M. Jean Kibwe 8 voix.

Le communiqué ajoutait que M. Misakabo s'était désisté en faveur de M. Moïse Tshombe.

Au moment de la fondation de la Conakat, M. Moïse Tshombe se considérait donc comme Président régional de l'Acmaf.

Il était en outre — et surtout — le gendre du Mwata Yamvo, grand chef des Lunda, ce qui explique sa présidence de l'association tribale des Lunda.

Son secrétaire, M. Dominique Diur (17), avait fait cinq ans d'études à la Mission catholique de Sandoa, sept ans d'humanités au Petit Séminaire de Luebo et même deux ans et demi de philosophie au Grand Séminaire de Kabwe.

C'est ce qui fera de lui, en juillet 1959, le président de l'Association des Anciens Séminaristes des Pères Franciscains (A.S.P.F.).

Il était commis de la Colonie depuis 1953, rédacteur-speaké à la Radio du Congo belge à E'ville, et avait été, nous l'avons vu, élu conseiller communal aux élections de 1957.



La troisième association adhérant à la Conakat était celle des Bahemba de Kongolo (Assobako) dont le président était M. Albert Nymba et le secrétaire, M. Ildephonse Mbayo.



La quatrième, l'Association des Batabwa ou Bena Marunyu du Katanga (B.B.K.) ayant pour président M. Alphonse Kiela et pour secrétaire M. Joseph Kiwele.

M. Joseph Kiwele, qui sera plus tard ministre de l'enseignement de M. Tshombe, était un personnage hors série. Lui aussi ancien séminariste, qui deviendra d'ailleurs vice-président général de l'Association des Anciens Séminaristes, a suivi des cours de musique au Conservatoire de Liège, organiste et

(16) « Essai du Congo » du 24 juillet 1958.

(17) Il sera chef de cabinet du ministre de la Justice de M. Tshombe, puis ambassadeur à Paris de la sécession katangaise.

sacristain de la cathédrale d'Elisabethville, il est l'auteur d'une messe assez bien venue : la « Missa Katanga » et fera des conférences sur « l'âme bantoue dans la musique ». Il sera d'ailleurs l'auteur de l'« hymne national » de la sécession : « la Katangaise ».



Font encore partie de la Conakat, à sa fondation, l'Association des Basonge du Katanga (Assobakat) présidée par M. Sylvestre Masimango, l'Association des Originaires du Lualaba Moero Kutanga (Almokat) présidée par M. Kabulumba Bernard, l'Association des Tshokwe du Katanga et de Rhodésie (Atkar) (18) présidée par M. Ambroise Muhimba, l'Union des Bwami des Basumbwa - Bayeke (Ubwaka) dont le président était M. Munshimba, et enfin la Fédération des Tribus du Haut-Katanga (Fetrikat) dont le président était M. Alexis Kishiba et le secrétaire M. Justin Meli.



Une grande association allait demeurer à l'écart de la Conakat, la « Fédération Provinciale du Kasai au Katanga », la « Fedeka », créée le 11 janvier 1959.

Son président général était M. Isaac Kalonji, alors commis-chef à la Banque Belge d'Afrique et dont nous avons vu qu'il avait présidé aux destinées de l'A.C.M.A.F. avant M. Tshombe (19).

La Fedeka avait des conseillers européens, parmi lesquels on retrouve M. De Coster, le directeur de l'Écho du Katanga et des conseillers congolais dont plusieurs feront parler d'eux, au cours de la sécession : MM. Raphaël Bintu, Cleophas Mukuba, Joseph Bernard Disasi, Alphonse Mulumba.



Au début, la Conakat est bien ce qu'elle avait annoncé : un groupement de toutes — ou presque toutes — les associations culturelles et tribales du Katanga.

Avant le moment où elle sera noyauté et corrompue par les gens de l'Uco et de l'U.M.H.K., la Conakat était, comme

(18) ... qui se détacha de la Conakat au moment de la trahison de ses dirigeants et fera cartel avec la Balubakat et la Fedeka.

(19) M. Isaac Kalonji avait voyagé aux E.U. où il avait suivi pendant six semaines des cours au Moreau State College de Baltimore, Institut d'enseignement supérieur pour Noirs américains. Il avait été nommé, par le gouverneur général, membre du Conseil de gouvernement pour les années 1957-1958-1959, en tant que représentant de la catégorie des classes moyennes indépendantes.

l'ensemble de l'opinion congolaise, fermement attachée à l'unité du pays.

Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance du discours prononcé par celui qui fut son premier président, M. Godefroid Munongo (20), lors de l'Assemblée générale du 7 mars 1959, tenue au Cercle St-Benoît à Elisabethville.

L'accent y est mis, non sur le Katanga, qui n'est jamais envisagé comme une entité autonome ou isolée, mais sur le Congo tout entier, tant il est vrai qu'avant sa trahison, même un Munongo réagit spontanément comme tout Congolais à l'époque.

Parlant, par exemple, de la nécessité de développer l'enseignement, il insiste sur le fait que ce développement doit se faire

« non seulement au Katanga, mais dans tout le Congo, qui est appelé demain à tenir lui-même le bâton de commandement.

.....

« C'est en travaillant fort et bien, dans la paix, dans l'ordre et dans le calme, dira-t-il encore, que nous construirons notre cher Congo, tel qu'il est appelé à devenir un jour.

« C'est en travaillant et en collaborant sincèrement, main dans la main, avec le Belge, dans un climat de confiance réciproque, que nous bâtirons sans troubles la future Nation congolaise. »

(20) M. Godefroid Munongo est le petit-fils de M'Sisi dont on a vu les débâcles avec les premières expéditions belges au Katanga et qui fut abattu par le capitaine Bodson. Le père de M. Godefroid Munongo, le grand chef des Bayeke, Mwenda Munongo, est le fin de sa vie entachée par une abominable affaire de sacrifices humains. Il avait été arrêté (« Essor du Congo », 20-1-1958) pour avoir, étant hospitalisé pour une maladie de cœur à l'hôpital de Jadrevilla, à l'inspiration de son frère, fait égorger un jeune veuve et mangé son cœur. Il était remis fin avril 1954 à l'hôpital de Jadrevilla, après avoir été mis en liberté à la suite de la réconciliation des aveux de son complice, convaincu de meurtres forcés (« Essor du Congo », 27-11-1954).

Son fils aîné, Antoine Munongo lui avait succédé en qualité de chef des Bayeke, sous le nom de Lubinda Mwenda Munongo. Antérieurement, originairement protestant, s'était converti au catholicisme, avait fait quatre années dans un grand séminaire et avait été pendant 18 ans traducteur et interprète au Parc de l'Elisabethville. Son investissement s'était dévalué en possession de Mgr de Hemptinne et de commissaire de district, Engeli, à Burekya (« Essor du Congo », 15-10-1956).

M. Godefroid Munongo, lui, né en 1925, à Burekya, après des études primaires dans son village et sept ans d'humanités, avait, pendant deux ans, suivi des cours de philosophie chrétienne au grand séminaire de Burekya, puis des cours de sciences administratives et sociales chez les Pères Jénites, au Centre Universitaire de Kinshasa. Préposé au Bureau de Timbre à Eville, puis greffier au Tribunal de Police, puis juge de police à l'Usual, puis greffier au Tribunal de Territoire, ensuite responsable du bureau des « affaires plénières, Nomme commis de 1^{re} classe le 1^{er} juillet 1956, le roi des Belges fera de lui, en novembre 1958, l'administrateur de la Société d'Études du Site d'Inga. Ce sera la sécession de sa carrière administrative qui le conduira à céder la présidence de la Conakat à M. Ntatu Tshombe.

En annonçant que des non-Katangais peuvent être admis dans la Conakat, il dira :

« Nous sommes décidés à collaborer avec tout le monde, Noirs et Blancs, qui n'ont que le souci de voir se poursuivre dans la paix, le progrès du Katanga; le souci de défendre les intérêts légitimes de ce pays (21) qui doit avoir sa place de droit dans les assises de la *future Nation congolaise*. »



Ce jour-là, M. Moïse Tshombé fera un rapport sur les dépenses. Nous apprenons qu'il est vice-président de la Conakat.

C'est par un communiqué paru dans la presse (22) du 29 juillet 1959 qu'on apprendra que M. Moïse Tshombe est devenu le président de la Conakat.

Mais, à ce moment-là, nous le verrons, tout a changé. La Conakat aura progressivement aligné ses positions sur celles de l'Ucol et du parti politique qu'elle a constitué : l'Union Katangaise.

Mais, nos lecteurs l'auront compris, nous avons anticipé pour avoir l'occasion de présenter quelques-uns de ceux qui seront les acteurs du drame qui va se jouer.

Il nous faut revenir, à présent, au lendemain des élections qui ont vu, dans la commune européenne, la victoire des candidats de l'Ucol et, dans les communes africaines, le triomphe des Baluba.

(21) C'est le seul passage où peut-être l'influence de ceux qui monopoliseront bientôt la Conakat au service de leur politique anticongolaise.

(22) « *Essai de Congo* ».

RÉACTIONS DES NOIRS A LA POLITIQUE DES BLANCS DU KATANGA

Depuis le début de la campagne de l'Ucol, les Congolais du Katanga ont réagi contre cette politique dont ils percevaient très lucidement les dangers.

Il ne faut pas s'étonner que les textes, ici, soient moins nombreux. Les noirs ne disposaient pas d'une tribune comme l'« Essor du Congo ». Leur prose ne recevait l'hospitalité des journaux de blancs que si elle leur convenait. Les noirs ne pouvaient éditer un journal que moyennant autorisation préalable et leurs journaux étaient interdits sous le moindre prétexte (1). Au surplus, rares étaient ceux qui auraient eu les moyens de faire paraître un journal. Enfin, même s'ils étaient capables de surmonter tous ces obstacles, le risque de publier un texte déplaisant aux maîtres blancs demeurait considérable. D'autant plus que les dirigeants de l'Ucol exerçaient toutes sortes de pressions sur leurs compatriotes — maîtres de tous les emplois — pour qu'ils fassent parmi leur personnel un tri écartant les mal-pensants. N'en donnons pour preuve que cette conclusion d'un manifeste de l'Union Katangaise (2) portant la signature du Président de son Comité Provisoire, M. Achille Gavage :

« Et si vous êtes employeurs, grands ou petits, vous nous aiderez en faisant comprendre à vos subordonnés l'intérêt qu'ils auraient à soutenir notre action et en réservant, un peu plus tard, la faveur de vos engagements à tous ceux

(1) On se souvient du cas du journal « Congo » à Léopoldville, dirigé par les frères Kassa, interdit après une vingtaine de numéros sous le prétexte qu'il avait publié un reportage sur les fumeurs de chanvre.

(2) Parti politique formé par l'Ucol, comme nous le verrons plus loin. Ce manifeste a été publié par l'« Essor du Congo » du 28 mai 1958.

qui, en vous montrant leur carte de membre, vous prouveront qu'ils ont fait l'effort de compréhension nécessaire. »



Épinglons tout d'abord, parce qu'il est significatif de l'honnêteté intellectuelle du personnage, l'opinion qu'émettait M. Evariste Kimba, le noir de service à l'« Essor du Congo », au sujet de l'existence d'une âme congolaise. Ce texte exaltant est évidemment antérieur (3) aux revendications de l'Abako et surtout antérieur à l'époque où ses maîtres blancs décrétèrent qu'il n'y avait pas de nation congolaise. M. Kimba deviendra, par la suite, le défenseur des thèses de l'Ucol avant d'être le ministre des Affaires Étrangères du gouvernement séparatiste de M. Tshombe. Voici, en tout cas, ce qu'il écrivait, en 1956, dans un article à la gloire de l'Union Minière et du B.C.K. à l'occasion des fêtes du cinquantenaire :

« La fondation de ces deux sociétés devait nécessairement forcer leurs promoteurs à faire appel à une nombreuse main-d'œuvre. La réserve en main-d'œuvre dans la région même s'avéra insuffisante et force fut, pour les deux sociétés, de recourir au recrutement et dans les autres régions du Congo et dans les autres colonies voisines, notamment la Rhodésie.

.....

« Naquirent alors les diverses agglomérations, composées de personnes de différentes tribus. Le mérite de ces agglomérations dont quelques-unes portent aujourd'hui le nom de ville est d'avoir permis aux Congolais de sentir leur appartenance à l'entité "Congo" (4).

« En effet, c'est par ce brassage que les Congolais ont pu se rendre compte que la vie avec les ressortissants d'autres

tribus, de langues, de mœurs et coutumes différents, était une chose possible.

« C'est de ce mélange intertribal que naquit la réalité congolaise.

« Aujourd'hui, les Congolais élèvent leur regard au-delà de l'horizon clanique ou tribal pour penser "Congo". C'est là une nouvelle que chanteront, peut-être, les futurs poètes congolais. »

Pour le journaliste Evariste Kimba de 1956, le Congolais est désormais convaincu

« de son appartenance à un nouveau monde, à une entité sociale et politique nouvelle dont l'échelle et l'étendue dépassent sa tribu et son clan. »



En novembre 1957, se fonde une « Union Congolaise » qui entend limiter son activité à la gestion communale. Au nom de cette Union, M. A. Ntumba lance un appel qui est manifestement dirigé contre la politique de séparatisme des colons (5) et contre le slogan : « Katangais avant tout. »

« Nous ne devons pas nous lancer dans des histoires que nous ne comprenons pas et qui ne nous intéressent pas. Soyons Congolais, un point c'est tout.

« Mes amis, si nous voulons que notre pays joue un grand rôle dans l'histoire du monde, nous devons avant tout être unis.

« Ne regardons que le bien de notre peuple dans son ensemble. »

A Léopoldville, dans l'hebdomadaire catholique « Horizons » (6), José Lobeya dénonce, avec beaucoup de tact encore, les tendances des colons d'E'ville. Les noirs ne veulent pas entendre parler de l'autonomie d'une province ou d'une région :

« Autonomie en gestation, bien sûr, mais autonomie d'une nation qui entendra dans le futur se gouverner elle-même, qui aura ses lois en entrant de plain-pied dans le concert des nations.

.....

« La nation congolaise verra surgir ses propres partis qui seront l'émanation d'intérêts réels, vécus, et non d'importation colonialiste. »

Bientôt, M. Evariste Kimba, qui est attaché à l'« Essor du

(3) « Essor du Congo » du 28 juillet 1956.

(4) C'était là une profonde vérité. Tous les brasseurs d'éthnies auxquels il avait été procédé avant la conquête belge et depuis, avaient créé, au même temps que la solide unité géographique et économique du Congo — œuvre de l'administration belge — une véritable unité ethnique. Celle-ci a été compromise et à certains endroits détruite par des administrations belges, espagnoles, à la faveur des divisions qu'ils suscitaient, freinant le processus de l'indépendance. L'exemple le plus tangible de cette politique de division a été exposé par nous dans « Le Drame de Lubumbashi » (éditions de Écrivains Congolais, 1959).

La situation katangaise et la création des États tribaux par le gouvernement Adoula-Kamitara en vue de satisfaire aux exigences de M. Tshombe et de ses maîtres belges d'abord et de faciliter ensuite la vie de ce gouvernement en envoyant à la tête de ces petits États raciaux, les hommes politiques qui le gèrent à Léopoldville, sont responsables de la désagrégation totale de l'entité « Congo ». La punce au pouce avec rousette que par un gouvernement nationaliste, sensible et fier, qui se fera le rassembleur du pays.

(5) « Essor du Congo » du 21 décembre 1957.

(6) Cité par l'« Essor du Congo » du 5 février 1958.

Congo », ne peut rester sourd à « la voix de son maître ». Il est chargé de lancer l'idée de « partis politiques mixtes » (7) favorables à l'autonomie du Katanga.

« Certaines associations actuelles peuvent déjà constituer une base à l'édification de ces groupes.

« Ce disant, nous pensons à l'Ucol dont l'accès aux Noirs pourrait être envisagé moyennant une certaine accommodation de son programme actuel aux desiderata des autochtones. »

L'Union Congolaise proteste contre l'article de M. Kimba (8) :

« Nous demeurons attachés à la patrie congolaise envers et contre tous... »

Elle forme son comité le 8 juin 1958. Il comprend en qualité de président M. Gabriel Kitenge, de vice-président, M. Victor Mpoy, de membres : deux Belges M. Henri Wavreille et l'avocat Antoine Rubbens (9), quatre Congolais : MM. Léonard Tumba, Paul Kaluba, Joseph Kiwele (10) et Albert Muidie. La polémique deviendra plus vive lorsque l'Ucol aura créé son parti politique : l'Union Katangaise.

L'AUTONOMIE KATANGAISE SOUHAITÉE PAR LES BLANCS REPOUSSÉE PAR LES NOIRS

(7) « Essai du Congo » du 14 février 1958.

(8) « Essai du Congo » du 18 février 1958.

(9) ... qui devra quitter Elisabethville, au moment de la sécession katangaise parce qu'il ne se sera pas associé aux intrigues séparatistes de la plupart de ses concurrents.

(10) Il ne se laissera convaincre que plus tard dans la tradition séparatiste.

Le problème est maintenant clairement posé. J.E.A. a conclu un de ses récents articles (1) :

« Le moment semble venu pour les grands groupements katangais, d'effectuer parmi tous les membres un referendum qui ferait connaître de façon précise si les habitants de notre province désirent notre autonomie interne ou s'ils préfèrent abandonner leur sort ultérieurement entre les mains des dirigeants d'un Etat congolais unifié, avec tous les dangers que cela comporterait. »

Pour les blancs du Katanga, la réponse ne fait pas un pli. Ils ont, on l'a vu, fait lancer par le noir de service à l'« Essor du Congo », l'idée de créer des groupements politiques mixtes.

M. Achille Gavage, membre du Comité Central de l'Ucol, membre du Conseil Communal et du Conseil de Ville, fait semblant de reprendre cette suggestion et écrit (2) :

« depuis de longs mois déjà, l'Ucol, notre grande association des indépendants du Katanga, s'est intéressée à ce problème et il semble que le moment n'est plus éloigné où des conclusions définitives et favorables à ce projet seront déposées. »

Politique de blancs et pour les blancs, jusqu'ici poursuivie par les blancs seuls, l'on va dans une seconde étape s'efforcer d'y associer des noirs, avant de la faire, dans une dernière phase, à la veille de l'indépendance, poursuivre — en façade — par un parti de noirs.

« Le moment semble venu de grouper sous une même

(1) « Essor du Congo » du 16 novembre 1957.

(2) « Essor du Congo » du 29 février 1958.

bannière tous ceux qui ont réellement à cœur de voir notre Katanga continuer à se développer dans une atmosphère de calme, de dignité et de travail. Le nouveau groupement à créer devrait admettre en son sein tous les Européens installés à demeure dans ce pays ou décidés à le choisir comme nouvelle patrie, tous les Congolais originaires du Katanga et tous les Africains des autres provinces ayant définitivement fait corps avec la population katangaise.

» Ce groupement devrait penser Katanga d'abord, Congo ensuite, car le Katanga, de par ses caractéristiques climatiques et ethnographiques, doit former une entité distincte des autres régions congolaises. Il lui faut un statut propre qui permette un programme d'avenir, appelant les fractions de la communauté eurafricaine à un partage équitable du pouvoir.

» Le Katanga doit jouir au plus tôt de son autonomie interne.

» Certes le Katanga ne doit pas être séparatiste (3). Il doit rester en union étroite avec la Belgique et laisser à celle-ci la haute main sur tout ce qui est propre à sa souveraineté.

» Mais encore faut-il que Européens et Africains restent bien unis sous la bannière katangaise et qu'ils acceptent, par un partage équitable du pouvoir et des responsabilités (4) qu'une fraction de la population ne doit pas dominer l'autre, ni aujourd'hui, ni demain.

» Pour terminer, il nous reste à souhaiter voir se constituer au plus tôt le seul groupement katangais qui réponde à une réelle urgence, le parti du Katanga, qui sera ouvert à tous les véritables katangais d'origine ou d'adoption (sic), blancs ou noirs.

Dans l'« Essor du Congo » du 2 avril 1958, M. Achille Gavage se réjouit des « innombrables témoignages d'approbation et d'encouragement » que lui a valu la création de son « Parti Uni du Katanga » et tire les conséquences du ralliement des blancs à ce Parti :

(3) Lorsque les gens de l'Ucol parlent de séparatisme, c'est, sans l'avoir vu, d'une séparation d'avec la Belgique qu'il est question.

(4) L'idée de l'Ucol sera donc que l'on répartisse le pouvoir par parts égales entre la communauté blanche et la communauté noire, sans tenir compte de l'importance respective des deux groupes ethniques.

« Deux routes nous sont offertes : d'une part le statu-quo dans notre organisation politique avec pour plus tard, l'accession à l'indépendance d'un Etat congolais unifié ayant Léopoldville pour capitale et comme siège du gouvernement central (5). Ce serait là indiscutablement la fin de l'expansion du peuplement européen, avec toutes les conséquences néfastes qui en découleraient pour la poursuite de la promotion des intérêts de l'habitant de ce pays.

» De l'autre côté, nous entrevoyons la division du Congo en régions de peuplement et en régions d'exploitation, avec comme corollaire la création de grands territoires jouissant de leur totale autonomie interne, mais réunis en une fédération restant étroitement liée à la Belgique. L'organe central de cette fédération siègerait soit au Congo soit en Belgique, mais en tout état de cause, n'aurait plus l'ampleur des actuels services du gouvernement général.

» Dans chaque grand territoire un grand conseil serait mis en place suivant formule à déterminer qui choisirait en son sein la députation permanente qui dirigerait tout ce qui a trait à la vie intérieure du territoire.

» Ces grands conseils seraient constitués par nombre égal de membres européens et africains, de manière à réaliser cette collaboration équitable (6), qui seule pourra conduire le pays vers ses véritables destinées et réaliser ainsi cette communauté eurafricaine que nous souhaitons tous.

M. Gavage voit, dans le système qu'il préconise, « un moyen d'amener la pérennité de notre présence ». Il polémiqua ensuite avec l'hebdomadaire catholique de Léopoldville « Présence Congolaise » qui a reproché à l'Ucol ses relations avec les colonies anglo-saxonnes d'Afrique du Sud (7).

« Au lieu de nous accuser, pratiquement, d'entretenir des relations douteuses avec certains pays étrangers, le rédacteur de « Présence Congolaise » ferait mieux de se pénétrer du fait que les Katangais sont probablement plus patriotes (8) que beaucoup d'habitants du Bas-Congo, car ce

(5) Comme on le voit, l'opposition des blancs du Katanga à la solution d'un Congo unitaire indépendant n'avait rien à voir avec la paranoïa des gouvernements de ce Congo. Les accusations, les calomnies proférées en juillet 1960 contre le Premier Ministre de gouvernement central, Pierre Lumumba, ne sont donc que des prétextes donnés à ses démons diaboliques de longue date.

(6) Parce qu'aux yeux de M. Gavage il paraît équitable qu'un million six cent mille congolais soient — dans leur pays — représentés par le même nombre de députés que 34.000 européens !

(7) « Présence Congolaise » du 22 mars 1958.

(8) Patriotes belges, bien entendu, et nos patriotes congolais.

qu'ils veulent, c'est conserver à la Belgique ou plutôt à la communauté belgo-congolaise, les territoires qui furent mis en valeur par l'action conjuguée des Européens et des Africains.

« Mais que Léopoldville se tranquillise, d'ici-là nous n'agirons jamais en parents avarés et nous serons toujours prêts à assister dans le cadre fédéral les territoires qui seraient moins favorisés que nous (9). »

Et pour terminer, M. Achille Gavage profère — déjà — les menaces que les colons blancs et leurs complices noirs mettront à exécution au lendemain de l'indépendance accordée à un Congo uni :

« Que "Présence Congolaise" et "Le Courrier d'Afrique" ne se fassent pas d'illusion. L'idée d'un Katanga autonome a fait son chemin tant ici qu'en Belgique. Au début, nous nous contenterons peut-être du rétablissement du vice-gouvernement général (10) qui existait avant la réorganisation administrative de 1933, mais notre autonomie de laquelle notre existence et celle de nos enfants dépendent — nous l'obtiendrons car le droit est de notre côté ! »

« Nous ne voulons pas user de menaces — ce n'est point là notre habitude — mais nous voulons donner un avertissement à tous ceux que la chose concerne : Il vaut mieux accorder une petite faveur de régime à une population pendant les jours calmes que de vouloir être généreux en période d'orage.

« Et, quoi qu'on puisse en penser, le ciel s'obscurcit, annonceur de ce qui pourrait survenir un jour !... »

« Que les responsables saisissent et fassent en sorte que notre horizon s'éclaircisse. Ils en ont et les possibilités et les moyens ! »



M. Buisseret, ministre des Colonies, se rendant à Elisabethville, les grandes organisations de colons lui adressent une lettre ouverte exigeant la déconcentration administrative, premier pas vers l'autonomie. Cette lettre signée par l'Union pour la

(9) On croirait entendre les paroles que, trois et quatre ans plus tard, ses collègues Gavage et Thyssens feront tenir à M. Tshombe.

(10) Satisfaction sera donnée bientôt sur ce point par la nomination de M. Schoviller en qualité de vice-gouverneur général, gouverneur du Katanga.

Colonisation (Ucol), la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Katanga, l'Union Professionnelle agricole du Katanga (U.P.A.K.), la Chambre Syndicale de la Construction du Katanga et la Chambre Immobilière du Katanga, signifie notamment au ministre (11) :

« Nous avons bâti ce pays en 70 ans d'efforts ininterrompus. Nous ne prétendons pas le perdre faute d'une politique cohérente et constructive. »

Quelques jours plus tard, une délégation de l'Ucol comprenant Me Jean Humblé, MM. Gavage, Onckelinx et Georges Thyssens est reçue par le ministre.

Me Humblé lui expose les thèses fédéralistes de l'Ucol. Mais, à présent, la contradiction se manifeste. Le ministre reçoit un mémoire de l'Union congolaise, signé par MM. Léon Ilunga, Gabriel Kitenge, Victor Mpooy et l'avocat belge Antoine Rubbens.

Ils ne sont pas invités, eux, mais ils écrivent :

« Nous voulons dans l'ordre et la légalité hâter l'émancipation complète du Congo. »



M. Jean Sepulcre, fondateur de l'« Essor du Congo », va reprendre la plume et signer une série d'éditoriaux, sous le titre « Autonomie et Fédéralisme Congolais » (12).

Il y défend, dans l'ensemble, les thèses de l'Ucol et préconise :

« la fédération congolaise de grandes subdivisions administratives dotées d'autonomie interne. »

Il reproche aux gouverneurs généraux siégeant à Léopoldville d'être :

« passionnés... au jeu de faire de leur capitale-joujou la ville la plus haute, la plus luxueuse d'Afrique Centrale » parle du :

« féroce égocentrisme d'une capitale-sangsue » et exige le rétablissement :

« à titre d'expérience préfédérale, des vice-gouvernements généraux. »

Un autre journaliste belge, M. Peclers ayant dans « Congo Soir » employé le vocable « séparatisme » au lieu du

(11) « Essor du Congo » du 22 février 1958.

(12) « Essor du Congo » des 5, 12, 16, 24, 29 avril 1958, 12, 16, 17 mai 1959.

mot plus prudent : « autonomie », M. Jean Sepulcre le prend à partie pour avoir ainsi « mis les pieds dans le plat » :

« l'emploi de ce mot malencontreux, qui s'oppose si nettement au sentiment général, risque de faire un tort considérable à la belle cause qui nous tient à cœur.

» Aussi nous sommes obligés de dire à ce confrère qu'il mérite le bonnet d'âne pour son ignorance de la terminologie politique. »

Mais M. Jean Sepulcre ne se fait pas d'illusion. Il reconnaît honnêtement que les noirs s'opposent à la volonté des blancs de voir créer un Katanga autonome :

« il ne faut pas nous dissimuler, écrit-il, le très gros obstacle que nous trouverons dans ce complexe généralisé de la méfiance de l'autochtone envers toute proposition du Blanc du Congo en matière de politique d'avenir. »



Et, en effet, pour ne donner qu'un exemple, M. Alexis Kishiba, de l'Union Congolaise vient d'écrire dans une feuille katangaise (13) :

« que la proposition européenne de confraternité nationale est un bloc enfariné qui ne lui dit rien qui vaille, que l'autonomie est une ruse pour faire passer la main d'un colonisateur à un autre colonisateur et que les Congolais n'en veulent qu'à la condition de l'avoir pour eux seuls. »



M. Sepulcre qui professe que :

« la Métropole et les populations du Congo ont le choix entre deux formules : la séparation par l'indépendance ou la continuation de l'entraide par l'économie »

conclut sa série d'articles :

« Il restera à chercher la formule de coopération de ces grandes régions autonomes en une fédération, à laquelle se joindrait la Belgique. On la trouvera aisément en faisant de la Couronne le sommet juridique et effectif de cette Pyramide de Peuples.

» Le point d'attache de ces Etats se trouverait dans la

Couronne, sommet naturel de cette agglomération de peuples, dont personne ne mettrait en doute le désintéressement, l'impartialité et la hauteur de vues. »



La réaction des noirs se précise et s'officialise en quelque sorte.

Les quatre bourgmestres des communes africaines d'Elisabethville : Katuba, Kenya, Ruoshi et Albert, lancent un appel à la presse belge (14). Ils signalent à l'attention du peuple belge :

« les écueils à craindre de la politique nouvelle préconisée par la presse katangaise.

.....

» L'opinion noire, disent-ils, au nom de laquelle ils parlent, voit dans la formule du Congo autonome et fédéralisé un tremplin vers la politique de l'apartheid en vigueur en Afrique du Sud. »

L'appel des bourgmestres est approuvé par un blanc M. F. Lambert, dans l'« Echo du Katanga ». Du coup l'Ucol se déchaîne.

J.S. (15) s'indigne. Il qualifie l'appel de « malpropreté ». Pour l'« Essor du Congo », les bourgmestres, qui ont formulé :

« une accusation du dernier grotesque »

ne sont que :

« des instruments complaisants dans une affaire qui les dépasse. »

Quant à M. Lambert :

« il a fait une bien vilaine œuvre de sape de notre communauté. »

Au surplus, argument suprême et qui va, on le verra, jouer un rôle de plus en plus capital, dans la politique des colons, M. Lambert n'est pas un vrai « Katangais ». Il n'y a pas longtemps qu'il a quitté brusquement le Kivu. Il n'a pas « fait souche » au Katanga comme M. Achille Gavage...

Et quant aux quatre bourgmestres, ils ne sont pas non plus katangais. Ils appartiennent à des ethnies importées au Katanga. Trois d'entre eux viennent du Kasai. Un, du Kivu.

Le 31 mai 1958, le noir de service à l'« Essor du Congo »,

(13) « Katanga » de 1^{er} mai 1958.

(14) « Essor du Congo » de 25 mai 1958.

(15) Très probablement Jean Sepulcre, dans l'« Essor du Congo » de 28 mai 1958.

M. Evariste Kimba, va, lui aussi, donner de la voix contre les quatre bourgmestres (16).

C'est le moment choisi (17) pour proclamer la naissance du parti dont l'Ucol a annoncé, depuis quelques semaines, la gestation en son sein.

Le parti uni du Katanga a reçu au baptême le nom définitif de « Parti de l'Union Katangaise ».

**LES BLANCS FONDENT
L' « UNION KATANGAISE »
PARTI DES SEULS
« VRAIS » KATANGAIS**

(16) C'est d'autant plus plaisant que M. Evariste Kimba, Malaka d'origine, n'appartient pas davantage à l'une des écoles qui, d'après M. Gavago, peuvent se considérer comme véritablement katangaises.

(17) « Essor du Congo » du 23 mai 1960.

C'est M. Achille Gavage, « président du Comité Provisoire », qui, dans deux manifestes (1), expose la composition et la doctrine du parti :

« Le nouveau groupement admettra comme membres effectifs, tous les Européens, belges et étrangers, installés à demeure dans ce pays, privés ou salariés, et tous ceux qui ont décidé de le choisir comme leur nouvelle patrie.

« Il admettra de même sur un pied de parfaite égalité, tous les Africains originaires du Katanga et tous ceux des autres provinces ayant définitivement fait corps avec la population katangaise. »

L'idée, cette fois, s'est cristallisée, a pris corps. Les blancs qui, pour faire leur politique de blancs, ont besoin d'alliés noirs, vont instaurer au Katanga le racisme. Ils vont chercher à s'appuyer sur les ethnies installées au Katanga avant l'implantation coloniale : les Lunda et les Bayeke, en ordre principal. Ces gens, parce qu'ils étaient moins unis, moins groupés que les Baluba dans leurs associations culturelles, ont subi, aux élections, un échec dépourvu de toute portée politique. Les colons vont utiliser leur déception pour les dresser contre ceux qu'ils dénonceront comme les « nouveaux venus » dans « leur » pays (2).

La doctrine du parti de l'Union Katangaise, c'est évidemment celle que l'Ucol a, au cours des deux dernières années, mise au point, avec les adaptations rendues nécessaires par

(1) « Essai de Congo » des 28 mai 1958 et 4 juin 1958.

(2) C'est « moraux ruzandis » la même politique que celle qui fut jouée par une partie de l'administration au Katanga pour écarter les Luba, premiers occupants, contre les Baluba (v. Jules Chomé, Le Drame de Lubumbashi).

l'invitation faite à certains noirs d'entrer dans la formation politique.

Sur le plan politique et administratif, évidemment :

« Division du Congo en grands territoires jouissant de leur autonomie interne avec Conseil et Députation Permanente, sous l'autorité d'un Commissaire Royal, Représentant de la Couronne.

« Suppression du gouvernement général, remplacé par un Haut-Commissariat Royal, ne jouissant d'aucun pouvoir administratif direct.

« Fédération des grands Territoires et de la Belgique au titre de partenaires égaux. Organe central de la Fédération siégeant à Bruxelles. »

L'Union Katanga veut — on le devinait — favoriser l'immigration. Voici ce qu'elle propose aux blancs qui doivent, nombreux, venir grossir la colonie blanche du Katanga.

« Création de la nationalité belge de statut congolais, rendue accessible, sans formalités longues et coûteuses à tous ceux, Belges ou étrangers, stabilisés dans le pays et désireux de jouir de la plénitude de leurs droits politiques. »

Le parti prévoit aussi une solide milice de Belges, le développement en quelque sorte, des C.V.E. créés en 1927. C'est là, on l'imagine sans peine, une précaution nécessaire dans un Etat ségrégationniste. On comprend mal, cependant, que l'on ait espéré séduire des noirs avec une telle perspective.

« Renforcement du contingent des volontaires belges pour le service du Congo et affectation de troupes de garnison dans toutes les grandes agglomérations du Katanga. »

C'est dans le premier manifeste que, nous l'avons déjà signalé, M. Gavage demande à tous les employeurs de réserver « la faveur de leurs engagements » aux membres de l'Union Katanga.

Dans le second manifeste, l'Union Katanga signifie sans ambages :

« L'accession du Congo à la forme d'un Etat indépendant unifié ne peut nous intéresser »

et revenant sur l'appel des quatre bourgmestres africains d'E'ville, y voit l'occasion de préciser la distinction qu'elle fait, parmi les noirs, entre ceux qu'elle considère comme des interlocuteurs valables et ceux à qui elle dénie le droit de s'exprimer :

« Nous sommes pour une politique de compréhension et de main tendue. Mais encore faut-il que nous trouvions la même sincérité chez nos partenaires africains.

« Si nous devons conclure actuellement, en ce domaine, en fonction de l'Appel à la Presse belge, formulé par les quatre bourgmestres congolais d'Elisabethville, nous devrions en toute logique terminer sur une note négative.

« C'est parce que nous savons que ces édiles ne représentent nullement valablement la population congolaise de tout le Katanga, "étant eux-mêmes des immigrés", que nous persistons à espérer trouver chez nos vrais interlocuteurs congolais, ceux qui pourront parler réellement au nom de la population katangaise, toute la bonne volonté et toute la compréhension qui permettront de poursuivre un dialogue à peine entamé. »

Il est difficile de ne voir qu'une coïncidence dans le fait que ce manifeste sera suivi, le lendemain (3), d'une communication « signée de quatre personnalités autochtones » qui refusent que l'on publie leurs noms mais s'intitulent eux-mêmes :

« Un groupe d'authentiques Katangais. »

Ces Katangais authentiques mais anonymes condamnent, comme on pouvait s'y attendre, le

« manifeste déplacé des bourgmestres »

et exaltent les « chefs » (4) :

« ils sont les autorités coutumières incontestées et s'il est fait appel plus tard à des interlocuteurs valables, nous sommes assurés que c'est à eux que l'on s'adressera, dans le plus strict respect de nos traditions. »

L'un des quatre bourgmestres, M. Luanghy, ayant déclaré au Conseil du gouvernement qu'il craignait

« voir instaurer au Congo un système similaire à celui appliqué en Afrique du Sud »

l'Union Katanga met, une fois de plus, les points sur les

« i » (5) :

« Nous ne voulons pas d'un Etat indépendant unifié. Cette accession ouvrirait la voie à diverses possibilités, dont nous ne retiendrons que celle de la suppression des rapports constants et sincères avec la Belgique (6) ou encore celle

(3) « Essor du Congo » du 5 juin 1958.

(4) Après les « Katangais authentiques » les colons vont, en le voyant, chercher à mobiliser les « chefs », mais ceci sera pour plus tard.

(5) « Essor du Congo » du 25 juin 1958.

(6) Dans un tract ultérieur (« Essor du Congo », 2-7-58) l'Union Katanga précise :

« Il suffirait en effet de l'action irréfutable de quelques éléments extrémistes, agissant sous l'empire du nationalisme étroit pour que les liens avec la Belgique puissent être rompus ou même simplement déformés. »

de voir passer le Congo sous l'influence de pays étrangers.
» La Belgique nous a encouragés à nous installer à demeure ici; nous avons répondu en confiance à cet appel.

» Nous y avons fait souche et nous y avons trouvé, avec nos enfants, une nouvelle patrie d'adoption. Pour la plupart d'entre nous, le Katanga est pratiquement notre seul pays.

» Nous ne pouvons tolérer qu'un jour le droit à notre présence puisse être contesté ou même contrarié (7).

» Nous réclamons donc, et pour toujours, le maintien de liens culturels et économiques étroits avec la Belgique et la seule formule valable pour nous est la création de la fédération belgo-congolaise, où nous serons tous, territoires africains et métropole, partenaires égaux et volontaires, avec comme point de ralliement la Couronne.

» Nous voulons l'autonomie interne pour les grands territoires, afin que nous tous réunis, Européens et Congolais, nous puissions nous diriger, en parfaite connaissance de cause et régler sur la base de la parité numérique à tous les collègues les problèmes qui nous sont propres... »



Et voilà qu'en Belgique, on change de gouvernement. La majorité socialiste-libérale a été renversée. M. Buisseret, ministre des Colonies, doit passer la main. L'Ucol envoie un télégramme en Belgique pour qu'on choisisse pour ce ministère non un politicien mais un « technicien ».

Ses vœux sont comblés. C'est M. Pécillon, gouverneur général du Congo, qui devient ministre des Colonies.

M. Jean Sepulcre écrit (8) :

« Enfin ! un ministre compétent. »

Et l'Union Katangaise adresse au nouveau ministre une lettre ouverte (9) lui rappelant les thèses katangaises qu'il connaît depuis décembre 1957, insistant sur la nécessité d'une

(7) Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement du droit de présence des blancs, mais aussi du droit de conserver leur situation privilégiée. L'Union Katangaise s'en explique dans un autre tract (« Essai du Congo », 16-7-58) :

« ... de ce sens (le suffrage universel) nous n'en voulons pas, du moins actuellement. Un pays doit être gouverné par des blancs. Et ces blancs doivent être choisis dans le milieu qui peut les fournir. Il n'y a là aucune dispute, il y a simplement respect des compétences et de situations dûment acquises. »

(8) « Essai du Congo » du 7 juillet 1958.

(9) « Essai du Congo » du 9 juillet 1958.

Fédération et, en attendant, sur l'opportunité du rétablissement d'un vice-gouverneur général.

« Courage et bonne chance, Monsieur le Ministre, le Katanga sera avec vous dans la mesure où vous serez avec lui. »



L'Union Katangaise décidée à exercer sur les tièdes le maximum de pression, publie (10) deux communiqués, dont le premier demande aux employeurs de signaler les emplois divers à conférer tant aux Européens qu'aux Africains.

L'autre, signé par M. A. Gavage, président du Comité Provisoire, est libellé comme suit :

« Nous croyons utile de rappeler au personnel de l'Administration et à celui des sociétés qu'aucune disposition légale ne limite son droit d'adhérer à un groupement comme le nôtre, dont le programme ne contient que des propositions constructives, susceptibles de promouvoir l'expansion économique du pays et de favoriser l'avènement d'une réelle communauté belgo-congolaise.

« Il est d'ailleurs probable que, dans un délai qui n'est pas très éloigné le fait d'appartenir à notre groupement sera considéré comme une preuve de civisme et de sincère attachement au pays. »



Avec une sincérité désarmante, l'Union Katangaise explique sa fondation :

« notre mouvement s'est créé spontanément au Katanga dans le chef d'indépendants européens fermement décidés à lutter contre tout esprit d'abdication. »

Pour lutter contre l'esprit d'abdication il faut des alliés, et les colons, pour s'attacher une catégorie de noirs, ont amorcé, on l'a vu, une espèce de nationalisme katangais. G.E.A. (11) s'en explique dans un article intitulé « La Vocation du Katanga » (11).

Il cherche à motiver cette discrimination, à première vue arbitraire, entre les authentiques katangais et les katangais de

(10) « Essai du Congo » du 9 juillet 1958.

(11) « Essai du Congo » du 9 septembre 1958. On se voit pourquoi J.E.A. signe à présent G.E.A. Nous n'avons pu savoir quelle personnalité blanche d'Elizabethville se cachait derrière ces initiales.

seconde zone, les katangais d'occasion. On veut accrédi-ter insensiblement l'idée d'une aristocratie katangaise.

« Cela nous amène, écrit G.E.A. à apporter quelques éclaircissements sur l'origine des populations noires des centres extra-coutumiers du Haut-Katanga. Le développement continu des exploitations minières requerrait de plus en plus de main-d'œuvre. Il n'y en avait pas sur place ou peu.

« On fit appel aux régions voisines de la Rhodésie du Nord, tout un temps. Mais là aussi le pays entamait sa mise en valeur et il fallut chercher ailleurs. Les efforts portèrent sur les régions du Katanga du Nord et spécialement sur l'ancien district du Lomami. L'Union Minière du H.-K. y eut d'ailleurs pendant de longues années une mission de recrutement comportant plusieurs sièges.

« Et ainsi s'établit un courant régulier entre les territoires du Nord et le Haut-Katanga industriel.

« Attirés par de meilleures conditions de vie inhérentes aux plus hauts salaires payés, toute une partie de cette population laborieuse finit progressivement par se stabiliser dans les centres industriels.

« Après l'ouverture du rail jusqu'à Port Francqui, le Kasai lui-même tenu à l'écart jusqu'alors fit des apports incessants à ces mêmes centres. A telle enseigne qu'actuellement, dans de nombreux secteurs des villes industrielles du Haut-Katanga, la population noire importée directement ou indirectement par les grandes sociétés accuse une nette prédominance par rapport à celle de souche strictement katangaise. »



L'Union Congolaise, très consciente de la véritable portée de la politique de l'Union Katangaise, la dénonce dans un tract en langue swahili :

« L'Union Katangaise, y est-il dit, a été créée au courant du mois de février 1958 par un groupe de colons en vue de séparer le Katanga du Congo. Ils ont dénommé leur association « Union » en vue de tromper les Congolais.

.....

« L'Union Katangaise veut immédiatement l'autonomie du Katanga afin que les blancs puissent avoir tous les pou-

voirs sans donner l'occasion aux Congolais de se préparer à la tâche de gouverner leur pays. »



A cette attaque, l'Union Katangaise répondra (12) qu'elle estime :

« que le Katanga n'est pas uniquement un pays de Noirs. Elle n'admet point que les Blancs, qui ont aussi tout donné à ce pays, puissent un jour être évincés de la part de direction qui leur revient dans la conduite des affaires publiques. Elle est pour le respect des droits imprescriptibles des deux collectivités. Elle réclame ouvertement et vigoureusement un honnête partage du pouvoir. Elle ne peut épouser aucune thèse d'abdication présente ou future.

« Elle confirme que le Haut-Katanga n'était qu'un désert lors de l'arrivée des Blancs et qu'il n'y avait que quelque cinq cents familles indigènes végétant dans le plus sombre dénuement et vouées aux famines périodiques.

« Ceci uniquement pour affirmer le droit imprescriptible des Blancs à poursuivre la mission de civilisation qu'ils ont si vaillamment entamée, en apportant au pays la fin des razzias arabes et des luttes internes. »



L'Union Congolaise va, sous la signature de son président, Gabriel Kitenge, publier une critique exhaustive, particulièrement lucide, des positions de l'Ucol et de l'Union Katangaise (13) :

« En constatant la différence de climat qui existe entre le Haut-Katanga et le Bas-Katanga, la différence ethnographique et économique entre Blancs et Noirs, vivant même sous le même climat, il faudrait déduire, par voie de conséquence, qu'il faudra au sein même du Katanga, créer au moins deux Etats fédérés : soit un pour le Haut-Katanga et un deuxième pour le Bas-Katanga, soit une fédération pour la région économiquement forte et une autre pour le reste.

« A quoi cela nous mènerait-il ???

« Il est écrit dans le même article que l'Union Katangaise

(12) « Essor du Congo » du 6 août 1958.

(13) « Essor du Congo » du 9 août 1958.

se veut de peuplement pour toutes les régions salubres, non pas pour dominer le Noir, mais bien pour collaborer avec lui...

» En quoi consiste ce peuplement ? Certains de vos membres m'ont affirmé qu'il s'agit bien d'un peuplement de Blancs. Alors si toutes les régions salubres du Katanga sont occupées par les Blancs, les Noirs seront forcément obligés d'habiter dans les régions moins salubres. A quoi cela nous mènerait-il ? Quelle différence y aurait-il avec la politique de nos voisins du Sud ou du Kenya ? Pourrait-il y avoir sincèrement une collaboration possible avec le Noir dans une pareille politique ?

» L'Union Katangaise veut des garnisons métropolitaines dans nos villes. Pour combattre quels ennemis ?

.....
» Si l'Union Katangaise trouve que le Congo est trop vaste pour être administré sainement à partir d'un pouvoir central de Kalina, on pourrait suggérer alors que le pays soit divisé en trois grands territoires ayant chacun à sa tête un vice-gouverneur général qui aurait des pouvoirs très étendus et bien définis, mais hiérarchiquement subordonné au gouverneur général. Cela nous mènerait à la *décentralisation* et pas au *fédéralisme*.

» Ainsi le Katanga minier se réunirait avec le Kasai pour n'en faire qu'un territoire au sein du Congo.

» Pour quels buts les quelques centaines de Belges de l'Union Katangaise veulent-ils s'enfermer dans le Katanga autonome et abandonner les autres fils de la Belgique, chacun pour sa province ?

» Le plus fort est que ces mêmes Belges « katangais » veulent considérer les ressortissants autochtones congolais des autres provinces, comme étrangers au Katanga. On se demande sur quelle logique ils basent leur prétention de katangais d'adoption.

.....
» Nous tous, Blancs et Noirs, Katangais, Kinois, de n'importe quelle province nous sentons le besoin de nous unir pour faire du Congo un peuple civilisé où chacun travaillera dans la paix et la justice.

» Qu'une confiance réelle règne entre tous ses habitants sans distinction de race, de couleur ou de tribu.

..

Lorsque le ministre Pétillon viendra à Elisabethville, il

s'entretiendra avec les personnalités suivantes, dans l'ordre :

M. Jules Cousin, administrateur de l'U.M.H.K. et président du comité local de cette société.

Une délégation de l'Ucol conduite par MM. Jacquerye, Franchimont et Thyssens.

Le président de la Chambre de Commerce.

Dom Cornelis, le futur archevêque d'Elisabethville.

M. Waleffe, administrateur-directeur de l'U.M.H.K.

Le secrétaire belge de la Centrale des Syndicats chrétiens.

M. Isaac Kalonji, président provincial de l'A.C.M.A.F.

Une délégation de l'U.P.A.K. composée de MM. de Wasseige et Dalliers.

Un ecclésiastique.

M. Marthoz (de l'U.M.H.K.).

M. Raphaël Bintu, secrétaire local de la F.G.T.B.

M. Courcelles, directeur du journal « Katanga ».

M. Gabriel Kitenge, président de l'Union Congolaise.

M. Mbelo.

M. Tshiteya, rédacteur du journal « Notre Opinion ».

M. Dubuisson, recteur de l'Université de Liège (14).

L'avocat Rubbens.

Les bourgmestres noirs des communes africaines d'E'ville.

Une délégation de l'Union Katangaise, conduite par MM. Elleboudt, Laroche et Gavage.

M. Delaruelle, bourgmestre de la commune d'E'ville.

Le professeur René Clemens (15).

Deux délégués de l'A.P.I.C.

et trois délégués de Lovania.

Malgré le manque total d'objectivité dans l'établissement de cette liste d'interlocuteurs et l'écrasante disproportion entre les partisans des thèses des colons et leurs adversaires, le ministre rencontra chez ses interlocuteurs noirs, non seulement d'Elisabethville mais du Congo tout entier, une opposition si résolue, si farouche aux projets de l'Ucol-Union Katangaise, qu'il estima nécessaire, au moment de quitter E'ville de faire une déclaration formelle en vue d'apaiser l'opinion noire (16) :

« Je dis nettement — à l'intention des indigènes qui,

(14) ... dont on sait le soutien qu'il apportera, avec plusieurs de ses professeurs, à la sécession de M. Tshombe.

(15) Professeur aux Universités de Liège et d'Elisabethville. Il sera l'un des conseillers les plus persévérants de M. Tshombe jusqu'à ses derniers heures de la sécession et plus tard encore lorsque Tshombe deviendra Premier Ministre du Congo.

(16) « *Esprit du Congo* » du 20 août 1962.

tant à Stanleyville, à Bukavu qu'à Elisabethville m'ont demandé de faire à cet égard une déclaration — qu'il n'est pas question de susciter, dès à présent, ni un fédéralisme quelconque, ni une autonomie profonde entre les provinces. »



Le comité de l'Union Katangaise fera, dès ce moment, de grands efforts pour rallier les noirs du Katanga à sa politique. Il convoque à une réunion tenue en l'hôtel Elisabeth, le 9 septembre 1958, les dirigeants de l'Union Katangaise et un observateur de l'Ucol, les bourgmestres et des porte-parole de l'Union Congolaise, des représentants congolais de diverses ethnies.

« Il semblerait, dit le communiqué (17) que l'on s'achemine tout doucement vers la formation de groupements qui seraient ouverts à tous, Blancs et Noirs, et qui seraient donc réellement représentatifs des intérêts du Katanga. »

Mais ce n'est pas encore à ce moment que les colons blancs parviendront à mettre sous leur coupe des traîtres congolais pour les associer à leur politique. Nous savons, en effet, que même, en mars 1959, le Conakat et son président, M. Godefroid Munongo, qui sera pourtant, quelques mois plus tard, l'un des chefs de file de la trahison, ne pensaient encore qu'au Congo uni et n'envisageaient pas de pouvoir participer, avec les blancs, à une entreprise de séparatisme.

Il faudra pour cela que les colons aient poussé plus loin leur politique de division entre les Katangais soi-disant authentiques et les autres et leur flirt avec les chefs coutumiers et que l'Union Minière ait mis à la disposition des dirigeants traîtres de la Conakat ses ressources illimitées.



N'ayant pas rencontré, nous l'avons vu, un écho favorable à leur thèse chez le ministre Pétillon lors de son passage par E'ville, les gens de l'Ucol reviendront à la charge à Bruxelles.

Le président de l'Ucol, Me Humblé et son vice-président, M. Onckelinx, seront reçus en audience par le ministre en avril 1958.

C'est peu après, on le sait, que les dirigeants de l'Ucol, pour camoufler le véritable but de leur action, changeront leur

titre, un peu trop significatif pour les noirs, d'« Union pour la Colonisation » en celui plus acceptable, d'« Union pour la Collaboration des Classes Moyennes au Katanga ».



Mais, bien vite, le ministre « technicien » M. Pétillon a des difficultés politiques en Métropole, et cela précisément à propos du Katanga dont le gouverneur, M. Paelinck prend sa retraite.

Les catholiques flamands souhaitent qu'il soit remplacé par M. Spitaels. M. Pétillon ne veut pas de M. Spitaels. Les colons katangais non plus.

« On sait en tout cas que l'opinion katangaise, dans son ensemble, écrit l'« Essor du Congo » (18), n'est pas favorable à la nomination de M. Spitaels, étranger à la province... alors qu'il nous faut une personnalité très bien au fait de nos très difficiles et délicats problèmes et qui rallierait, autour de son nom, l'adhésion de la grande majorité des Katangais. »

Inutile de dire que les « Katangais », les blancs du Katanga ont leur candidat. Ce n'est un secret pour personne qu'ils souhaitent voir revenir à Elisabethville, M. André Schöller qui a été commissaire provincial au Katanga de juillet 1952 à fin 1953 et qui, en tant que gouverneur de la Province Orientale a fait, à Stanleyville, certaines déclarations favorables à la décentralisation, première étape, à leurs yeux, vers l'autonomie et le fédéralisme.



Mais voilà leur ministre « technicien », M. Pétillon, menacé de disparaître. Aussitôt

« le Katanga, écrit l'« Essor du Congo » (19), réagit contre l'éventuel effacement de M. Pétillon et son remplacement par une personnalité politique. »

Malgré des télégrammes de l'Ucol et de l'Union Katangaise, M. Van Hemelryck est nommé ministre des Colonies et le porte-parole des colons, Marc Mikolajczak, proteste contre cette nomination du sénateur catholique flamand qui ne sera jamais populaire au Katanga et au Kivu.

Les gens de l'Ucol-Union Katangaise vont pourtant connaître, quelques jours plus tard, une double satisfaction.

(18) ... du 29 octobre 1958.

(19) ... du 5 novembre 1958.

(17) « Essor du Congo » du 11 septembre 1958.

M. Schöller, qui a été, fin juillet 1958, nommé vice-gouverneur général du Congo, est nommé, le 23 novembre 1958, gouverneur de la province du Katanga.

Voilà donc nommé l'homme qu'ils souhaitent :

« un ardent défenseur des prérogatives provinciales. Il saura, nous l'espérons, faire contrepoids aux tendances centralisatrices, trop à l'honneur à Léopoldville », avait-on écrit lors de sa nomination en qualité de vice-gouverneur général (20).

L'« Essor du Congo » illumine. Sous la signature de M.M. (21) on peut lire :

« La nomination de M. Schöller est la décision la plus heureuse que le Katanga ait connue depuis longtemps. Il s'en trouvera réconforté. »



Pour la première fois, le Mouvement National Congolais (M.N.C.) de Patrice Lumumba va s'occuper du Katanga.

Ce mouvement comprend à cette époque en dehors du futur premier ministre congolais, la plupart des futurs leaders politiques, Albert Kalonji, Nguvulu, Diomi, Ngalula, Adoula, etc...

Avec une lucidité qui l'honore, ce jeune parti politique, qui a inscrit à son programme l'unité du Congo, va protester contre la nomination de M. Schöller au Katanga et réclamer l'annulation de cette nomination.

Il a perçu le danger que représente cet homme qui va jouer, dans la préparation de la sécession, un rôle capital et le danger aussi, de voir placer un vice-gouverneur général à la tête d'une province dont les maîtres blancs exigent qu'elle devienne autonome. Le M.N.C. craint que

« cette désignation ne conduise au rétablissement d'un vice-gouvernement au Katanga (22). »

Le M.N.C. sait qu'il s'agit là d'une des revendications immédiates de l'Union Katangaise et de l'Ucol.

Bien que cette satisfaction ait été donnée hypocritement, en deux étapes, par l'envoi au Katanga d'un homme qui est déjà vice-gouverneur général, les colons du Katanga sont très

(20) « Essor du Congo » du 31 juillet 1958.

(21) « Essor du Congo » du 24 novembre 1958.

(22) « Libre Belgique » du 28 novembre 1958.

conscients du succès qu'ils viennent de remporter et qui leur fait oublier l'élimination de M. Petillon.

M. Marc Mikolajczak réagit avec vigueur à l'intervention du mouvement de M. Patrice Lumumba (23) :

« A chacun ses affaires et le Congo s'en portera d'autant mieux. Nous sommes convaincus que l'initiative intempestive du M.N.C. sera sévèrement jugée par les populations katangaises. »

Aussi, pour la Joyeuse Entrée de M. Schöller, les blancs d'Elisabethville vont-ils organiser une réception dont on se souviendra. Ils donnent congé à leur personnel noir et blanc pour qu'il y ait beaucoup de monde dans les rues :

« Une foule nombreuse comme il n'y en a jamais eu pour recevoir un gouverneur au Katanga (24). »



A la fin de l'année 1958, les gens de l'Ucol-Union Katangaise ont obtenu un seul résultat : ils sont parvenus à exciter les Katangais prétendument autochtones contre les katangais « importés ». Il y a eu, en octobre, des incidents regrettables. A la suite des campagnes de l'Union Katangaise, les Baluba originaires du Kasai ou même du Nord de la province commencent à craindre que le droit à leur présence sur le sol katangais leur soit un jour contesté, que leur existence même soit un jour en péril (25).

Les Katangais dits « authentiques », excités par les blancs, se plaignaient de ne point occuper, dans les assemblées élues, les places auxquelles ils estimaient avoir droit et voyaient même d'un mauvais œil que les Baluba occupent, dans l'ensemble, les meilleurs emplois dans les secteurs public et privé.

Cette opposition avait été suscitée, provoquée, attisée par les blancs.

Elle allait conduire à l'éclatement de la Conakat qui, rappelons-le, rassemblait jusque là la plupart des associations ethniques, y compris la Balubakat. Et l'éclatement de la Conakat était une étape nécessaire aux yeux des blancs qui voulaient associer à leur politique les Katangais d'origine et les opposer

(23) « Essor du Congo » du 26 novembre 1958.

(24) « Essor du Congo » du 2 décembre 1958.

(25) Leurs craintes n'étaient pas vaines, puisque, pendant la réunion, ils furent balayés et méprisés de toutes les manières, par M. Mwanza, devenu ministre de l'Intérieur de M. Tshombe.

aux autres pour poursuivre, avec eux, une politique « spécifiquement, authentiquement katangaise ».

Il fallait donc que la Balubakat, cette association de faux Katangais, aux yeux de M. Gavage, se sépare des dirigeants lunda et bayeke de la Conakat, pour qu'on puisse enfin gagner ceux-ci à la politique de blancs de l'Union Katangaise.

Pour se rendre compte de ce que la politique de division était en bonne voie, il suffit de savoir que M. Munongo, président de la Conakat, prenant la parole, le 21 septembre 1958, à la manifestation en l'honneur du vice-gouverneur général Schöller, avait demandé aux autorités de (26)

« reconnaître la primauté des intérêts des autochtones authentiques »

alors qu'au cours de la même réunion, M. Luzau, président de la Fedeka avait, devant le nouveau gouverneur, dénoncé la manœuvre (27) :

« Pour exciter de plus en plus nos frères de race contre nous, on leur dit que nous sommes ici au Katanga pour les dominer et que, s'ils ne s'organisaient pas, toutes les places de commande leur échapperaient définitivement (28). Or, les élections étaient chose nouvelle pour nous tous, mais les gens du Kasai se sont précipités nombreux en premier lieu, comme ils le font toujours, même pour courir un risque. C'est ainsi qu'ils ont eu la majorité aux Conseils. Ces votes n'étaient pas influencés par un élément tribal. Depuis les dernières élections, est né l'antagonisme apparent entre les ressortissants dits du Kasai et les ressortissants de la province du Katanga, division basée sur la simple organisation administrative, sans que compte soit tenu des relations de parenté, de voisinage et d'échange économique et social même qui nous unissent.

« Outre cette division, il existe une autre, celle qui engendre dans nos communes les arrestations, des perquisitions domiciliaires, des emprisonnements et des refoulements en milieu coutumier, sans que les dénonciateurs soient connus et aient comparu avec les inculpés... »

Parce que, dès ce moment, dès les incidents d'octobre, c'était contre les « ressortissants dits du Kasai » que l'on sévisait unilatéralement.

(26) « Essai du Congo » de 27 décembre 1958.

(27) « Essai du Congo » de 3 janvier 1959.

(28) Exactement ce que l'on racontera aux Lunda de Lelaaboung quelques mois plus tard pour les dresser contre les Baluba.

Avec beaucoup de courage, le président de la Fedeka dénonçait cette politique devant M. Schöller. Le processus allait malheureusement s'amplifier sous son règne.

Ainsi donc, ce point là de la politique de M. Gavage et des siens était acquis : Katangais « authentiques » et Katangais « importés » étaient opposés les uns aux autres, s'affrontaient déjà et s'affronteraient de plus en plus. Mais en dehors de ce point, l'Ucol-Union Katangaise n'avait rien obtenu. Elle n'avait pas, fin 1958, pu associer des noirs à sa politique de blancs. Même ceux à qui elle avait inoculé le complexe du Katangais authentique n'étaient pas prêts, en ce moment, à s'engager dans la voie du séparatisme.

A la manifestation en l'honneur de M. Schöller, M. Munongo, en effet, dans un discours aussitôt traduit en kiswahili par M. Joseph Kiwele, déclarait encore expressément, le 21 décembre 1958 :

« Nous ne sommes pas séparatistes. Nous voulons, je le répète, que le Katanga occupe la place qui lui revient de droit dans le Congo de demain.

.....

« Le Katanga ne veut pas d'impérialistes de tous poils, de racistes rétrogrades, il ne veut pas davantage, sur l'échelle Congo, de politique spécifiquement "katangaise" que certaines gens veulent échafauder. »

L'on ne pouvait repousser plus nettement le chant des sirènes.

La lucidité de M. Godefroid Munongo à cette époque, la parfaite conscience qu'il avait de la portée véritable de la politique de l'Ucol-Union Katangaise rendent plus inexcusable et plus odieuse la trahison qu'il va bientôt commettre.

♦♦

Pendant ce temps, à Léopoldville, Patrice Lumumba, retour de la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains, qui s'est tenue à Accra du 5 au 14 décembre 1958, parle, le 28 décembre 1958, au premier meeting organisé par le Mouvement National Congolais (29).

Faisant rapport sur le rassemblement africain auquel il

(29) « Présence Congolaise », 3 janvier 1959. Ce discours est reproduit dans Congo 1958 de CAISP, 2^e édition, pp. 28 et suiv. Le tome intégral en est publié dans « La Pensée politique de Patrice Lumumba », recueil de ses discours édités par « Présence Africaine » (Paris), p. 11.

vient de participer, il signale qu'une commission a été constituée pour étudier :

« la question du tribalisme et du séparatisme religieux, qui constituent aussi des ferments de division sur lesquels s'appuient avantagement les colonialistes pour mieux asseoir leur domination.

« La situation des institutions traditionnelles sous la domination coloniale et dans la société démocratique libre (30). »

Pour le surplus, Patrice Lumumba pose le problème de l'indépendance dans sa vraie lumière, celle qui éclairera encore son discours de réponse au Roi des Belges, le 30 juin 1960 :

« Le Mouvement National Congolais d'inspiration typiquement africaine a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance.

« Nous voulons dire adieu à l'ancien régime, ce régime d'assujettissement qui prive les nationaux de la jouissance des droits politiques reconnus à toute personne humaine et à tout citoyen libre.

« Nous voulons que notre pays, notre grand pays ait une autre physionomie, physionomie d'un peuple libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur et de toute domination colonialiste.

« Dans une motion que nous avons adressée au ministre du Congo à Bruxelles, nous avons insisté sur le fait que le Congo ne peut plus être considéré comme une colonie ni d'exploitation, ni de peuplement et que son accession à l'indépendance était la condition sine qua non de la paix.

« Le peuple congolais a droit à son indépendance au même titre que les autres peuples du globe. C'est un droit fondamental, naturel et sacré qu'aucune doctrine ne peut lui disputer, aucune puissance lui arracher. C'est également en vertu de ce droit qu'il décidera lui-même des limitations de détail à consentir dans l'exercice de l'indépendance, pour son propre bien, pour celui de ses membres ou celui de tout l'ensemble humain. C'est aussi en vertu de ce droit que le

(30) Ce sont précisément les deux aspects dont se servent les colons blancs du Katanga et dans les pays se servant, de plus en plus, au cours de l'année qui vient : l'exacerbation d'un antagonisme tribal qu'ils ont fait naître et le « gonflement » artificiel des chefs coutumiers.

Congo déterminera librement les rapports qui le lieront à la Belgique.

« Nous voulons nous libérer pour collaborer avec la Belgique dans la liberté, l'égalité et la dignité. La collaboration n'est pas possible dans les rapports de sujétion.

« Les Belges, comme tous autres habitants étrangers, continueront à résider au Congo.

« L'indépendance que nous réclamons... ne doit pas... être considérée par la Belgique comme un cadeau mais bien au contraire, il s'agit de la jouissance d'un droit que le peuple congolais avait perdu.

« Nous regrettons (la) tendance qui considère comme meneur, anti-blanc ou xénophobe, tout Africain qui condamne les injustices et les abus dont son peuple est victime. »

Et ceci qui désignerait très rapidement Patrice Lumumba comme l'ennemi public n° 1 aux colons blancs du Katanga et aux traîtres noirs qu'ils allaient gagner à leur solde :

« L'Etat congolais sera basé sur l'égalité, la solidarité et la fraternité de tous les Congolais.

« C'est pourquoi notre mouvement s'opposera toujours, de toutes ses forces à la balkanisation du territoire national sous quelque prétexte que ce soit (31).

« S'il existe, en ce moment, des Européens qui pensent pouvoir assurer la pérennité du régime de sujétion, nous ne pouvons que le regretter... »

(31) Voir aussi le discours prononcé par Patrice Lumumba à la Conférence d'Acara, le 11 décembre 1958, dans « La Presse Politique de Patrice Lumumba », op. cit., p. 9.

**L'EXPLOSION DU 4 JANVIER 1959
A LÉOPOLDVILLE
ET SES RÉPERCUSSIONS
AU KATANGA**

L'année 1959 s'ouvre sur l'explosion de colère populaire du 4 janvier, à Léopoldville. Il ne nous appartient pas d'en relater, dans le cadre du présent ouvrage, les circonstances et la portée.

Au premier abord, à Elisabethville, on cherche à minimiser l'événement. Le soulèvement de tout un peuple, la fusillade qui a fait des dizaines — certains disent des centaines — de morts, l'« Essor du Congo » du 5 janvier 1959 en parle, pour la première fois, en bas de page, sous le titre :

« Incidents sérieux à Léopoldville »
et les qualifie d'« échauffourées ».

Le « Pourquoi Pas ? » (1) de MM. Davister et Peraya ne voit dans ces « incidents » que le prétexte à une répression qui n'a que trop tardé :

« Par ailleurs, l'Administration d'Afrique, à certaines exceptions près, a trop fréquemment fait preuve, vis-à-vis de certains excès des meneurs nationalistes, cependant visibles, d'une mollesse qui n'a cessé d'inquiéter ceux qui savaient que le feu rougeoyait toujours plus violemment sous la cendre.

« S'il s'est trouvé à Léo un Kasavubu et un Kanza, s'il s'est trouvé des aigris, des fanatiques et des écervelés, il s'en est heureusement trouvé d'autres plus fidèles interprètes de la quasi totalité de la population congolaise. »
Les colons blancs d'E'ville ont compris que maintenant pour eux, l'heure presse. Ils mettront les bouchées doubles. Ils

(1) — de janvier 1959, cité par CRISP Congo 1959, p. 31

y mettront aussi le prix. Et dans quelques semaines, ils auront leurs nègres : traîtres et chefs coutumiers, « les fidèles interprètes » de la population congolaise, bien en mains.



En Métropole, on est convaincu qu'il faut hâter le processus. Le 13 janvier, le Roi des Belges lance un message sur les ondes et le gouvernement belge fait une déclaration.

Il y a plus qu'une nuance entre les deux textes. Si le gouvernement est formel et doit enlever tout espoir aux séparatistes katangais (qui, à ce moment, nous l'avons vu, sont uniquement des blancs), lorsqu'il déclare (2) :

« Septante-cinq ans de collaboration entre populations blanche et noire ont assuré l'unité du Congo »

le message royal reprend en filigrane certains thèmes chers à l'Ucol-Union Katangaise et permet la survie de certaines espérances :

« Au demeurant, loin d'imposer à ces populations des solutions toutes européennes, nous entendons favoriser des adaptations originales, répondant aux caractères propres et aux traditions qui leur sont chers. A cet égard, une large décentralisation, conjuguée avec une extension rapide du système électoral et l'abandon de toute discrimination entre Noirs et Blancs, permettra de hâter et de diversifier l'éparcellissement des régions, selon leurs particularités géographiques, culturelles, raciques ainsi que leur développement économique. »

Les « particularités géographiques », cela sonne un peu comme le climat, les régions d'exploitation et de peuplement; le « développement économique », cela pourrait bien viser le Katanga, et MM. Gavage, Humblé, Onckelinx n'ont pas dû entendre d'une si mauvaise oreille le message du souverain à qui ils rêvent, depuis 1956, d'offrir la couronne de l'Etat Indépendant du Katanga...



L'Union Katangaise ne laissera pas au nouveau ministre des Colonies le temps de la réflexion. Dès le 24 janvier, elle lui adresse une délégation et un memorandum. Au chapitre 6 de ce document, il est question de l'

« Accession du Congo à la qualité d'Etat indépendant.

« Nous ne discutons pas de la nécessité d'amener le pays à ce stade. Mais nous pouvons poser la question de savoir si un Etat congolais unifié — et qui ne le fut que dans le chef de la Belgique — ne sera pas soumis, dès la cessation de l'autorité belge, à des phénomènes d'éclatement ou encore à des manœuvres qui auraient pour résultat de favoriser l'installation d'un régime dictatorial.

« Si nous sommes bien informés, le ministre Buisseret dans les derniers temps de son mandat à la Place Royale avait décrété que le Congo pourrait être divisé en grands territoires — trois, croyons-nous — qui auraient bénéficié d'une administration propre pratiquement autonome. Nous serions heureux de savoir pourquoi cette formule, qui eut pu donner satisfaction à tous, Noirs et Blancs, n'a plus été évoquée. »

Le ministre Van Hemelryck allait adresser à l'association des blancs du Katanga la réponse qu'elle méritait, bien dans sa manière, nette et sèche :

« Il est fort possible que M. Buisseret ait eu une telle intention, mais je dois dire que j'en ignore tout, le gouvernement belge n'en ayant jamais été saisi. »

Ce ministre belge demeurera jusqu'au bout fidèle à l'unité du Congo. C'est, on le sait, en partie son manque de souplesse dans ce domaine qui lui a valu l'hostilité de la Cour et son éviction du gouvernement.

Le 9 mars 1959, notamment, le ministre Van Hemelryck précise son opinion et la motive (3) :

« Comment pourrait-on espérer qu'une région du Congo, quelle qu'elle soit, puisse devenir un pays prospère en s'isolant du reste du pays ? Qui ne voit au surplus qu'un pas dans ce sens risquerait d'en amener d'autres et que pour finir au lieu de former un Congo riche et puissant, nous aboutirions à une mosaïque de petits Etats (4). Et cela alors que le Congo, grâce à ses richesses humaines et naturelles, grâce à ses régions économiques complémentaires, a tout en mains pour devenir un des plus grands pays de l'Afrique ? Et cela alors que le monde, dépassant les

(3) Voir le texte intégral de la déclaration dans Congo 1959, CRISP, p. 99.

(4) Ce qui s'est passé, à la suite de la sécession katangaise et du « fédéralisme » auquel a sacrifié le gouvernement Adoula-Kamitoko, démontre la justice des vœux de ministre. Patrice Lumumba était véritablement obéi par l'idée de maintenir l'unité du Congo. Il y a sacrifié sa vie.

(2) Voir texte intégral du message royal et de la déclaration gouvernementale notamment dans « La Crise Congolaise », Institut Royal des Relations Internationales, pp. 1125 à 1126.

conceptions périmées d'un étroit nationalisme, s'organise pour survivre sur la base de grands ensembles politico-économiques... Porter atteinte à l'unité du Congo maintenant, ce serait faillir à nos devoirs essentiels à l'égard de ses treize millions d'habitants. Les descendants de ceux qui, dans certaines régions, y songent peut-être, seraient, plus tard, les premiers à nous le reprocher. »



L'opinion du ministre est, à cette époque, partagée par tous les noirs du Katanga. Bien plus, l'Abako qui s'était sentie isolée lorsqu'elle fut, seule, l'objet de la brutale répression par le Parquet de Léopoldville des événements du 4 janvier, ayant préconisé la constitution immédiate d'un Etat autonome du Congo Central englobant les Bakongo, c'est un journal d'Elisabethville, un des rares journaux aux mains des Congolais (5), qui lui fera la leçon sous le titre : « Nier la vocation unitaire du Congo... Quelle aberration ! » et sous la signature C.K., écrira :

« Certes nous ne nous opposons pas à la thèse "fédéraliste" mais telle qu'elle est préconisée... c'est-à-dire à partir des ensembles ethniques, elle constitue un danger que les Bakongo dans leur aveuglement n'apprécient pas à sa juste valeur.

« Que deviendrait le Congo si aujourd'hui chaque tribu, se réclamant d'être historiquement une grande ethnie, constituait un Etat à part ? D'abord cela nous conduirait à nouveau aux conflits tribaux et le partage du pays ne serait que fort arbitraire. Si nous voulons former des Etats fédéralistes, formons-les sur la base de contingences économiques et non pas sur l'élément tribal qui n'est qu'égoïsme et générateur de vues étriquées. »



Ce sont des blancs, toujours et uniquement des blancs, qui, à ce moment, veulent « regonfler » le mythe des chefs coutumiers et pousser au fédéralisme.

L'Ucol n'ayant pas vu, comme elle l'espérait, les noirs adhérer à son parti qu'elle voulait interracial : « l'Union Katangaise » et pressentant que l'indépendance ne sera sans doute

pas conforme à ses vœux, « invente » les chefs pour retarder, si possible, le processus de l'indépendance. L'Union Katangaise écrit (6) qu'il faut absolument se préoccuper davantage des milieux coutumiers qui ne sont pas intéressés par l'indépendance :

« Il y a plusieurs mois déjà et à maintes reprises, nous avons signalé à l'attention de nos gouvernants que la large majorité de la population se souciait plus de la tranquillité et du pain quotidien que de l'obtention de certaines satisfactions politiques, en matière d'aspiration à l'indépendance notamment. »

Ce sera le thème d'une série d'articles du sénateur Joseph Pholien dans « La Libre Belgique ».

Et M. Paul Coppens, ancien colonial et professeur à l'Université de Louvain, dans un article intitulé « L'Enjeu congolais et les Marchands du Temple » (7), le développera à son tour en prêtant à un « chef coutumier » des propos d'une platitude difficile à égaler. Il raconte qu'il a reçu la visite

« d'un chef indigène mutetela, authentique (8) celui-là, (...) qui, (...) venait nous supplier de crier aux Belges le fond de sa pensée et de son cœur, l'expression unanime des aspirations des onze millions d'autochtones de l'intérieur. Il nous disait : « ... Nous voulons sauver la paix et l'ordre que vous nous avez apportés. Pour l'amour du ciel, que les Belges marchent droit leur chemin ainsi qu'ils l'ont tracé. Qu'ils ferment énergiquement leurs oreilles aux voix des fauteurs de troubles et n'écoutent ni les Kasavubu, que nous ne connaissons pas, qui n'ont pas le droit de parler en notre nom, ni des Patrice Lumumba, aux mains pleines de bière (9) et que nous répudions. Nous avons besoin de vous, autant que vous avez besoin de nous. Nous devons donc vivre ensemble en bonne intelligence.

« Et puisqu'il est question d'indépendance, qu'elle nous advienne, puisqu'il le faut, mais sans hâte et de préférence après ma mort. De toute façon, elle ne pourra nous détacher de notre Roi Baudouin. Tous, nous voulons que roi des Belges, Il devienne également le roi des Congolais. » Les gens de l'Ucol reçoivent les mêmes soutiens métropo-

(5) « Essai du Congo » du 2 mars 1959.

(6) « Libre Belgique » du 21 mai 1959.

(7) Ces milieux d'ultra affectueux, en le voit, l'adjectif « authentique ».

(8) Allusion au fait que Patrice Lumumba a exercé pendant quelques temps à Léopoldville les fonctions de directeur commercial d'une brasserie.

(9) « Katanga » de mars 1959.

litains dans leur campagne pour le fédéralisme. Ils sont même épaulés par une personnalité socialiste (10), M. Jean-Pierre Paulus, dont les prises de position ne s'expliquent que parce qu'il fait partie du Conseil d'administration de l'Union Minière du Haut-Katanga, dont on connaît la puissance au Katanga et l'intérêt qu'elle pensait avoir à un Katanga autonome qui deviendrait plus que jamais son fief exclusif (11).

« Il n'y a pas un Congo; il y en a plusieurs, totalement étrangers les uns aux autres... »

« ... »
« pour maintenir fermement la mission démocratique que la Belgique a assumée au cœur de l'Afrique tout en l'orientant vers l'autonomie, comme c'est un devoir unanimement reconnu, il paraît évident qu'en présence des différences fondamentales de base, qu'elles soient ethniques, économiques et climatiques, un système de fédération congolaise soit le plus apte à maintenir la paix intertribale d'abord, à satisfaire les revendications politiques — qui ne seront jamais justifiées que sur le plan régional — et amener la décentralisation effective, qui permettra à chacun des futurs pays de la fédération congolaise d'accéder à l'autonomie démocratique dans le cadre de sa liberté linguistique, de ses traditions raciales, de ses conceptions sociales et de son orientation économique. »

Et cet argument de l'antifascisme, qui est bien le plus hypocrite que l'on ait osé avancer à l'appui des thèses des ultra du Katanga :

« Pour nous il n'est pas pensable que l'émancipation congolaise puisse être unitaire. Elle aboutirait inévitablement à un crime politique et à l'abandon de notre mission

(10) Il n'est pas le seul socialiste que des intérêts congolais trop puissants ont fait mal tourner. Le sénateur Van Rossum, une fois élu, par son parti pour sa position au sujet des problèmes congolais, a adhéré à un parti d'extrême-droite et fasciste.

(11) M. Jean-Pierre Paulus est également administrateur de la « Gazette » (la « Compagnie générale de gaz et de l'électricité »), le plus important trust belge de l'Afrique, ainsi qu'administrateur de gaz à Lubumbashi au Congo, administrateur de Carlsberg, de Constal (Cie internationale de l'étau, l'association Symantec), et président de l'Institut supérieur des études sociales au Congo. Son article « Pour un fédéralisme congolais » a paru dans le numéro de mars 1959 de la revue « Terre d'Europe ». Il a été immédiatement reproduit dans « Essai du Congo » du 4 avril 1959. Et M. Jean-Pierre Paulus l'a publié par la suite, avec d'autres articles et textes de conférences, sous le titre « Congo 1956-1960 », dans un livre que M. Mouphoué Boigny a eu le triste honneur de préfacier.

C'est ainsi que lorsqu'un jour même où l'on préparait le transfert et l'assassinat de Patrice Lumumba, M. Malin Yabombe se rendit à Bruxelles pour congratuler le roi des Belges à l'occasion de son mariage. L'un des Belges (avec le député libéral Georges Madefort) qu'il rencontra le plus, fut précisément M. Jean-Pierre Paulus, « administrateur et socialiste » comme se plaisait à dire cet autre socialiste, M. E. Glisse (la Gazette du 10-12-60). Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'à ce moment M. Yabombe résidait au château de M. Jacques Dinetto, l'un des administrateurs du Sarna-Congo, propriétaire d'un vaste domaine au Katanga.

civilisatrice car elle permettrait de créer un fascisme contre lequel nous avons trop combattu pour envisager même le risque de sa naissance. La concentration à Léopoldville de tous les pouvoirs économiques d'abord, administratifs ensuite, politiques enfin permettrait, en effet, à quelques hommes — noirs ou blancs d'ailleurs — de s'emparer des leviers de commande pour établir sur l'ensemble du territoire une hiérarchie féodale qui viserait inévitablement à maintenir sous le joug des populations dont l'esclavage ne servirait qu'à enrichir une caste nouvelle de privilégiés. »

Ce vocabulaire innocemment démocratique mis au service des intérêts du capitalisme le plus insolent et des aspirations ségrégationnistes des blancs du Katanga méritait une mention spéciale (12).

✱

G.E.A. reprend la plume et fixe encore une fois la doctrine de l'Ucol-Union Katangaise (13) :

« Avant l'arrivée des Belges, le Congo n'a jamais formé une entité.

« ... »

« Le Congo ne peut (...) en aucun cas, se réclamer d'une préexistence d'Etat unitaire. Si ses divers territoires furent unifiés par la puissance civilisatrice, ce le fut uniquement pour des facilités d'administration et de pénétration, mais jamais en fonction des aspirations propres des populations natives. »

G.E.A. reconnaît l'opposition des noirs au fédéralisme et en donne une explication qui tend une fois de plus à séduire les Katangais « authentiques » et les « chefs » :

« Généralement dans les régions ayant entamé un début d'industrialisation telles que le Haut-Katanga et le Bas-Congo qui, pour répondre à un besoin de main-d'œuvre en continuelle expansion, durent, au cours des années de prospérité faire appel à des travailleurs originaires de régions parfois éloignées. Si ces groupes détribalisés sont opposés au fédéralisme qui normalement placerait le pouvoir entre les mains des représentants des véritables habitants des Etats autonomes, c'est simplement parce qu'ils

(12) L'on cherchera vainement plus tard, sous la plume de ce singulier artificier, une ligne condamnant le régime de Yabombe, qui pourtant s'appuyait sur ses fascistes à l'égal par qu'il en soit les mercenaires...

(13) « Essai du Congo » du 15 avril 1959.

comportent des éléments avides de se créer des places dans la nouvelle échelle économique et sociale. S'ils sont aussi partisans de voir saper l'autorité des chefs traditionnels, c'est parce qu'ils ont rompu avec leur milieu coutumier, qui d'ailleurs serait incapable de répondre à leurs larges ambitions. »

Il expose ensuite une fois de plus les thèses fédéralistes dont l'édifice est couronné par le souverain belge et conclut par une menace à peine déguisée :

« Que le Parlement belge et le ministre du Congo sachent que cette formule rallie déjà la majorité des suffrages au Katanga et qu'ils agissent en conséquence pour éviter qu'au jour de l'indépendance totale à un Congo unitaire, dont il a été question, le pays ne se fractionne définitivement et irréversiblement au grand détriment de ses constituants. »



Les blancs du Kivu faisaient évidemment écho aux blancs du Katanga. A Bukavu, début février, le ministre Van Hemelryck reçoit les délégations de la Chambre de Commerce, de l'Unaki, de l'Alliance Kivu-Maniema, du Rassemblement Congolais et diverses personnalités, dont le président de la Fedacol, M. De Bève. Tous lui signifient leur opposition à l'idée de l'indépendance impliquant la rupture des liens unissant la Belgique et le Congo.

Ce qu'ils veulent, c'est l'autonomie.

Ils rejettent le suffrage universel pur et simple. Leur démarche se fait, disent-ils, avec l'accord du grand chef des Lunda (14).

Déjà un « appel à la population de Bukavu » du 30 janvier 1959, rédigé par l'avocat R. Piron et signé par les « ultras » du Kivu avait dit (15) :

« Les Européens savent que le suffrage universel, dans ce pays, c'est l'écrasement de leurs droits, leur humiliation organisée étape par étape, leur départ, la ruine de leur effort maintenant séculaire. »

En mai 1959, à une réunion du Rassemblement Congolais à Bukavu, après que l'avocat Piron ait condamné le gouvernement belge pour son défaitisme, un autre « dur », M. Met den Ancxt, déclare (16) :

(14) Le Mwata Yamvo, beau-père de M. Tshombe.

(15) Congo 1959, CRISP, 2^e édition, p. 42, « Remarques Congolaises », 1959, n° 1.

(16) « Remarques Congolaises », 1959, n° 2, du 27 février.

« que le Rassemblement Congolais est en faveur de l'autonomie interne du pays dans le cadre du fédéralisme et qu'il n'est pas possible de réaliser quelque chose, sans la collaboration des milieux ruraux. »

Quand un ultra parle des « milieux ruraux » ce n'est évidemment pas aux paysans qu'il pense mais aux « chefs coutumiers ». M. Thomas Tshombe, frère de Moïse Tshombe, va d'ailleurs fonder à Sandoa, avec la bénédiction du Mwata Yamvo, le « Mouvement National pour la Protection du Milieu Rural ».



A Elisabethville, l'Union Congolaise proclame plus que jamais qu'elle :

« travaille pour l'union de tous les habitants du Congo sans distinction de race, de tribus et de langues (17) »

et prend contact avec le M.N.C. de Patrice Lumumba en vue de convoquer les partis politiques nouvellement créés au Congo, à tenir leur premier Congrès (18) :

« pour examiner la possibilité d'un regroupement de tous les Congolais qui sont décidés à faire par eux-mêmes du Congo un grand pays indépendant agissant dans l'ordre et par les voies démocratiques. »

Le Congrès se tiendra à Luluabourg du 9 au 12 avril 1959. Il consacra la volonté unanime des noirs de voir maintenir, dans l'indépendance, l'unité du Congo.

Ce point fait l'objet de la troisième résolution approuvée par 41 voix et 6 abstentions.

M. Albert Kalonji (19), alors secrétaire général du M.N.C. présidé par Patrice Lumumba, y avait dénoncé avec vigueur (20) :

« le tribalisme que certains éléments entretiennent dans le seul but d'asseoir leur domination.

.. . . .

» Le premier danger réside dans la tendance à vouloir imposer la balkanisation du territoire national qui pourrait

(17) « Essor du Congo » du 16 février 1959.

(18) « Remarques Congolaises », 1959, n° 10, du 27 avril.

(19) ... qui, plus tard, par haine du Premier Ministre, Patrice Lumumba, poussé par ses ambitions égoïstes et sous l'influence de et avec les fonds mis à sa disposition par la Fédération (sonar de l'Union Minière), trahira son idéal unitaire et son pays, en organisant la sécession de la « République Minière du Sud Kasai ».

(20) « Remarques Congolaises », n° 12, du 27 avril 1959.

entraîner la création d'une multitude de petits Etats faibles.

» Le deuxième danger provient des pressions morales que certains Européens de l'intérieur exercent sur les chefs indigènes, afin de les opposer au moment de l'émancipation. »

M. Gabriel Kitenge, Katangais et président de l'Union Congolaise, avait manifesté lui aussi une très grande lucidité (21) :

« L'Union Congolaise invite tous les habitants blancs et noirs sans distinction de religion, de classe sociale etc., à s'atteler à l'Union dans la Nation congolaise.

.....

» Toute politique tribale, provinciale ou raciale est à redouter. Les conséquences se feront sentir tôt ou tard. Toute division entraîne le désordre. Que les Blancs qui veulent continuer à nous diviser pensent à l'avenir de leurs enfants (22) »

et il dénonce prophétiquement :

« le risque de faire sauter le Congo en miettes, c'est-à-dire de le briser en plus de cent chefferies autonomes ce qui provoquerait sans aucun doute un recul de cinquante ans en arrière, c'est-à-dire aux guerres intertribales et à l'autarchie clanique (23). »

Patrice Lumumba, le grand animateur du Congrès, allait, dans un interview accordé au correspondant de l'agence Belga (24), se féliciter de ce que la résolution en faveur de l'Unité du Congo, allait :

« dès aujourd'hui déforer les manœuvres de certaines personnes qui ont souvent préconisé la constitution d'Etats fédéraux, ce qui conduirait à une "balkanisation" rapide du Congo. C'est là un point capital. »

Au meeting public du bar Flamingo, la foule avait fait une ovation à Patrice Lumumba. Unanime, elle avait crié :

(21) « Remarques Congolaises », op. cit.

(22) Il est significatif que M. Kitenge qui est Katangais et s'oppose depuis plusieurs mois à la politique de l'Unité-Union Katangaise ne parle que des Blancs. C'est parce qu'il n'y a pas encore de noirs au Katanga qui soient ralliés à cette politique.

(23) C'est si évident que, depuis que, sous l'influence de la récession Katangaise, sous la poussée des occidentaux et de plus U Thant, le gouvernement Adoula-Kamitara a décliné le processus de la balkanisation du Congo, celui-ci n'a cessé de se développer à la manière d'un cancer. L'on a abandonné sous les critères pévra pour la construction de nouvelles « provinces » et celles-ci sont à présent purement tribales. Si ce processus n'est pas arrêté, en peu de temps, d'une main ferme et si l'on ne fait pas marche arrière, il est certain que la prophétie de M. Gabriel Kitenge se réalisera point par point.

(24) « Remarques Congolaises », n° 11, du 3 mai 1959.

« Vive l'Indépendance. Derrière vous, Lumumba. Avec vous, même dans la misère (25). »

»

Le Congrès de Luluabourg est un tournant dans la genèse de la sécession. Alors qu'il consacrait la volonté unanime des partis politiques de maintenir l'unité du pays contre tous les tribalismes et contre la balkanisation voulue par les blancs dans leur seul intérêt de blancs, il allait être le point de départ de la trahison des dirigeants de la Conakat.

Ceux-ci s'étaient abstenus officiellement de participer au Congrès. Ils y avaient néanmoins envoyé des représentants. L'« Essor du Congo » (26) qui est certainement déjà au courant de la volte-face opérée par les hommes qui vont entrer dans le jeu des blancs, y prépare l'opinion :

« ... d'après les nouvelles qui nous parviennent (du congrès), les délégués du Katanga sont submergés par la violence de langage des délégués de Léopoldville. »

C'est tout ce que l'on aura fait pour ménager la transition entre les dernières déclarations du président Munongo favorables à l'unité et hostiles au séparatisme et les proclamations que l'on va faire demain en parfaite synchronisation avec les thèses de l'Ucol-Union Katangaise que l'on rejetait jusqu'ici...

(25) « Essor du Congo » du 25 avril 1959.

(26) — du 11 avril 1959.

**LA VOLTE-FACE DE LA CONAKAT
ET LE DIVORCE
CONAKAT - BALUBAKAT**

Fin avril 1959, c'est chose faite. Les dirigeants de la Conakat s'affichent avec les hommes de l'Ucol-Union Katangaise considérés jusqu'ici par l'ensemble des Congolais comme les ennemis des noirs.

Le journal du M.N.C. « Notre Opinion », dirigé alors par M. Dominique Tshiteya, ayant accusé la Conakat de tribalisme et de séparatisme, la Conakat va, pour la première fois, manifester ses nouvelles positions (1) :

« Mouvement tribal, nous le sommes, car à part nous, il n'y a pas d'interlocuteurs valables qui s'appuient sur les bases concrètes : terre, histoire, population, bref, patrimoine de ce Katanga. »

Voilà donc formulée par des noirs cette revendication du « Katangais authentique » que les blancs leur soufflent depuis de longs mois :

« "Notre Opinion" (...) jette la pierre sur nous du fait que nous nous entendons avec l'Union Katangaise. Qu'avec nous, elle se souvienne de ce que, s'adressant aux Blancs du Congo, le feu gouverneur général honoraire Jungers disait : "la main tendue trop tard risque d'être refusée." »

« De même pour nous; si ayant abandonné leur attitude de seigneurs des Noirs, les indépendants non indigènes qu'on appelle "colons", vu les circonstances, nous tendent la main, nous avons intérêt à ne pas la refuser. »

« En effet, le *hasard* (!) ayant voulu qu'ils aient presque les mêmes intérêts à défendre, dans un beau et riche

(1) « *Essai de Congo* » du 25 avril 1959.

Katanga, nous les acceptons et collaborerons dorénavant avec eux.

» La Conakat n'est pas seulement un mouvement tribal, mais elle est aussi politique; en tant que tel, la Conakat peut collaborer avec n'importe quel autre mouvement politique.

» Elle (la Conakat) ne veut pas que des irresponsables cochonnent (2) le Katanga: elle préfère une politique progressiste, réaliste et saine à des trublions sans issue. En cela la Conakat est un mouvement politique qui réussira mieux que tout autre mouvement démagogue.»



Ceux qui ont réussi ce coup de maître se devaient évidemment de donner un coup de chapeau à leurs nouveaux alliés. Trois jours après (3), l'« Essor du Congo » publiait un article signé :

« Un Katangais blanc, ami sincère de tous les Katangais » clamant l'enthousiasme des blancs sur le mode lyrique :

« Bravo Conakat !

» Bravo, mille fois bravo, Messieurs les dirigeants de la Conakat.

» Votre si ferme prise de position aura dissipé les doutes qui pouvaient encore subsister. Nous les résidents du Katanga, qui avons depuis des lustres mêlé notre sueur à la vôtre pour faire de cette région ce qu'elle est actuellement, nous n'avons jamais douté de votre pondération et de votre sagesse. Nous savions qu'au fond du cœur de chacun d'entre vous continuait à briller cette petite flamme de l'amitié... »

Comment ne pas célébrer :

« ... votre volonté d'unir sous une même bannière tous ceux, Noirs et Blancs, qui veulent réellement la grandeur et le bien-être de ce pays. La récompense sera à la mesure des efforts que vous déploierez en ce sens.

» Certes il fut un moment tout proche encore, où nous regrettions le peu de vitalité dont faisaient montre les

divers groupements des Katangais. La Conakat a fort heureusement levé cette paralysante hypothèque et l'on peut maintenant lui prédire, sans risque de se tromper, que bientôt l'occasion lui sera donnée de récolter les fruits de la campagne qu'elle a menée et qu'elle mènera encore pour cimenter l'unité de tous les Katangais.

» Pour la poursuite de cette action tous les gens stabilisés au Katanga, vos amis, seront avec vous. Et avec vous, ils feront un pays stable et prospère où s'inscrira dans le cadre de la large entente belgo-congolaise qui permettra à chaque grande région d'affirmer sa personnalité propre, dans une liberté retrouvée s'exerçant dans le sein d'une grande communauté.»



Le 15 mai 1959, la Conakat tient, au Foyer St-Jean, dans la commune Albert, son assemblée générale :

« Le Président Munongo Godefroid a parlé des thèses qui militent en faveur du fédéralisme. Il a annoncé à l'assemblée qu'un comité de rédaction mettait au point un texte qui, après approbation de l'assemblée, serait envoyé aux autorités compétentes.

» M. Munongo raconte son entrevue avec le chef des Bayeke, Mwenda Antoine (4). Celui-ci lui a fait part de son voyage en Belgique et lui a dit que, personnellement, il était partisan du fédéralisme.

» Autre événement de cette assemblée : l'Union Katangaise a demandé son affiliation à la Conakat, en tant qu'association. Il semble qu'elle sera acceptée... (5). »

Et voilà, le but est presque atteint. L'Union Katangaise ayant vainement tenté d'obtenir que des noirs s'affilient à son parti, mais ayant réussi à obtenir qu'un parti africain fasse sa politique, marque spectaculairement leur identité de vues en lui proposant de s'y affilier en bloc.



G.E.A. pavoise (6) :

« ... ce qui démontre mieux que tout la force de pénétration (7) des idées prônées par les tenants de la structure

(4) Son frère aîné Mwenda Antoine Munongo.

(5) « Essor du Congo » du 16 mai 1959.

(6) « Essor du Congo » du 22 mai 1959.

(7) Le plus plaisant est qu'à Elisabethville personne n'ignorait que la force de persuasion qui avait joué le rôle de l'Esprit Saint pour les dirigeants de la Conakat était toute autre que celle des idées.

(2) Ce seul mot suffisait à dénoter les inspirateurs et les rédacteurs du papier. Il appartenait, en le son, au vocabulaire des « alous ». C'est le mot que le général JAMMOU, successeur de Léo, lança à la suite du roi Léopold II, un an plus tard.

(3) Le 28 avril 1959.

fédérale du Congo, c'est que, il y a quelques jours seulement, la Conakat (Confédération des Associations du Katanga), qui groupe toutes les associations des noirs originaires de la province, se prononçait ouvertement en faveur du système fédéral et déclarait qu'elle était prête à collaborer fraternellement avec tous les Belges stabilisés dans le pays.

« Plus fins politiques qu'on ne le pense généralement, les leaders noirs, bien que n'ayant pas encore participé à l'exercice d'un pouvoir qui les aurait inmanquablement mis en conflit avec une autorité centrale parfaitement égocentrique, ont vite ressenti que les grandes ethnies congolaises, conservaient, dans leurs tréfonds, cet antique et impérieux désir de pouvoir se diriger elles-mêmes (8). Soyons persuadés que les mêmes leaders ne méconnaîtront pas tout l'intérêt qu'il y aurait pour les subdivisions congolaises autonomes à continuer à faire partie de cette grande entité économique qu'une fédération belgo-congolaise représenterait. »

Et G.E.A. invite le ministre Van Hemelryck à créer pour 1961 :

« ... le Congo fédéral qui, sous l'égide de la monarchie belge, restera étroitement uni à la Belgique (9). »



Le 26 mai 1959, la Conakat publie le manifeste dont son président M. Munongo avait annoncé l'élaboration.

L'on ne peut s'y tromper. Il est la reproduction des thèses de l'Ucol-Union Katangaise. Le titre du document est déjà très significatif :

« Position de la Conakat face à un Congo indépendant uni. »

« Se prononçant pour un Congo fédéré, la Confédération des Associations du Katanga déclare :

» A. Sur le plan Politique :

» 1. que le Katanga opte pour un Etat autonome et fédéré où les rênes de commande politique devront être entre les mains des Katangais authentiques et de tous les hommes de bonne volonté qui montrent et ont montré par leurs actes qu'ils collaborent sincèrement avec eux pour le progrès et l'émancipation rapide du Katanga (10), suivant les conditions qui seront bien déterminées par le futur gouvernement de l'Etat autonome katangais;

» 2. que la condition sine qua non pour la constitution d'un Congo Fédéral réside dans la représentation équitable et proportionnelle à l'importance économique de chaque Etat autonome;

» 3. que seuls les Katangais authentiques (11) pourront représenter valablement le Katanga au sein de toutes les assises fédérales, et ce conformément aux conditions reprises ci-dessous;

» 4. que, pour le moment, en attendant de nouvelles dispositions légales, au Katanga, seule la Conakat, qui s'appuie sur des bases concrètes et dont la légitimité est indéniable, à savoir ses chefs coutumiers, son histoire, ses populations vivantes et mortes, ses terres, bref, tout son patrimoine, personne et aucun groupement ne peut se croire habilité pour représenter le Katanga ou se faire passer pour son interlocuteur valable;

» 5. qu'elle invite les responsables belges à tenir compte de cette prise de position dans l'intérêt de faire régner la paix au Katanga;

» 6. qu'ayant toujours reconnu et respecté l'autorité traditionnelle des chefs coutumiers avant l'arrivée des Européens, le Katanga ne souffrira pas qu'il en soit autrement.

» B. Sur le plan Economique :

» ... La Conakat entend garantir les capitaux investis dans cette région et veillera au respect des droits acquis (12). »

Parlant en toutes lettres de l'« Etat futur indépendant du Katanga », la Conakat adoptant le ton catégorique de ses maîtres blancs à l'égard des autorités métropolitaines, conclut :

(8) Est-il plus clair exemple de ce criminel escroquerie au travailleur qui est la mort du Congo.

(9) Aussi longtemps qu'il restera ministre, M. Van Hemelryck reprennent tous ces appels et démenties farouchement attaché à l'unité du Congo. Le 24 juin 1959, il déclara (« Essor du Congo », 25-6-59) :

(10) Il s'agit évidemment ici des bons frères de l'Ucol-Union Katangaise.

(11) Cette exigence excluait donc, comme les blancs le suggèrent depuis longtemps, les habitants du Katanga originaires d'autres provinces, tels les Baluba venus du Kasai.

(12) Voilà pour l'Union Minière du Haut Katanga et les autres commanditaires de la Conakat.

« La présente déclaration est notre prise de position nette et claire.

« Enfin, la Conakat invite, en insistant, le Ministre et tous les responsables belges à méditer le contenu de cette prise de position. »

Dans une interview donnée au journal l'« Essor du Congo » (13) les dirigeants de la Conakat, précisant leur prise de position, se réfèrent, comme il fallait s'y attendre, à des passages du message royal du 13 janvier 1959, ceux qui ont trait à la « décentralisation », à l'« épanouissement des régions selon leurs particularités ».

Parlant des problèmes financiers, ils tiendront des propos identiques à ceux des colons blancs, identiques aussi à ceux que M. Tshombe tiendra à l'époque où l'O.N.U. cherchera à mettre fin à la sécession :

« Nous concevons très bien des organismes fédéraux composés de représentants des différents petits gouvernements provinciaux et qui s'occuperaient des problèmes communs notamment des questions budgétaires.

« Nous vous disons tout cela pour démentir les bruits qui voudraient faire croire que nous voulons garder pour nous toutes les recettes du Katanga.

« Nous sommes loin de cette idée. Mais nous voulons plus de justice dans la répartition des ressources.

.....

« Nous insistons sur le fait que le Katanga qui pourvoit à la plus grande partie du budget congolais ne soit pas frustré de sa part du gâteau... »

••

Dès ce moment la Conakat va bénéficier des faveurs de l'administration. Pour ses réunions, elle disposera des locaux officiels. C'est ainsi que lorsque se fondera à Jadotville une section locale de la Conakat, c'est dans la grande salle du Tribunal de Kikula que l'on s'assemblera sous l'œil bienveillant de M. Corluy, représentant le premier bourgmestre de Jadotville et avec l'assistance de divers conseillers européens dont MM. Stumpf et Wynants.

« Pas d'indépendance immédiate, mais l'autonomie » tel sera le thème des discours. C'est M. Charles Mutaka Wa

Dilomba, secrétaire communal et futur président de l'Assemblée de M. Tshombe, qui sera désigné en qualité de président de la section.

••

Le 20 juin 1959, l'« Essor du Congo » publie un nouveau memorandum de la Conakat.

Fait important. C'est la première fois qu'un document de l'association porte la signature de M. Moïse Tshombe qui signe « pour le comité » avec M. J. Kibwe et M. B. Makonga.

Par un tour de passe-passe, M. Munongo s'efface de la présidence de la Conakat. Fonctionnaire de la Colonie, il lui est difficile de continuer à présider une association dont le caractère politique est devenu patent. Dans le même temps, M. Tshombe disparaît de la présidence de l'A.C.M.A.F.

Et son remplacement à la tête de cette association donne lieu à des incidents très significatifs du climat de véritable racisme que l'on est parvenu à créer à Elisabethville.

C'est le 11 juin que se tient la réunion au cours de laquelle il faut désigner le nouveau comité de l'Acmaf. M. Honoré Kabuya est élu avec 160 voix. M. Joseph Kalala obtient 47 voix.

C'est alors, dit le procès-verbal, que le président sortant :

« ... M. Tshombe souleva la question des tribus qui, de nos jours, est quelque chose de révolu et qui ne va pas de pair avec la démocratie moderne. »

M. Tshombe lève alors la séance. Il tiendra quelques jours plus tard une réunion secrète créant une nouvelle A.C.M.A.F. réservée aux « Katangais authentiques », suivant les critères de M. Gavage, et forme un comité composé de M. Joseph Kalala, président, MM. Jean Kibwe, mandataire et François Kapenda, barman, 1^{er} et 2^e vice-présidents, M. Pascal Hamici, secrétaire publicitaire en qualité de secrétaire.

M. Moïse Kapenda Tshombe, qui exerce à cette époque « un commerce général », demeure conseiller.

Le scandale ayant éclaté, M. Moïse Tshombe s'explique : « Il entrerait dans notre intention de constituer une A.C.M.A.F. groupant tous les commerçants installés au Katanga, sans discrimination de races ou d'origines. Cependant, nous nous sommes heurtés à la volonté d'une partie des membres de la classe moyenne originaire d'autres provinces que le Katanga qui, bien qu'étant minoritari-

(13) — du 30 mai 1959.

res (14) ont voulu nous imposer la désignation d'un Président de leur race. »

La majorité écartée purement et simplement par M. Tshombe répond :

« Minoritaires ! nous sommes plus de deux cents commerçants. Eux quarante environ. C'est nous qu'on appelle "dissidents". Il y a plus de deux cents commerçants affiliés à l'Acmaf. Les "Katangais" ne sont que quarante, soit 20 % environ. Les commerçants des autres provinces ne sont pas minoritaires mais majoritaires. D'ailleurs nous sommes tous citoyens congolais avec les mêmes droits. Un Américain de New York n'est pas traité d'étranger à Washington. Un Belge de Liège n'est pas traité d'étranger à Anvers. Il ne faut donc pas nous opposer les uns aux autres (15). »

C'est le langage du bon sens. Mais déjà la propagande de l'Ucol-Union Katangaise avait rendu M. Tshombe sourd à la voix du bon sens.



Le memorandum du 20 juin 1959 qu'il revêt de sa signature, s'ouvre sur un texte de feu l'évêque de choc des colons, Mgr de Hemptinne. L'insertion de ce texte, particulièrement odieux et profondément injuste, et qui eut dû choquer n'importe quel noir, suffit à prouver que le document est l'œuvre de blancs — à moins que l'on considère MM. Tshombe et Kibwe comme des masochistes.

« Une portion de l'humanité, dit le texte de Mgr de Hemptinne placé en exergue, est demeurée sans civilisation, sans énergie, sans idées, sans intérêts à défendre (...) La race noire n'a rien derrière elle. Peuple sans écriture, peuple sans histoire, sans philosophie, sans consistance aucune... »
« Le sionisme nègre est une trouvaille à nous d'origine communiste, idéologique ou politique, peu importante; ce mouvement est factice. »

Ce texte, qui est bien l'un des plus méprisants et des plus insultants que l'on ait jamais dédiés à la race noire, MM. Tshombe et Kibwe s'en servent pour condamner le Congrès de Luluabourg :

(14) M. Moïse Tshombe a toujours été le plus important des notables. M. Honoré Kabuya avait obtenu 162 voix, le candidat de M. Tshombe 47. Mais pour M. Tshombe c'étaient les partisans de M. Kabuya qui étaient minoritaires.

(15) Voir « Essai du Congrès » des 17 juin, 8 et 11 juillet 1959.

« C'est à la lumière de ces paroles émanant de celui qui domina la scène politique du Congo en général et du Katanga en particulier, Son Excellence Mgr de Hemptinne d'heureuse mémoire, que nous examinerons le comportement des hommes de couleur (16) réunis en Congrès à Luluabourg.

« Ce sont ces paroles, méditées en vertu de ce premier congrès congolais qui nous font qualifier ce dernier de raté. »

Après avoir fait une critique violente du Congrès et un éloge dithyrambique du Roi Baudouin et de son message, les traîtres de service écrivent :

« Le Congo c'est avant tout les tribus qui le constituent et qui peuvent vivre sans une union artificielle. Elles ont d'ailleurs vécu, à travers des millénaires et malgré les épidémies, sans cette union... »

Ils parlent de « prétendus Congolais » :

« Ceux qui n'appartiennent à aucune tribu peuvent être admis avec beaucoup de circonspection parce que la charité bien ordonnée, dit-on, commence par soi-même »

et concluent, comme leurs maîtres blancs le souhaitent, en déclarant que le seul souci doit être de :

« ... défendre les intérêts véritables du Congo en défendant d'abord ceux des tribus le composant et veiller à la sauvegarde de la confiance des braves gens venus nous aider à sortir de notre état de stagnation. Avec les Belges, nous n'avons que faire de l'opinion internationale (17). »



Pour compléter le programme des blancs de l'Ucol-Union Katangaise, il fallait que la Conakat rassemble autour d'elle les chefs coutumiers et pour cela qu'elle les appâte.

Elle le fera dans un nouveau manifeste intitulé :

« La prise de conscience des milieux coutumiers » où elle leur promettra la restauration de l'autorité que le régime colonial a nécessairement limitée :

« La pax Belgica a réduit le rôle des chefs coutumiers.
« L'indépendance du Congo leur rendra une liberté

(16) Cette expression est également inconcevable dans la bouche de noirs. Elle désigne, elle aussi, son auteur.

(17) « Essai du Congrès » des 20 et 22 juin 1959.

d'action que ne limitera plus l'autorité souveraine de la Belgique.

« Dans son réalisme, la Conakat préconise dès maintenant un régime fédéral qui tient compte de l'existence des milieux coutumiers. La Conakat fédère les tribus du Katanga évitant ainsi que ces tribus ne s'opposent l'une à l'autre (18). »

Et pour emporter l'adhésion des chefs, la Conakat propose :

« ... de soumettre aux suffrages du peuple congolais avant les élections une constitution élaborée par l'assemblée des chefs coutumiers (19). »

Et les chefs coutumiers de répondre à des appels aussi tentateurs. Le frère de M. Godefroid Munongo, Lubinda Antoine Mwenda Munongo, apporte à la Conakat sa caution de grand chef des Bayeke :

« Enfin, prenez garde de ne pas vous mêler dans les associations de ceux qui sapent l'autorité du gouvernement belge notre civilisateur. C'est une chose inadmissible.

« Notre Confédération (Conakat) ne fera qu'avancer. Si celle-ci est vraiment prospère, ce sera un grand bonheur pour tout ce pays et les Bayeke (20). »

Le Mwata Yamvo, grand chef des Lunda et beau-père de M. Tshombe, après avoir vanté « l'indéfectible attachement » de « ses populations rurales au Roi Baudouin et à la Belgique » (21) va, dans un memorandum au ministre Van Hemelryck, défendre les prérogatives des chefs et proclamer (22) :

« Le Congo est immense, tellement immense que son unité, pour satisfaire les intérêts de chaque région, ne peut se concevoir que sous un régime fédéral. Ceci cadre parfaitement avec le Message Royal qui dit : "... diversifier l'épanouissement des régions selon leurs particularités géographiques, culturelles, raciques ainsi que leur développement économique." »

« Ainsi donc une large décentralisation vers les provinces

et des provinces vers les territoires doit se faire sans attendre qu'il y ait des mécontentements. »

Le même Mwata Yamvo, recevant le ministre à Sandoa fera dire à son fils Bako Ditende (23) :

« Nous ne comprenons pas la rage de beaucoup d'avoir l'indépendance. Nous confirmons que nous voulons l'indépendance mais pas aujourd'hui. »

Il revendique, dans son discours, le droit pour les chefs de diriger le Congo et de n'être pas minorité dans les conseils élus.

Le chef coutumier de la Lufira, Katanga Kyanama écrira, lui, une lettre à la Commission sénatoriale de passage à Elisabethville (24) :

« Nous sommes, dira-t-il, entièrement d'accord avec la politique menée jusqu'aujourd'hui par la Conakat. »

Il exige que :

« ... le suffrage universel ne soit pas étendu aux chefs coutumiers, ceux-ci étant chefs de droit et leur dignité venant directement de Dieu »,

préconise le fédéralisme et « le respect des droits locaux de chaque région » et prend la défense des intérêts des chefs à qui il faut, dit-il, « rendre des responsabilités » et dont il faut aussi « augmenter la rémunération ».

Un modèle de déclaration de chef, c'est sans doute celle de Benoît Kingombe, chef du centre extra-coutumier de Kindu (25). Nous n'hésitons pas à la reproduire, bien que le domaine de son auteur déborde les frontières du Katanga :

« D'où vient, oh Kindusiens, que vous réclamiez tous aujourd'hui l'indépendance immédiate ? Un enfant, à qui son père a promis une récompense harcèle-t-il celui-ci ou attendra-t-il confiant en son père ? »

« Mon avis, mes chers frères, est que nous nous soumettions à la décision du Roi. Ce n'est pas en poussant des cris et en manifestant que le Roi et le gouvernement belge changeront d'avis.

« Ne faisons pas honte à "Bwana Kitoko" (26). »

(18) On voit que le régime fédéral, conséquence de la sécession katangaïse et des premiers occidentaux, amène au contraire de plus en plus d'opposition entre les tribus, qui se disputent les régions, les villes, les forêts, les ruisseaux. Le système inspiré aux tribus par leurs souffleurs blancs ramène le Congo à un pré-royaume-épi...

(19) « Essai du Congo » du 27 juin 1959.

(20) La « Voix du Katanga », non daté.

(21) « Essai du Congo » du 13 juin 1959.

(22) « Essai du Congo » du 19 juin 1959.

(23) « Essai du Congo » du 27 juin 1959.

(24) « Essai du Congo » du 5 août 1959.

(25) Parue dans le journal « Matanza » et reproduite dans l'« Essai du Congo » du 27 août 1959.

(26) C'est le nom que l'on avait donné au roi Baudouin lors de son premier voyage au Congo.

« Nous appelons notre Roi "Bwana Kitoko" parce que — personne ne le contestera — nous l'aimons beaucoup. Le Roi Baudouin I^{er} est pour nous non seulement un souverain mais aussi notre "grand Ami bien-aimé". Or, qui risquerait de faire de la peine à celui qu'il aime ? »

Comme on comprend que de tels discours aient excédé les élites congolaises et que, dans leur ensemble, ces élites aient considéré que de tels hommes, affligés de tels complexes, s'humiliant eux-mêmes à plaisir et humiliant leur peuple, avaient bien peu de titres à prétendre participer au gouvernement de leur pays.

D'autres chefs déclarent adhérer à la Conakat.

C'est le cas des chefs investis Dunda et Tshokwe, Lumange, Ditende Nawoji, Mwatshisenge, Samasemba Thomas, Mbako Ditende Paul, Muteba Tshiyambo Paul qui, à l'instar de M. Gavage et de M. Tshombe proclament que :

« ... la partie saine du Congo, la plus grande, c'est l'intérieur sous l'égide des chefs coutumiers.

« Nous avons une confiance indéfectible en Sa Majesté le Roi. Lui seul nous comprend. Lui seul connaît le Congo et les besoins réels de ses habitants (27). »

Le seul malheur est que l'Association des Tshokwe (Atcar) (28) qui ne fait plus partie de la Conakat, depuis que celle-ci s'est engagée sur les chemins de la trahison, désavoue immédiatement les chefs qui ont prétendu parler au nom du peuple des Tshokwe (29).



Fort de ces adhésions, forte des conseils, du soutien moral et surtout pécuniaire des blancs et des puissances financières qui contrôlent tout le Katanga, la Conakat annonce (30) qu'elle constitue un parti politique qui sera dirigé et contrôlé par elle et qui s'appellera :

« Le Rassemblement Katangais - Parti Politique de la Conakat (R.K. Conakat). »

En sont membres :

- les associations affiliées à la Conakat;
- les affiliés noirs et blancs à titre personnel.

(27) « Essor du Congo » du 2 juin 1959.

(28) Président général : M. Ambroise Makonga.

(29) « Essor du Congo » du 4 juin 1959.

(30) « Essor du Congo » du 29 juillet 1959.

Peuvent être membres :

- toute personne ayant ses intérêts au Katanga;
- tout résidant permanent.

On connaît les grandes lignes du programme. Ce sont celles du programme de l'Union Katangaise.

Comme il s'agit, cette fois, officiellement du moins, d'un parti de noirs, on y insiste sur la :

« ... collaboration franche et sincère entre Noirs et Blancs afin de poursuivre tous ensemble la mise en valeur de ce pays, pour le plus grand bénéfice de ses deux collectivités. »

On y parle aussi évidemment du :

« ... respect des droits acquis des autorités coutumières. »

Le Comité Central du « Rassemblement Katangais » (R.K. Conakat) est composé comme suit :

Président : Tshombe Moïse.

Vice-Président : Kibwe Jean-Baptiste.

Secrétaire : Meli Justin.

Secrétaire-adjoint : Kasongo François.

Conseillers :

Makonga Bonaventure

Kalenda Mathieu

Kisalabe Philemon

Mawawa Paul

et tous les présidents des associations affiliées et des sections.



Les blancs du Katanga n'usèrent d'aucune pudeur dans leurs manifestations d'enthousiasme et mirent même quelque lourdeur à souligner que les gens de la Conakat venaient d'opérer un véritable retournement, ce qui prouve — s'il en était encore besoin — qu'avant cette volte-face providentielle, aucun noir ne partageait leurs vues séparatistes.

L'Ucol, dans un communiqué (31) écrit, en effet :

« D'autre part, les associations tribales katangaises (32), dans leurs motions, ont pris une position nette et ont manifesté leur désir de voir le Katanga s'intégrer dans une fédération congolaise en union étroite avec la métropole.

« Ces groupements parlent au nom de la majeure partie

(31) « Essor du Congo » du 17 juin 1959.

(32) Ce pluralisme n'est pas le seul. On verra bientôt que les principales associations qui se font jour sont la Belshabai, l'Atcar, la quitrouat. Par conséquent seuls les dirigeants des Luvés et des Bayés nous offrent cette nouvelle ligne.

des populations du Katanga et estiment qu'étant donné leurs caractères propres, les provinces doivent jouir d'une certaine autonomie.

.....
« Cette opinion de masses autochtones est un retournement de leurs conceptions vieilles de quelques mois seulement. Ces masses sentent qu'un Congo unitaire et centralisé à l'extrême, surtout à Léo, est voué à l'éclatement. »

Et l'Ucol, qui sait mieux que personne ce qui a amené ce retournement spectaculaire feint d'en voir une cause dans :

« ... le danger de se voir gouvernés par les groupes ethniques étrangers au Katanga » danger dont elle-même à d'ailleurs cherché à persuader les « Katangais authentiques » de la Conakat, depuis plusieurs mois.

•

L'Ucol-Katanga précisera, plus tard, qu'elle a été l'artisan de ce retournement. Au cours de son assemblée générale du 18 octobre 1959 où l'on retrouve autour du Secrétaire Permanent, M. Thyssens, le Président, Me Jean Humblé, les vice-présidents MM. J.P. Onckelinx et A. Franchimont, le trésorier, M. Komninos et le secrétaire Dumortier, l'on dresse un bilan qui en dit long :

« Notre doctrine politique, établie en 1957, définit clairement les buts généraux de l'Ucol-Katanga. Nous avons été amenés ultérieurement à préciser certains points, et notre position actuelle est en faveur d'une large autonomie en faveur des Provinces ou des grandes régions, dans le cadre d'un pouvoir central décentralisé, dont le siège ne peut rester à Léopoldville.

.....
« Vers la fin de l'année dernière, nos conceptions ne rencontraient pas l'approbation des masses indigènes. Au contraire, à cette époque, elles ne voyaient l'accomplissement de leurs revendications que dans le Congo unitaire. Petit à petit, ayant mieux compris leurs intérêts, les indigènes de certaines régions et particulièrement du Katanga, se sont ralliés à une formule d'autonomie régionale, les diverses régions constituant avec la Belgique, une fédération.

« Dès 1958, des délégués de l'Ucol-Katanga ont eu des nombreux contacts avec les autorités coutumières et les

personnalités africaines les plus représentatives des masses katangaises. Les contacts se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension mutuelle (33). »

Presque tout y est : l'opposition constante des noirs à la politique de blancs des gens de l'Ucol-Union Katangaise, les longues démarches de ceux-ci en vue d'essayer de gagner quelques noirs à leur cause, la réussite finale de l'opération.

Restait à préciser l'un des moyens employés, le plus déterminant : l'argent.

Un article du Docteur Remi Calonne (34), un des durs de la colonie belge d'E'ville qui allait devenir de plus en plus le porte-parole des ultras, allait, s'il en était besoin, dissiper tout doute à cet égard.

« La Conakat, écrivait-il, elle, n'a pas à rongir de l'aide qu'elle a reçue. Ses sources de revenus sont propres et si d'autres partis du Katanga veulent faire des dépenses électorales, ils savent à quelle porte ils ont à présenter leurs lettres de créance. Il n'y a, à ce sujet, aucun complexe à avoir. »

Des complexes, M. Moïse Tshombe n'en avait évidemment pas. Il fera sa campagne électorale à la fin de l'année 1959, avec des moyens considérables, écrasant ceux de ses adversaires politiques, utilisant pour ses déplacements des véhicules de l'Union Minière et même, quand c'était nécessaire, l'avion directorial de cette Société (35).

Dans le nouveau comité de l'Ucol allait entrer, en qualité de deuxième vice-président, un personnage qui allait avoir, au cours de la sécession, son heure de célébrité, l'avocat, russe blanc d'origine, Belina, futur conseiller de M. Tshombe.

L'Union Katangaise allait aussitôt publier un manifeste rendant hommage aux :

« ... compétents dirigeants du plus grand mouvement katangais, la Conakat pour ne pas la citer. La Conakat n'a pas craint de proclamer qu'elle voulait l'indépendance mais dans une association durable avec la Belgique. Elle

(33) « Essai du Congo » du 24 octobre 1959.

(34) « Essai du Congo » du 14 novembre 1959.

(35) Je n'ai point l'habitude, mais lorsque le savoir, de me mettre personnellement en scène. Je ne ferai une exception que pour l'incident très significatif que voici. A la fin de la Conférence de la Table Ronde de février 1960, le jour du départ en avion d'un grand nombre de délégués congolais, je m'étais rendu dans un hôtel de la Place Rogier à Bruxelles, pour faire mes adieux à un ami du Kivu qui y logeait en même temps que les délégués de la Conakat. Au moment où je mis le pied dans le hall, deux hommes de ce parti se précipitèrent à ma rencontre et me demandèrent si j'étais le délégué de l'Union Minière et si j'avais les fonds... Vais aussi les révélations faites par J. Gérard-Libois dans « Sécession au Katanga », CRISP, p. 38.

a pris ouvertement parti pour le système fédéral intégral du Congo qui, seul, pourra en maintenir l'unité politique et économique. Elle a été la seule association autochtone à caractère politique à déployer, à l'occasion des meetings tenus dernièrement à Elisabethville et à Jadotville, des drapeaux belges et congolais (36). »

Ce manifeste invitait les électeurs « à bien réfléchir à cela » :

« Katangais faites confiance au Katanga ! »

Pour les blancs, dont le programme était en 1959 ce qu'il était en 1957 (37) :

« 1. maintien et affermissement de la présence blanche au Congo dans le cadre d'une communauté basée sur la défense des intérêts légitimes des populations sans distinction de race ou de couleur,

« 5. participation de tous les habitants installés définitivement au Congo, sans distinction de race ou de nationalité, à l'administration de la chose publique par l'extension du droit de vote aux non-Belges et aux non-Congolais »,

le soutien à donner à la Conakat était un devoir :

« Les Anciens Combattants (38), écrit le Dr Calonne (39), dans un manifeste plein de dignité ont nettement défini une position de soutien et de sympathie aux partis d'ordre. » L'Union Katangaise a fait confiance à la Conakat depuis ses débuts et n'a pas cessé de ménager (sic) sa sympathie et ses encouragements à ses chefs courageux. »

Revers de la médaille : plus les blancs les flattaient, plus les dirigeants de la Conakat étaient exposés à :

« ... se voir taxés par leurs frères de race, de vendus aux Blancs, à la Belgique et au Colonialisme. Certains chefs noirs sont accusés d'être vendus à des colons qui voudraient freiner l'établissement de l'indépendance et maintenir à leur profit le régime colonialiste (39). »



Et, de fait, les Congolais ne se trompaient pas. Ils avaient raison de se montrer vigilants et de dénoncer leurs traîtres. L'opposition au séparatisme s'amplifiait au Katanga.

(36) « Essor du Congo » du 19 novembre 1959.
(37) « Grands principes de politique » rappelés à l'Assemblée générale de l'Ucol du 18 octobre 1959.
(38) Nous reviendrons sur le rôle dans la création de cette association présidée par M. de Ryckman de Besz et où l'on retrouve le Dr Vleesch, M. Schier, etc.
(39) « Essor du Congo » du 5 novembre 1959.

M. Luanghy, l'un des bourgmestres d'Elisabethville, membre du Conseil de province, dénonçait en plein Conseil, le 28 mai :

« ... les formules conduisant tout droit au morcellement du Congo, peut-être à la séparation du Katanga des autres provinces du Congo, avec toutes les conséquences néfastes qu'une telle éventualité comporte pour nous Congolais de race noire (40). »



La Balubakat (Association générale des Baluba du Katanga) qui, jusqu'ici faisait partie de la Conakat, prend, désormais, ses distances.

Son Comité Central dont le président général est M. Jason Sendwe et le secrétaire général, M. Joseph Kahamba (41), publie, le 4 août 1959, un communiqué (42) rappelant que la Balubakat comprend tous les ressortissants des différentes chefferies Baluba situées dans les territoires de Bukama, Kamina, Kaniama, Kabongo, Mitwaba, Manono, Malemba-Nkulu, Kabalo, Kongolo, Nyunzu « soit les trois quarts de la population de la province du Katanga ».

La Balubakat n'est pas un mouvement à but politique, dit le communiqué :

« Toutefois, vu son importance, selon les circonstances actuelles, elle ne reste pas en-dehors de celle-ci. »

Elle prend catégoriquement position contre les thèses de l'Ucol auxquelles les dirigeants de la Conakat viennent de se rallier. Elle proclame :

« Dans un Congo indépendant, la Balubakat entend un Congo libre, ayant un gouvernement central dans un "Congo uni". Toutefois, vu l'étendue du Congo, la Balubakat croit que le meilleur système serait la décentralisation des pouvoirs. »

Elle reproche aux partis d'être la plupart du temps :

« ... des associations tribales camouflées »

et justifie sa conception unitaire par un raisonnement qui n'a rien perdu de sa pertinence :

« Les 80 ans de la Belgique au Congo ont solidement lié les différentes races de ce pays. Ce serait une utopie de

(40) « Remarques Congolaises », n° 14, du 9 juin 1959.
(41) ... qui sera plus tard directeur au ministère des Affaires étrangères à Léo et chargé d'affaires, puis ambassadeur en Belgique et qui se ralliera alors entièrement à M. Tshombe.
(42) « Essor du Congo » du 8 août 1959.

diviser et d'échanger cet immense empire ainsi morcelé contre l'indépendance. Le Congo n'a de la valeur que lorsqu'il est vu de l'extérieur dans son ensemble, c'est-à-dire toutes les richesses qu'il contient groupées ensemble. Si dans une province trois ou quatre tribus différentes parviennent à s'entendre pour former une province unie, la Balubakat ne comprend pas pourquoi les provinces ne parviendraient pas à s'unir pour former un État unitaire. Si la chose est impossible à l'échelon Congo, elle l'est également et le sera à l'échelon province, aucune d'entre elles n'étant composée d'une tribu. A plus forte raison, s'en tenir aux frontières conventionnelles pour nous repousser entre nous est inconcevable, certaines tribus ayant été scindées en deux ou trois morceaux dans deux ou trois provinces différentes pour faciliter la tâche administrative. Quelle sera leur situation dans un Congo fédéré ? »

M. Raphaël Bintou, syndicaliste approuve bruyamment (43) :

« Bravo Balubakat

» La majorité de l'opinion congolaise se révèle contre le morcellement du Congo en faveur duquel paraît militer le fédéralisme.

« Consciente de l'action constructive qu'elle mène, la Balubakat a su, par sa position arrêtée dans son memorandum, embarrasser ces séparatistes. Elle voit au-delà des horizons qu'ils se sont égoïstement tracés. C'est ainsi que nous avons vu ses dirigeants MM. Sendwe, Kahamba, Kalikoni — en qui nous voyons vraiment des éléments dynamiques avec qui il faudra pouvoir se rencontrer autour d'une Table Ronde — déclarer hautement dans leur memorandum, qu'ils sont partisans d'une indépendance dans le cadre d'un Congo uni. »



La Balubakat ayant décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire en vue de statuer sur sa désaffiliation de la Conakat, et ayant fixé cette assemblée au mardi 11 août, les autorités interdirent cette réunion.

C'est là un des innombrables exemples de la discrimination que les autorités blanches du Katanga opéraient entre les manifestations de la Balubakat, contrariées par tous les moyens et celles de la Conakat que l'on encourageait et favorisait de toutes les manières.

Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'à cette époque, le vice-gouverneur général Schöller étant à Léopoldville, c'est le Commissaire provincial Thilmany qui fut commissionné pour remplir les fonctions ad interim de gouverneur de province.

C'est le même M. Marcel Thilmany qui organisera au Katanga les colloques au cours desquels l'administration coloniale donnera — avec l'objectivité que l'on devine — des cours de politique aux partis congolais.

Lorsque M. Marcel Thilmany, né en octobre 1901, administrateur de Tembove en 1958-1959 avant d'être commissaire de district puis de province à E'ville, intime collaborateur et bras droit de M. Schöller, quittera E'ville, fin de carrière en juin 1960, en compagnie de son épouse, le journal des ultras, l'« Essor du Congo », écrira :

« Nous leur souhaitons de tout cœur de s'habituer au mode de vie si différent de la Métropole et d'y être heureux, si la destinée capricieuse, ne nous donne pas la chance de les revoir reprendre un jour leur place parmi nous. »

Pas si capricieuse que cela, la destinée de M. Thilmany le ramènera à Elisabethville quelques semaines plus tard, quand se réalisera le rêve des blancs du Katanga, proclamé État indépendant par M. Tshombe.

M. Thilmany deviendra alors l'un des conseillers principaux de M. Tshombe et le restera jusqu'à la fin de l'aventure séparatiste, au point qu'un rescapé de la dernière heure déclarera à l'Agence congolaise de presse (45) :

« ... tant que le gouvernement provincial du Sud-Katanga serait sous l'emprise d'un certain Thilmany, conseiller principal de M. Tshombe et véritable "Président" de cette province, il ne saurait accepter l'application du plan U.

Tant... »

Nos lecteurs excuseront cette anticipation. Elle leur permet de saisir, par un exemple, quels étaient les sentiments des plus hauts représentants de l'administration coloniale à l'égard de

(43) « Essor du Congo » du 14 août 1959. Ce M. Bintou, une fois l'indépendance du Katanga proclamée, suivra sa conception unitaire du Congo, pour rallier la sécession de M. Tshombe et celle de M. Kalazi dont il deviendra le représentant à Elisabethville.

(44) ... du 7 juin 1960; vingt-trois jours avant l'indépendance.

(45) « Courrier d'Afrique » du 4 octobre 1962.

la Conakat qu'ils serviraient avec empressement et fidélité, dans la sécession et quels étaient, par le fait même, leur parti-pris et leur hostilité à l'égard des mouvements patriotiques qui s'opposaient à l'action de M. Tshombe et de ses complices.



L'on comprendra mieux, quelques jours plus tard, l'obstruction faite par l'autorité coloniale à l'Assemblée générale convoquée par la Balubakat pour le 11 août 1959, lorsque l'on apprendra que, mettant à profit cette remise, quelques membres de la Balubakat, gagnés par une diversion des blancs, se rallieront aux positions de la Conakat, s'intituleront :

« Baluba du Katanga, dignes de ce nom et défendant les intérêts véritables de cette province... »

et éliront un nouveau comité général de la Balubakat (46) :

« Président : Kabanga Brunon

Vice-Président : Kasongo Edouard

Secrétaire : Simbi Joseph

Secrétaire-adjoint : Masangu Fridolin

Membres : Mfiana Bruno, Lunda Joseph, Ngoy Pierre, Mwamba Boniface, Ngoy Edmond, Banza Joseph, Nkulu Germain, Ilunga Ignace. »

Ils avaient eu, eux, la faculté de se réunir...



Au même moment, le comité présidé par M. Jason Sendwe lançait un appel à l'unité :

« ... l'aboutissement heureux dans la voie de l'indépendance requiert la décision ferme de tous "à tirer à la même corde et du même côté". »

« Sinon on risque de renouveler dans ce beau pays, l'expérience malheureuse de la Tour de Babel. »

Deux traîtres Baluba, T. Kilufya et F. Mwewa, vont dans la Tribune Libre du journal des colons (47), sous le titre significatif :

« Les chiens aboient, la caravane passe »,
prendre la défense des dirigeants de la Conakat :

« Par tous les diables, à cor et à cri, on accuse la Conakat

d'être un organisme séparatiste; on la traite de chapeau vendu.



« Certaines langues en arrivent même à affirmer que la Conakat, grand défenseur de l'autorité coutumière (...) bien loin de viser l'indépendance du Congo (...) voudrait favoriser le régime colonialiste en préconisant le fédéralisme sur le sol katangais.



« Beaucoup de gens croient que le fédéralisme demandé par la Conakat est une transfiguration de celui que préconisaient certains colons, il y a quelques années : fédéralisme qui consisterait à faire du Katanga une colonie de peuplement à l'instar de l'Afrique du Sud. Loin de là.



« Nous ajouterons, pour éclairer certains esprits que la prise de position de la Conakat a été rédigée par les Katangais noirs eux-mêmes, participation aucune des Européens, et que l'idée de fédéralisme qui est toute autre que celle que l'on fait circuler, leur a été dictée par le programme qu'ils ont eux-mêmes établi et qui est le leur.



« Vous accusez la Conakat d'être vendue.



« Conakat, vous avez raison d'être. Quoiqu'on dise, tout le monde est pour vous : tout le Katanga a les yeux tournés vers vous. »

Ces deux défenseurs bénévoles de la Conakat avaient écrit :

« Etrangers au Katanga, précisons que nous ne sommes pas d'origine katangaise. »

Le lendemain, ces bons apôtres, s'ils assistaient à l'arrivée du ministre Van Hemelryck, pouvaient lire sur certaines banderoles de la Conakat :

« A bas le Congo uni, vive la Conakat, à bas nos concurrents, à bas les étrangers (48) »

et pouvaient, comme le rédacteur de l'« Essor du Congo », se faire expliquer ce dernier slogan :

« Interrogés sur la raison du "à bas les étrangers" que nous avons lu sur une banderole de la Conakat, quelques

(46) « Essor du Congo » du 2 septembre 1959.

(47) « Essor du Congo » du 17 juin 1959.

(48) « Essor du Congo » du 18 juin 1959. Il y avait d'ailleurs bien plus de banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Vive l'indépendance, vive l'unité congolaise, à bas le colonialisme, à bas les fédéralistes, vive le grand ministre de l'indépendance... »

Congolais nous expliquèrent qu'il ne s'agissait pas des étrangers européens, mais bien des étrangers à la province du Katanga. »

Les « étrangers » qu'étaient les Belges du Katanga pouvaient être fiers du résultat obtenu par leur politique de division.



Le 18 octobre 1959, les présidents des deux ailes de la Balubakat, M. Jason Sendwe et M. Kebange (de l'aile Conakat) se présentent devant les membres de l'association réunis.

M. Kebange :

« présenté à la foule comme partisan de la Conakat et comme le défenseur de ceux qui ont vendu le Katanga aux colons et de ceux qui s'opposent à l'indépendance du Congo ! (49) »

est copieusement hué.

M. Sendwe est, lui, promené en triomphe dans toutes les avenues des communes congolaises d'Elisabethville.



La Balubakat se séparera alors officiellement de la Conakat (50) et formera son parti politique :

« ... le Parti Progressiste Katangais »

dont la devise est :

« le P.P.K. combat contre l'extrémisme, l'immobilisme et le despotisme »

et dont le but est :

« ... l'unité du Congo, une large décentralisation du pouvoir provincial, la collaboration étroite avec les ressortissants du Congo et de la Belgique, l'indépendance dans la paix, l'ordre et la légalité. »

M. Sendwe, président général, au cours d'une réunion inaugurale du P.P.K., parla du souci de son parti :

« ... de préserver les esprits sains de se laisser sombrer devant l'épreuve des racistes qui, aujourd'hui commencent à tourner casaque (51). »

L'aile pro-Conakat de la Balubakat n'eut aucun succès.



La Balubakat, l'Association des Tshokwe (Atcar) et la Fedeka constitueront plus tard un cartel. M. Isaac Kalonji,

(49) « Essor du Congo » du 20 octobre 1959.

(50) « Essor du Congo » du 13 novembre 1959. M. Tibombe lui en donnera acte le 20 novembre.

(51) « Essor du Congo » du 1^{er} décembre 1959.

président de la Fedeka, M. Muhunga, président général des Tshokwe et M. Mwamba au nom de la Balubakat participèrent à l'une des premières réunions du Cartel à Kolwezi, au bar Kikula. L'un des participants à cette réunion, M. Victor Lundula, fera parler de lui. Elu bourgmestre d'une commune africaine de Jadotville, il sera nommé général en chef de l'armée nationale congolaise, après l'effondrement des cadres belges de la Force Publique.

Les gens de la Conakat et leurs maîtres blancs sentant la force du bloc des patriotes congolais dressé contre leurs entreprises séparatistes, inaugurèrent alors leurs campagnes de calomnies — galop d'essai avant la propagande odieuse qu'ils dirigèrent, par la suite, contre Patrice Lumumba.

L'« Essor du Congo » (52) prétendra en effet que l'on a tenu au cours de cette réunion des « propos extrêmement violents » contre les « Katangais » et formulé :

« ... la demande de l'indépendance immédiate étant donné la capacité des cadres congolais de mener la barque du Congo quitte au cas où cela irait mal à appeler éventuellement les Russes... »

Les trois présidents contestèrent évidemment (53) cette histoire imaginée de toutes pièces par un journaliste de mauvaise foi qui essayait pour la première fois le truc de l'accusation de communisme dans un pays où même le socialisme était tabou.

(52) ... du 9 janvier 1960.

(53) « Essor du Congo » du 12 janvier 1960.

**« LA VOIX DE SON MAITRE »
LA CONAKAT
PORTE-PAROLE DE L'UCOL-
UNION KATANGAISE**

Un véritable synchronisme s'établira désormais entre les déclarations de la Conakat, celles de ses souffleurs-supporters de l'Ucol-Union Katangaïse et celles aussi des « chefs » que l'on cherche à réveiller de leur torpeur, celles enfin des « Anciens Combattants ». L'Ucol-Katanga multiplie les textes :

C'est son président, Me Jean Humblé, qui expose le 4 août 1959 (1) ce qui a été signifié à la commission sénatoriale, de passage à Elisabethville :

« ... les autochtones n'envisagent pas d'un bon œil l'établissement du suffrage universel; de même ils ne veulent l'indépendance qu'après une longue évolution. Quant à la structure future de l'Etat, ils réclament une simple autonomie interne vis-à-vis de la Belgique avec le maintien d'un lien très étroit entre Belgique et Congo. »

Et, une fois de plus, l'on vante, en l'opposant à la Déclaration du gouvernement belge, le Message du Roi Baudouin auquel d'ailleurs les sécessionnistes feront, après le 30 juin 1960, référence :

« Dans les milieux autochtones, tout aussi bien que dans les milieux européens, on considère que le Message Royal donne des précisions, là où la déclaration gouvernementale en manquait. C'est ainsi, entre autres, que le message Royal déclare que les réformes nécessaires devront être étudiées par régions, selon leurs diversités économiques ethniques et en tenant compte de traditions qui sont chères aux populations. Dans ce domaine, il ne semble pas que le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, ait tenu

(1) « *Esprit du Congo* » de 17 août 1959.

compte de la volonté royale. Au contraire, il a tendance à appliquer au Congo tout entier une politique basée sur les seules revendications de quelques leaders de Léopoldville, leaders qui ne sont nullement suivis par les masses de l'intérieur. »

Me Humblé invoque une fois de plus les arguments qu'à Bruxelles, l'ancien Premier Ministre catholique, M. Joseph Pholien, développera dans les colonnes de « La Libre Belgique », sous le titre « Nous, les chefs coutumiers ». Comparant la carte du Congo à la carte de l'Europe, il écrit :

« Il est inconcevable qu'un pays de l'étendue du Congo dont les diverses régions ont des caractères géographiques, ethniques, économiques et sociaux absolument divers, soit dirigé totalement par une administration résidant dans la capitale, dont la position, tout d'abord, est parfaitement excentrique et deuxièmement, qui se trouve au milieu d'une population minoritaire soit, mais à vues extrémistes. »

M. A. Gavage et le Dr Calonne signent au nom de l'Union Katangaïse, un memorandum pour MM. le Président et membres de la Commission Sénatoriale. On y lit (2) :

« Soumis à un système unitaire, sans cloisonnements, le Congo, de par la diversité de ses populations et de ses facteurs économiques, géographiques et autres, évoluerait rapidement vers un gouvernement dictatorial, générateur de luttes intestines et, tôt ou tard, glisserait forcément entre les mains d'un des grands groupes qui luttent pour l'hégémonie mondiale. Nous souhaitons donc, pour éviter cet écueil, la création d'autant d'Etats autonomes congolais qu'il y a actuellement de provinces et la mise en place pour 1961 de gouvernements provinciaux où les ministres prendraient le nom de Secrétaires d'Etat. Ces territoires se fédéreraient avec la Belgique, pour former la communauté belgo-congolaise. Chaque Etat membre enverrait un même nombre de représentants au Parlement fédéral. Le Roi des Belges serait le Chef de la Communauté.

« Le Parlement fédéral siégerait en Belgique pour les séances de printemps et alternativement dans chacune des capitales des Etats congolais pour les séances d'automne. Chaque Etat membre jouirait de son autonomie interne. » Dans un article paru en « Tribune Libre » du moniteur

(2) « Essai du Congo » du 7 août 1959.

des Colons (3), le même A. Gavage, reprenant et développant ses thèses, les agrémentait d'une menace à peine déguisée :

« Qu'arriverait-il de cette fameuse vocation unitaire du Congo si, au jour de l'Indépendance, des régions importantes comme le Bas-Congo et le Katanga, qui ont déjà manifesté leur option pour un système fédéral, se décidaient à se séparer du reste du pays. Ce serait bien là l'éclatement. »

z.

Le 2 décembre 1959, une délégation de l'Union Katangaïse, composée de son président M. Gavage, de son vice-président le Dr R. Calonne et de son trésorier, M. H. Van der Beken, se rend chez le ministre De Schryver et proclame (4) :

« Si le gouvernement belge s'obstine à vouloir orienter le Congo dans un Etat unitaire, à pouvoir central fort, le Katanga serait poussé à choisir ses propres destinées. »

Une fois de plus l'on évoque :

« ... la possibilité pour le Katanga de proclamer sa propre indépendance, fatigué qu'il est des tractations douteuses auxquelles l'on assiste. »

Elle remet en outre un memorandum dont les revendications sont celles que la Conakat reprend purement et simplement à son compte :

« Le but des nouvelles institutions doit être triple :

1. accorder aux grandes régions congolaises le maximum d'autonomie interne;
2. unité politique et économique dans le respect des aspirations régionales;
3. conserver entre le Congo et la Belgique des liens d'association.

« Le nationalisme régional, souvent d'origine tribale, existe (5). Il serait vain de l'ignorer et plus stérile encore de le contrarier.

« Vouloir établir des institutions centrales trop puissantes

(3) « Essai du Congo » du 21 septembre 1960.

(4) « Essai du Congo » du 5 octobre 1959.

(5) On a vu comment les auteurs de ce memorandum l'ont aussi délibérément. On possède dans ces textes des milliers de pages d'élaboration de la presse des associations tribales dans lesquelles ces auteurs cherchent à exacerber les sentiments raciaux, les oppositions tribales chez les autochtones qu'ils considèrent divisés. Dans le même moment où ils s'efforcent de promouvoir le nationalisme congolais, ils exaltent le nationalisme des clans, de la tribu, promesse de balkanisation du pays.

équivaldrait à ouvrir la voie au pouvoir dictatorial de quelques-uns ou favoriser un processus de sécession.

« Chaque entité provinciale (6) devrait recevoir le statut d'Etat autonome, avec pleine compétence pour tout ce qui concerne la vie intérieure propre de l'Etat. »

Le memorandum prévoyait que chaque Etat aurait sa constitution propre, l'ensemble étant coiffé par une « Assemblée de la Communauté Belgique-Congo » et par un Conseil Exécutif « placé sous la présidence du Roi des Belges ».



Dans un article publié par l'Essor du Congo (7), à la veille des élections communales, le Dr Remy Calonne, sous le titre :

« Le Katanga au tournant de son histoire »

« met les pieds dans le plat » et expose avec une brutale sincérité l'opinion des colons :

« Il est indispensable que les matières premières (8) soient taxées à la sortie du Katanga et que les recettes du domaine aillent en ordre, au trésor du futur gouvernement katan-gais, avant d'être autorisées à prendre quelque autre destination.

« Le Katanga doit être seul juge de la destination et de la distribution de ses bénéfices sans devoir encore subir l'arbitraire des décisions de Léopoldville ou de Bruxelles dont il n'y a jamais eu à se féliciter jusqu'à présent.

« L'exploitation des richesses du pays devra continuer à se faire par les sociétés en place mais à la condition que celles-ci aient leur haute administration installée au Katanga.

« Il apparaît donc tout à fait inutile d'avoir à la tête du Congo un gouvernement central puissant dirigé par des individus que les intérêts du Katanga ne passionneraient pas du tout en raison de leur soumission aux ukases des

(6) Là gisait une contradiction profonde. Les limites provinciales ayant été établies sans tenir compte des frontières, d'ailleurs entièrement fixes, des régions tribales, certaines tribus étant réparties dans plusieurs provinces, il était évidemment absurde, si l'on avait la possibilité d'agir du pays, d'imaginer que l'on pourrait s'adresser à l'unité d'une province. C'était évidemment à l'émiettement tribal que l'on devait aller, qu'on en ait d'ailleurs, le jour où le gouvernement Adoula-Kamitara a déclenché le processus.

(7) ... du 19 décembre 1959.

(8) On sait quelle est leur importance au Katanga.

partis nationalistes extrémistes et aux fantaisies des partis politiques de Métropole.

« C'est donc d'un tout petit chapeau qu'il conviendra de coiffer l'éventuel gouvernement central dont la capitale serait située quelque part au centre du Congo. »



L'« Union des Anciens Combattants du Katanga » appuyait le mouvement. Le ministre qui recevait le 2 décembre 1959 une délégation composée du lieutenant-colonel de réserve de Ryckman de Betz, de MM. Beckers, Derricks, Sohler, Tafniez, Tshiniana (9) et Vleurinck s'entendra dire que si l'indépendance signifie pour les autochtones, le « pays de Cocagne », pour les blancs d'Afrique, c'est la fin de l'influence des politiciens belges sur les destinées du Congo.

Pour ces anciens militaires, ce sont les politiciens belges qui sont responsables du désordre actuel (10) :

« ... depuis la guerre, on a vu le Congo dont on disait volontiers qu'il était un oasis de paix et de bonheur, envahi par des nuées d'hommes politiques belges, qui s'adressaient aux Noirs, leur parlaient de démocratie, de droits de l'homme, de revendications, leur demandaient avec insistance s'ils étaient heureux. »

Parce que pour ces anciens colonels, ces directeurs de sociétés, ces magistrats, si le Congo bougeait, ce n'était pas parce que depuis Bandoeng, quelque chose avait changé dans le monde, c'était parce que des députés et sénateurs étaient venus de Belgique s'enquérir, avec trop de sollicitude, des aspirations des noirs... Ce sont ces trublions qui ont « détruit toute autorité ».

A-t-on idée de parler de « démocratie » et de « droits de l'homme » à des bons noirs faits pour obéir

« Les Blancs d'Afrique, dont beaucoup sont, quoiqu'on en pense en Belgique, les vrais amis des Noirs, qui vivent avec eux, qui connaissent leurs qualités et leurs défauts, sont persuadés que tant que les politiciens belges auront l'occasion de poursuivre leur œuvre délétère, le Congo sera voué à sa perte. »

(9) Parce qu'au Katanga, il faut connaître le signe de service. On verra qu'aux élections prochaines, la liste des Blancs de l'Uwal comprendra deux boys blancs par troupe aux de bons et loyaux services...

(10) « Essor du Congo » du 3 décembre 1959.

Il faut donc exclure toute solution à laquelle seraient mêlés des politiciens belges :

« Il est nécessaire cependant qu'à la tête du Congo il y ait un chef.

« Seul un chef de race blanche sera admis par toutes les tribus du Congo parce qu'il est au-dessus de la mêlée, parce que seul il peut arbitrer les conflits. Il faut offrir cette couronne au Roi Baudouin, qui est extrêmement populaire au Congo.

« C'est le souhait des Anciens Combattants. Le Roi doit être représenté au Congo par un Vice-Roi dépendant directement de Lui. Il appartiendra au Vice-Roi de nommer les ministres de l'Etat Indépendant du Congo.

« Le premier gouvernement comprendra un certain nombre de Congolais blancs à côté de ministres congolais noirs.

« Chaque ministre sera assisté d'un sous-secrétaire d'Etat de l'autre couleur. »

Les Anciens Combattants qui préconisaient une solution identique à l'échelon des provinces, ne s'étaient donc pas alignés, au début décembre 1959 sur les positions séparatistes de l'Union Katangaise et de la Conakat.

Ils auront évolué en ce sens, fin décembre, lorsque MM. de Ryckman de Betz, Jean Joseph Derriks et Yves Gérard, présidents respectifs des sections d'Elisabethville, Jadotville et Kolwezi, seront reçus en audience par le Roi lui-même, le 24 décembre :

A ce moment, ils préconiseront, eux aussi, le fédéralisme, parce qu'ils ont découvert entretemps que :

« ... le Congo est composé de petits et grands pays aussi distincts l'un de l'autre que la France et l'Allemagne et dont les chefs coutumiers sont souverains (11). »

Et ils formuleront, en d'autres termes, avec tout le respect dû au Roi, la même menace que l'Union Katangaise et la Conakat. Si la Belgique et le Congo se laissent manœuvrer par les leaders extrémistes de l'Abako et du M.N.C. :

« ... il est à craindre que l'ordre et le calme qui règnent actuellement au Katanga soient compromis par des éléments de plus en plus nombreux qui parlent ouvertement d'abandonner les mauvais garçons du Bas-Congo à leur

politique néfaste et de constituer au Katanga un gouvernement indépendant. »

••

Fidèle écho de ses maîtres blancs, la Conakat, dans une lettre au Premier Ministre Eyskens, signée Tshombe et Kibwe, reproduisait jusqu'à la menace (12) :

« La position de notre association qui groupe 90 % (13) des populations autochtones du Katanga s'est toujours fermement manifestée en faveur d'une structure fédérale intégrale du Congo, accordant à chacune des régions fédérées les plus larges pouvoirs... »

« Ce Comité (constitutionnel) serait mixte, comprenant Blancs résidant au Congo et Africains. »

« Nous nous devons cependant de relever, pour terminer, que si la Belgique prétendait nous imposer un système de structure qui ne nous conviendrait pas, nous nous verrions forcés de rechercher nous-mêmes, pour ce Katanga qui est notre Patrie, et en vertu de l'imprescriptible droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, cette forme d'indépendance mitigée que nous prônons en faveur des grandes entités congolaises. »

La menace ne vise pas seulement la structure du futur Congo mais aussi les liens qu'il faut conserver avec la Belgique. MM. Tshombe et Kibwe ont l'occasion de le préciser quelques semaines plus tard (14), le 18.11.59 :

« Nos préférences vont à l'organisation d'une véritable communauté belgo-congolaise, chacun des Etats jouissant de son autonomie interne. »

« Nous ne pourrions en aucun cas approuver toute décision, éventuellement prise ailleurs, qui voudrait consommer la rupture des liens étroits entre le Congo et la Belgique. Dans une telle éventualité nous nous considérerions comme totalement fondés à choisir notre propre destin. »

Au cours du colloque organisé par l'administration belge pour les partis politiques, le 21 novembre 1959, sous la prés

(11) « Essor du Congo » du 30 décembre 1959.

(12) « Essor du Congo » du 13 octobre 1959.

(13) Les élections montreront qu'il s'agit de 11 d'une population totale

(14) « Essor du Congo » du 21 novembre 1959.